



LEADER DU  
CAOUTCHOUC NATUREL  
DURABLE

RAPPORT ANNUEL SAPH 2024



# RAPPORT ANNUEL



Immeuble Ex SIT, Rue des Galions Zone portuaire  
01 BP 1322 Abidjan 01- [communication@sifca.ci](mailto:communication@sifca.ci)  
+225 21 75 76 25 - +225 21 75 76 40



**2024**  
Année du genre

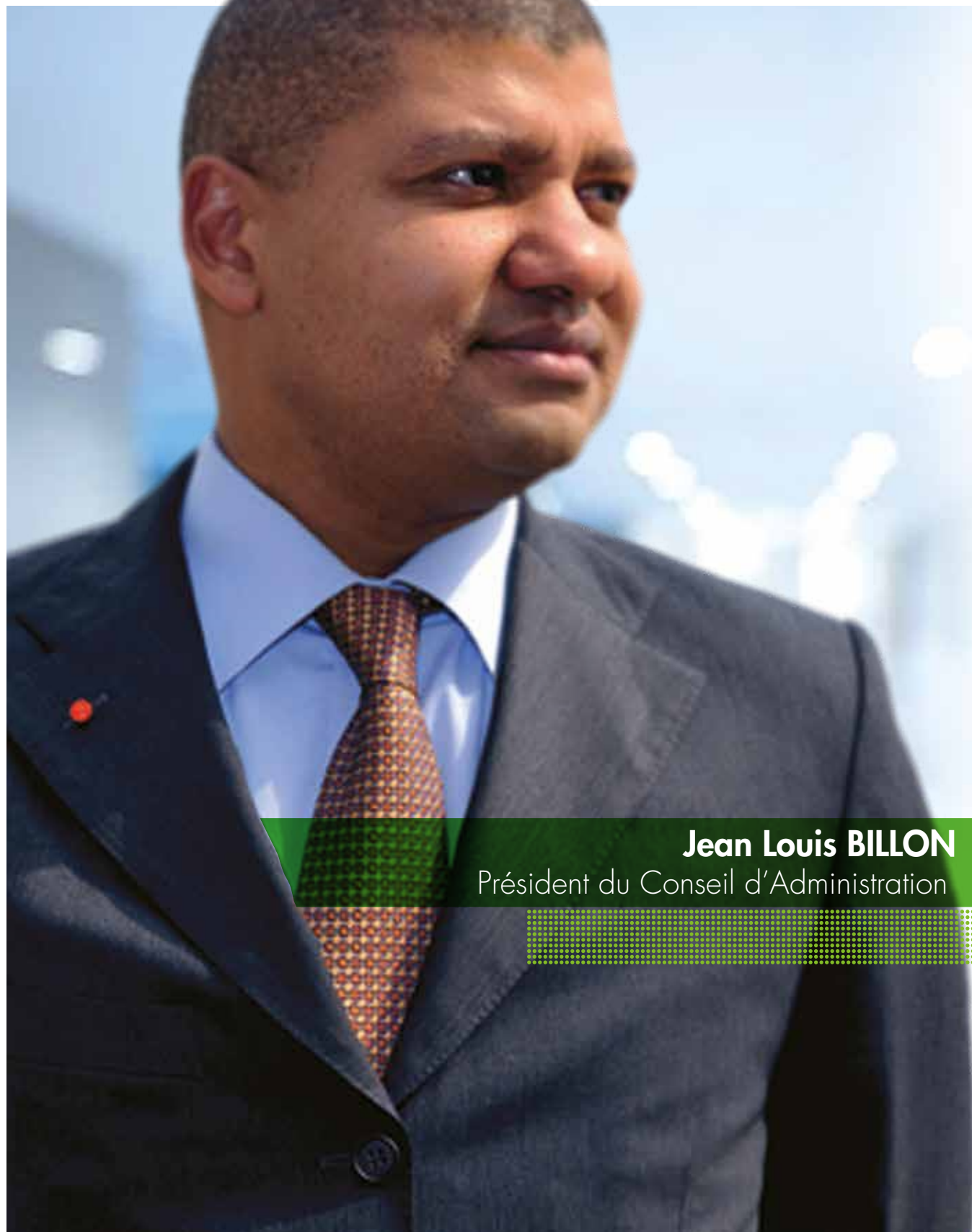




# SOMMAIRE



|    |                                         |               |
|----|-----------------------------------------|---------------|
| 01 | MOT DU PRÉSIDENT                        | P. 06 - P. 07 |
| 02 | COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | P. 10 - P. 11 |
| 03 | ORDRE DU JOUR                           | P. 13         |
| 04 | FICHE SIGNALÉTIQUE                      | P. 14         |
| 05 | EMPREINTE GÉOGRAPHIQUE                  | P. 15         |
| 06 | RAPPORT DE GESTION                      | P. 16         |
| 07 | RAPPORT RSE                             | P. 68         |
| 08 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES    | P. 82         |
| 09 | RAPPORT SPÉCIAL DU PCA                  | P. 113        |
| 10 | PROJET DE TEXTES DES RÉOLUTIONS         | P. 131        |



**Jean Louis BILLON**  
Président du Conseil d'Administration

## LE MOT DU PRESIDENT

Chers actionnaires,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAPH qui, pour la première fois depuis plus de 5 ans, vous accueille en présentiel, mais aussi à distance par visioconférence pour les participants non présents.

Nous saluons également votre fidélité et vous remercions pour votre confiance.

Née et implantée en Côte d'Ivoire depuis 1956, la SAPH continue de porter haut son ambition d'entreprise performante et responsable, qui se traduit aujourd'hui par un plan stratégique bâti autour de 6 piliers que sont :

- La poursuite de la croissance de nos volumes pour rester le leader du caoutchouc naturel durable en Côte d'Ivoire,
- L'obtention d'une meilleure valorisation de nos produits et services,
- L'enrichissement de notre modèle d'affaires autour et au-delà du caoutchouc naturel,
- La simplification de notre organisation et la réduction de nos coûts en vue d'absorber l'inflation,
- La vision d'une plus grande autonomie et sobriété énergétique,

- Être une entreprise sociale et responsable, pour notre personnel et pour nos partenaires.

La SAPH souhaite d'abord mettre en évidence sa démarche de progrès continu en matière de sécurité au travail. Nous avons malheureusement connu en 2024 un accident fatal qui a endeuillé toutes nos équipes, et nous enregistrons encore de trop nombreux incidents. La culture sécurité continue cependant de s'améliorer tous les jours au sein de la société, de même que la qualité de nos infrastructures, de nos équipements et de nos méthodes qui permettront de viser durablement le ZERO accident.

Après une année 2023 particulièrement difficile pour les cours de notre matière première, l'exercice 2024 a permis de retrouver des niveaux de prix sensiblement meilleurs, notamment sur au second semestre. S'il faut rester prudents, dans un contexte mondial particulièrement lourd et incertain, c'est probablement le signe d'un équilibre offre-demande qui pourrait désormais être plus favorable aux producteurs.

La SAPH a profité de cet environnement pour retrouver une meilleure rentabilité de ses opérations. Le résultat affiché pour 2024, au-delà des hypothèses budgétaires initiales, a aussi été largement tiré par la croissance continue de nos volumes, avec notre nouvelle usine de LOETH désormais à plein régime, et par la meilleure valorisation de nos produits auprès des clients, qui ont notamment été sensibles au leadership pris

par la SAPH pour apporter une réponse crédible aux nouvelles exigences de la réglementation EUDR contre la déforestation importée.

Les efforts réalisés pour maîtriser les coûts sont aussi restés indispensables pour contrer la pression inflationniste, notamment visible sur les salaires et sur l'énergie.

Les flux de trésorerie, générés par l'activité et par la souscription d'un prêt à long terme auprès d'une banque de la place, ont permis à SAPH d'exécuter tous ses investissements prioritaires. La réhabilitation du verger, la mise à niveau des infrastructures sociales, la modernisation et la croissance de l'outil industriel ont ainsi pu se poursuivre pour pérenniser nos activités et offrir un débouché responsable à tous les planteurs ivoiriens. Le développement d'une ferme solaire sur notre site de BONGO et d'une station innovante de traitement des effluents sur celui de YACOLI témoignent aussi de l'engagement permanent de la société en matière environnementale.

Leader africain reconnu du Caoutchouc naturel durable, la SAPH a prolongé en 2024 la triple certification intégrée ISO 9001-14001-45001 de l'ensemble de ses sites et de ses opérations, à laquelle est venue s'ajouter une nouvelle reconnaissance via l'accréditation ISO 17025 de notre laboratoire de BONGO, une première pour la filière caoutchouc naturel sur le continent. La SAPH a publié l'empreinte carbone de son activité qui la situe au niveau des meilleures références mondiales, et une 4<sup>ème</sup> étoile consécutive TOP EMPLOYER est également venue récompenser nos pratiques en matière de gestion du personnel. Enfin, les notations ECOVADIS et SPOTT conduites au niveau de la holding SIPH renforcent le leadership global de notre Groupe dans le domaine social et environnemental.

L'année 2025 a démarré avec des niveaux de cours alignés sur ceux de la fin de l'exercice précédent, qui augurent de résultats solides pour la SAPH. Les clients font confiance à notre société pour fournir un caoutchouc de qualité, tracé et durable, avec un bon niveau de service, et l'application de la réglementation EUDR, malgré son report annoncé au début de 2026, viendra renforcer notre position de leader.

Il faut en revanche acter une inflexion majeure pour la filière caoutchouc naturel en Côte d'Ivoire, qui après plus d'une décennie de croissance continue à deux chiffres, voit son verger arriver à maturité et sa production stagner. La capacité de transformation industrielle, dopée par l'installation de nombreuses usines concurrentes, excède désormais la production nationale, et va rendre très compétitif l'accès à la matière première des planteurs villageois.

SAPH, avec l'appui de ses plantations propres, et par son maillage de l'ensemble du territoire national, l'expertise et l'engagement de ses équipes, est armée pour répondre à ce nouveau défi, et continue de déployer un plan volontariste de croissance de ses activités. Un projet est notamment activé pour augmenter d'ici à mi-2026 la capacité de notre usine de LOETH, avec un procédé particulièrement moderne et innovant.

Nous continuons aussi de miser sur les revenus de diversification tirés de l'activité palmier et de la valorisation du bois d'hévéa, et observerons avec attention toutes les opportunités de croissance externe dans ce contexte devenu plus concurrentiel.

Le paysage de notre activité garde un caractère cyclique et incertain, aussi nous restons particulièrement concentrés sur le pilotage serré de toutes nos opérations.

Nos bases solides permettent en revanche d'aborder les années à venir avec confiance et détermination, pour viser une performance durable.

Nous savons pour cela compter sur le professionnalisme et l'engagement des équipes de la SAPH, ainsi que sur la confiance renouvelée de l'ensemble de nos partenaires.

Jean-Louis **BILLON**  
Président du Conseil d'Administration



# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration



M. Jean-Louis BILLON

M. Alassane DOUMBIA

M. Botoh Maurice  
YAPO

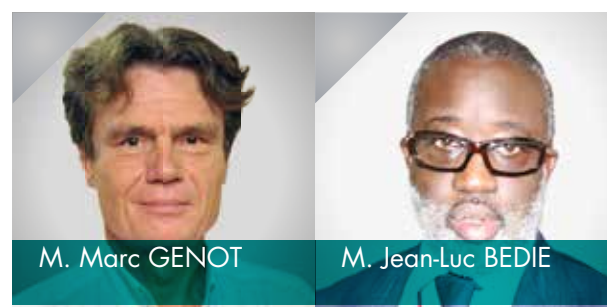
M. Nazaïre  
GOUNONGBÉ

Président

Administrateur

Administrateur

Administrateur



M. Marc GENOT

M. Jean-Luc BEDIE

Administrateur

Administrateur



M. AMOIKON Banga

Adm. Representant



M. Pierre BILLON

Adm. Representant



Mme Lucie  
BARRY-TANNOUS

Adm. Representant



Mme Alexia  
HUET-CLAIR

Adm. Representant



M. Frédéric LEFEBVRE

Adm. Representant



M. THIERRY SERRES

Directeur Général

## Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars Côte d'Ivoire 01 BP 3989 Abidjan 01  
PriceWaterhouseCoopers 01 BP 1361 Abidjan 01

## Commissaires aux Comptes Suppléants

KPMG CI 01 BP 3172 Abidjan 01  
Ernst & Young 01 BP 2715 Abidjan 01





ORDRE DU JOUR

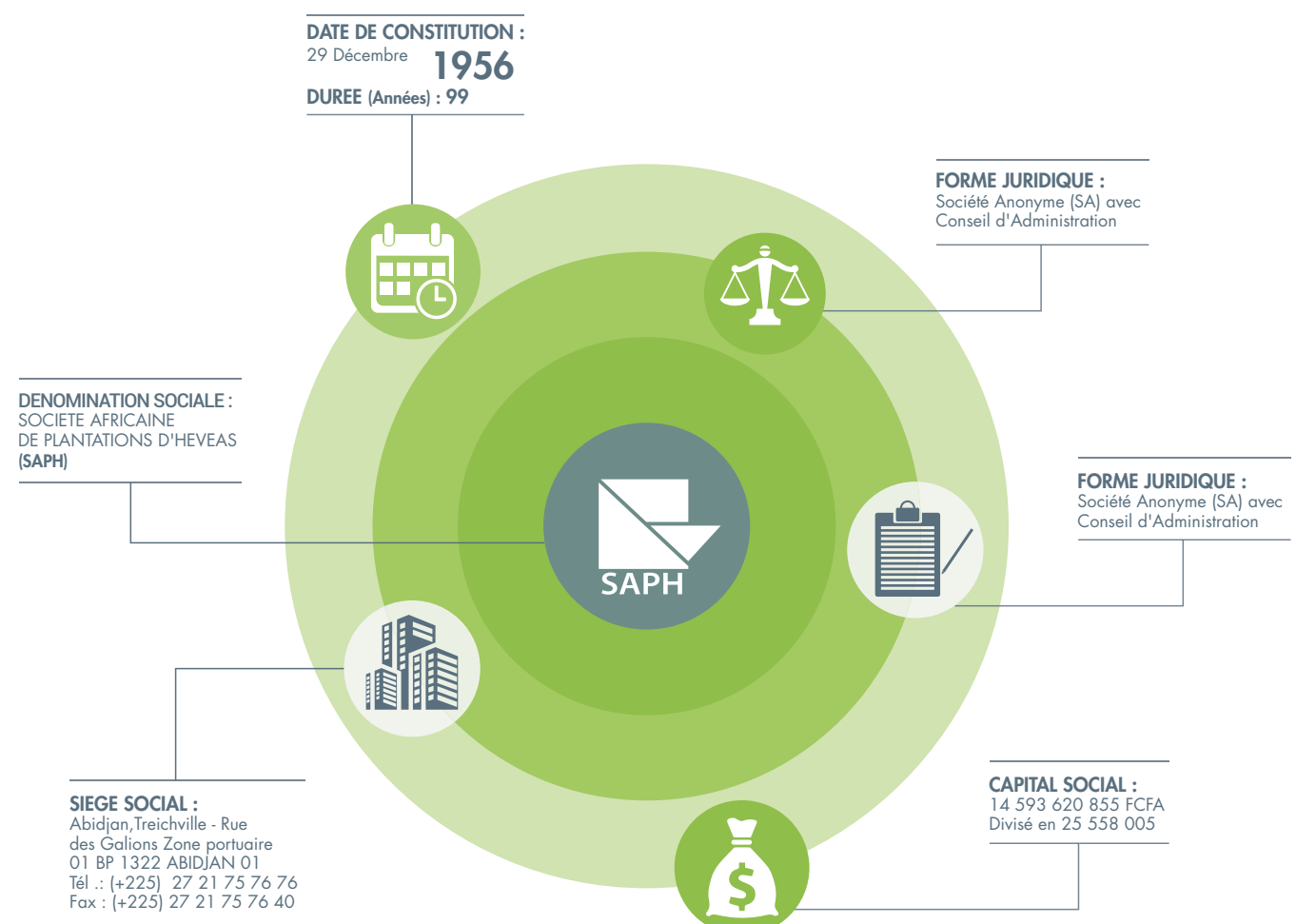
A titre ordinaire

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le SYSCOHADA et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le SYSCOHADA et selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 3 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- 4 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon le SYSCOHADA et quitus aux administrateurs ;
- 5 Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 6 Conventions réglementées ;
- 7 Affectation du résultat ;
- 8 Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- 9 Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- 10 Pouvoirs à conférer.

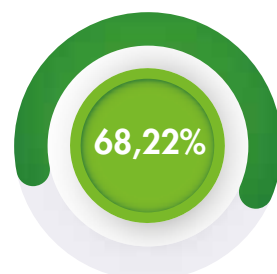


## FICHE SIGNALÉTIQUE

Au 31 / 12 / 2023



SIPH



C.F. Michelin

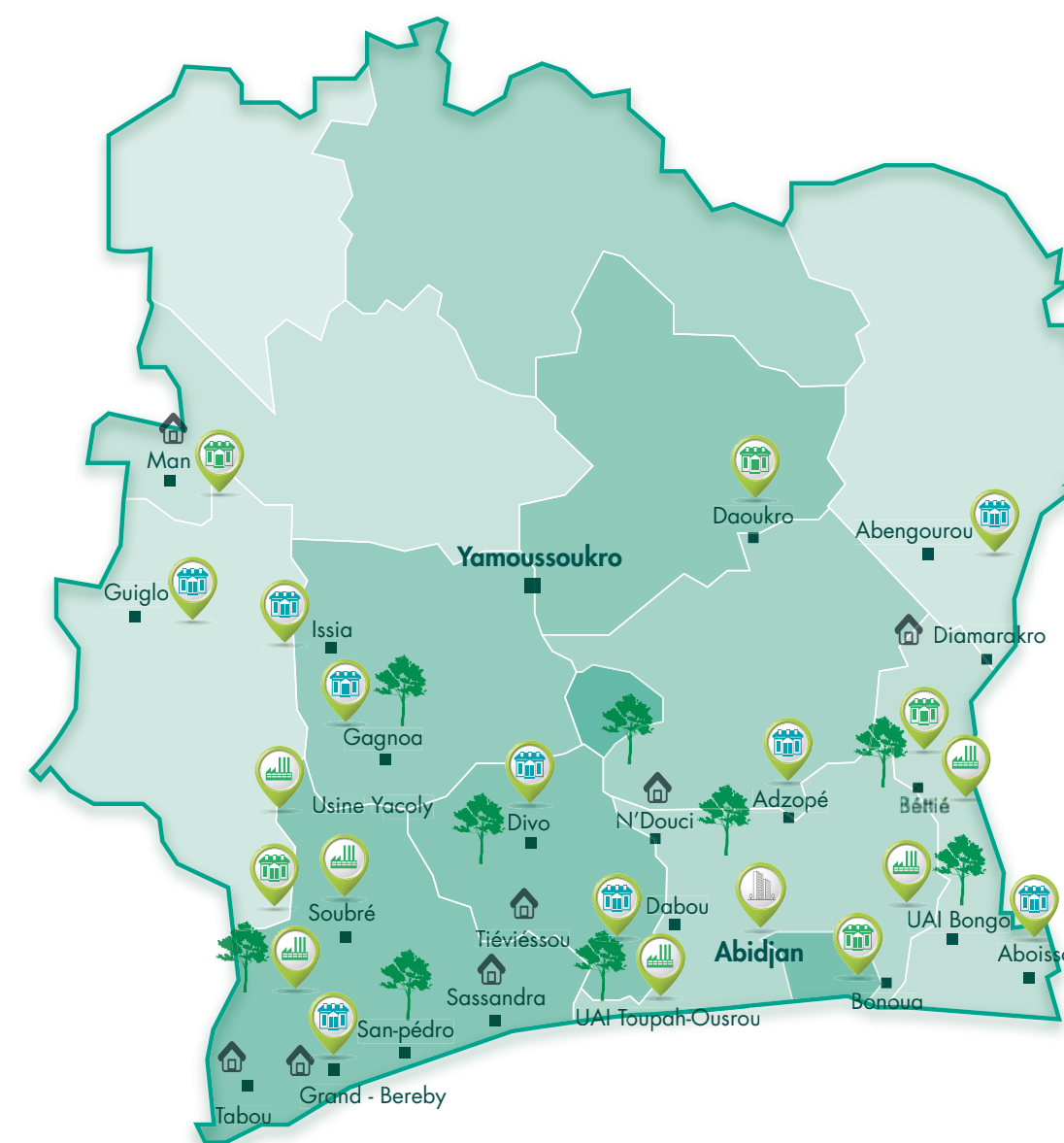


Autres privés



## EMPREINTE GÉOGRAPHIQUE

Localisation



Pont usine (6)



Plantation SAPH (11)



BPH (6)



Siège SAPH (1)



BPH + CC (8)



CC (7)

■ Sous Préfectures



# RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2024

## A. Les Faits Marquants

### I. LE MARCHÉ

#### 1. La production mondiale de caoutchouc naturel

Les prévisions de l'institut Global Data indiquent une production mondiale de caoutchouc naturel en stagnation depuis 4 ans, voire en légère diminution de 1% en 2024, estimée à 13,9 millions de tonnes. La faiblesse des cours sur les 10 dernières années n'a pas incité à la réhabilitation ni à l'extension du verger mondial.

La production reste dominée par les pays de l'Asie du Sud-Est qui représentent 80% des volumes mondiaux, avec à leur tête la Thaïlande et l'Indonésie. Les volumes restent globalement stables en Thaïlande, ils ont en revanche lourdement chuté depuis quelques années en Indonésie, où les rendements hévéicoles sont faibles et une conversion massive observée vers le palmier à huile.

La production ivoirienne a suivi une dynamique inverse avec une croissance de ses volumes à deux chiffres sur la dernière décennie. En 2024, le pays a exporté près de 1.7 millions de tonnes, ce qui le place au 3ème rang des producteurs mondiaux, avec 12% des volumes globaux et 80% de la production africaine.

Le verger ivoirien arrive néanmoins à maturité et sa production devrait stagner ou peu augmenter désormais, avant que ne se fassent sentir les impacts d'un nouveau plan d'extension et de réhabilitation, qui reste à lancer en 2025. Les volumes déclarés en douane en 2024 sont ainsi similaires à ceux de l'exercice précédent.

#### 2. La consommation mondiale de caoutchouc naturel <sup>1</sup>

Les prévisions de l'institut Global Data indiquent une consommation mondiale de caoutchouc naturel en hausse de 2%, estimée à 14,4 millions de tonnes pour l'année 2024.

Le marché du pneumatique reste le principal usage du caoutchouc naturel et absorbe 75% des volumes produits, avec une tendance marquée à des gains de parts de marché du caoutchouc naturel sur son homologue synthétique dans un contexte structurel de recherche de matériaux durables.

Le déficit d'offre observé en 2024 pourrait se prolonger en 2025, laissant présager d'un équilibre offre-demande plus favorable aux producteurs.

<sup>1</sup> Source sur le marché du caoutchouc naturel : Rubber Statistical Bulletin Q1 - 2023

### 3. Évolution du SICOM 20

Après un exercice 2023 particulièrement bas, le marché du caoutchouc naturel, représenté par le contrat SICOM TSR20, a retrouvé des niveaux plus rémunérateurs pour tous les acteurs de la filière en 2024. La hausse a été particulièrement marquée sur le 2nd semestre, avec un franchissement symbolique de la barre des 2 USD/kg sur quelques journées de cotation en décembre.

Le cours SICOM moyen s'est ainsi établi en 2024 à 1,74 USD/kg, en hausse de 27% par rapport à la moyenne de l'exercice précédent. Le léger renforcement du dollar US sur l'EURO et le Franc CFA a également joué un effet positif en Côte d'Ivoire.

L'application de la règle de prix APROMAC a mécaniquement répercuté cette hausse sur le prix payé aux planteurs pour l'achat de leur matière première, avec un prix APROMAC bord champ moyen de 367 FCFA/kg en 2024.

Si l'année 2025 démarre sur des bases identiques à celles du 2nd semestre 2024, il convient de rester prudent sur l'évolution de la demande notamment, qui pourra jouer sur la volatilité des prix en 2025.





## II. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL <sup>2</sup>

### 1. Poursuite du conflit Russo-Ukrainien et Marché du Caoutchouc

Les incertitudes économiques liées aux différents conflits armés et à l'instauration de nouvelles politiques douanières continuent de faire peser de lourdes inconnues sur la demande et sur les prix. En 2024, de nombreux clients se sont néanmoins tournés vers un approvisionnement africain plus important, pour compenser la baisse des flux en provenance d'Indonésie et préparer une réponse crédible à la réglementation EUDR contre la déforestation.

### 2. Réglementation de l'Union Européenne contre la déforestation (EUDR)

La réglementation de l'Union européenne contre la déforestation (EUDR) est une initiative politique significative créée par l'Union européenne pour lutter contre la déforestation à l'échelle mondiale. Cette réglementation garantit que les produits entrant sur le marché de l'UE ne contribuent pas à la déforestation ni à la dégradation des forêts.

En accord avec la réglementation de l'Union Européenne contre la déforestation (EUDR) dont la date limite de mise en conformité, avait été initialement fixée au 31 décembre 2024 avant d'être repoussée d'une année. SAPH a mis en place un système robuste qui suit méticuleusement le parcours de notre caoutchouc de la plantation au produit fini. Ce processus permet de vérifier que le caoutchouc est récolté dans des plantations gérées de manière responsable et durable, sans contribuer à la déforestation ou à la dégradation des écosystèmes forestiers, et en application des législations de notre pays.

## III. ENVIRONNEMENT NATIONAL

### 1. Marché du caoutchouc naturel

Selon les données de l'APROMAC (Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire) le cumul des exportations nationales de caoutchouc naturel a atteint 1.683.620 tonnes équivalent sec en 2024 contre 1.678.062 tonnes en 2023, soit une augmentation de +0,3%. C'est le signe d'un verger qui arrive à maturité et d'une production qui va plafonner dans les années à venir.

Parallèlement, 2024 aura marqué une bascule avec la construction et le démarrage de nouvelles usines, et des capacités de transformation qui devraient atteindre 2.500.000 tonnes d'ici 2026. La compétition pour l'accès à la matière première se fait déjà ressentir sur la fin de l'année 2024.

### 2. Interdiction de l'exportation de fond de tasse

Par un communiqué en date du 21 novembre 2023, le Conseil hévéa palmier à huile (CHPH) interdisait l'exportation de fond de tasse. Cette décision qui faisait suite à un accroissement des capacités d'usinage en Côte d'Ivoire visait à garantir l'approvisionnement des usines en matières premières.

Selon les données de l'Apromac, cette décision n'est pas respectée entièrement sur 2024 même si on note une baisse significative des volumes exportés. En 2024 l'exportation de fonds de tasse enregistre encore 119.970 tonnes malgré cette interdiction.

## IV. ENVIRONNEMENT INTERNE A LA SOCIETE

### 1. L'extension de l'usine de Soubré

SAPH envisage d'Accroître de 40 000 tonnes la capacité de son usine de Soubré, inaugurée en 2023, en portant sa capacité à 100 000 tonnes.

Ce projet, validé par le Conseil de SAPH s'achèvera en août 2026.

### 2. Projet solaire sur Bongo

SAPH a initié en 2024 un projet de production solaire photovoltaïque sur son site de Bongo. Ce projet vise à stabiliser l'approvisionnement énergétique, tout en optimisant les coûts, et à réduire l'empreinte environnementale de SAPH par l'utilisation d'une énergie décarbonée.

La ferme solaire d'une capacité de 2 MW devrait entrer en production d'ici à la fin du mois de mars 2025.

### 3. Certifications

La SAPH a renouvelé la triple certification ISO 9001-14001-45001 de son système de management intégré.

Le laboratoire de Bongo a reçu l'accréditation ISO 17025 du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC). Cette accréditation la positionne désormais comme un hub d'excellence, garantissant des résultats d'analyse fiables, précis et reproductibles. C'est un gage de confiance pour l'achat de caoutchouc obéissant aux normes internationales de qualité les plus exigeantes.

SAPH a également renouvelé pour la 4ème année consécutive sa certification TOP EMPLOYER qui récompense ses pratiques en matière de gestion du personnel.

<sup>2</sup> Rapport annuel du Groupe SIPH



B. Situation de la Société et son Activité au Cours de l'Exercice

I. DONNEES HEVEAS

a. Superficie plantée

| Superficie plantée en hectare | 2024   | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   |
|-------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Hévéas - matures              | 18 303 | 18 147 | 18 056 | 7 883  | 17 055 |
| Hévéas - immatures            | 4 070  | 4 257  | 4 124  | 4 433  | 5 535  |
| Hévéas - préparation          | 763    | 798    | 792    | 690    | 425    |
| Total plantée                 | 23 135 | 23 202 | 22 971 | 23 005 | 23 016 |

La superficie des plantations matures progresse sur les cinq (05) dernières années en ligne avec notre stratégie de production.

Les superficies plantées, quant à elles baissent de 66 hectares sur 2024 pour atteindre 23.135 hectares même si elles restent stables autour de 23.000 hectares sur les cinq (05) dernières années.

b. Production des champs

| Production des champs                | 2024   | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Production des champs - Tonnes sec   | 34 345 | 35 552 | 35 173 | 33 451 | 32 375 |
| Superficie en production - Ha        | 18 303 | 18 147 | 18 056 | 17 883 | 17 055 |
| Rendement à l'hectare - Tonne sec/Ha | 1,88   | 1,96   | 1,95   | 1,87   | 1,90   |

La production des champs baisse en 2024 de 1.207 tonnes (équivalent sec) malgré une hausse des superficies en production (+156 hectares), soit un rendement de 1,88 tonnes sec à l'hectare contre 1,96 tonnes sec en 2023. Cette contre-performance identifiée sur notre site de Bongo traduit des parts non saignées importantes au cours de l'exercice dues à un déficit de la main d'œuvre agricole.

c. Production achetée

| Production achetée              | 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Production achetée - Tonnes sec | 255 674 | 224 372 | 202 047 | 211 842 | 191 147 |
| Part des PV                     | 88%     | 86%     | 85%     | 86%     | 86%     |

La production achetée progresse de 31.302 tonnes (équivalent sec) pour s'établir à 255.674 tonnes (équivalent sec) à fin 2024. La part du caoutchouc villageois dans la production usinée s'élève désormais à désormais 88%.

d. Production usinée

| Production usinée - Tonnes             | 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|----------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Production usinée                      | 281 133 | 259 820 | 220 950 | 228 024 | 218 024 |
| Jours d'usage                          | 349     | 346     | 334     | 344     | 328     |
| Production moy journalière - Tonne/Jrs | 806     | 751     | 662     | 663     | 665     |

La production usinée progresse de 21.313 tonnes pour s'établir à 281.133 tonnes à fin 2024. Cette performance découle surtout de la montée en puissance de notre unité de production de Soubré inaugurée en octobre 2023 (+22.000 tonnes produites par rapport à 2023).

La mise en place progressive du 7/7 (une production 7 jours sur 7 jours) sur l'ensemble de nos usines a également permis d'accroître cette production journalière moyenne.

e. Production vendue

| Production vendue - Tonnes    | 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|-------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Quantité PF vendue - Tonnes   | 278 680 | 252 087 | 224 577 | 226 294 | 216 238 |
| Quantité FDT vendue - Tonnes  |         |         | 3 771   | 15 529  | 3 327   |
| Prix moyen de vente - FCFA/Kg | 966     | 777     | 931     | 879     | 683     |
| Chiffre d'affaires - FCFA     | 269 184 | 195 904 | 212 538 | 212 443 | 150 010 |

La production vendue est de 278.680 tonnes en 2024, en hausse de 26.593 tonnes par rapport à 2023, mais reste en retrait par rapport à la production usinée, impactant le stock de produits finis de plus de 2.000 tonnes supplémentaires par rapport au 31 décembre 2023. La hausse de la production vendue et du prix de vente moyen entraine une progression du chiffre d'affaires caoutchouc sur 2024 de XOF 73,280 milliards.

II. DONNEES PALMIERS

a. Superficie plantée

| Superficie plantée en hectare | 2024  | 2023  | 2022  | 2021  | 2020  |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Palmiers - matures            | 2 288 | 2 288 | 2 288 | 2 131 | 2 014 |
| Palmiers - immatures          | 26    | 26    | 26    | 138   | 255   |
| Palmiers - préparation        | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     |
| Total plantée                 | 2 314 | 2 314 | 2 314 | 2 269 | 2 269 |

Les superficies plantées restent inchangées depuis 3 ans.

b. Production des champs

| Production des champs            | 2024   | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   |
|----------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Production des champs - Tonnes   | 35 843 | 37 612 | 27 900 | 28 395 | 17 041 |
| Surperficie en production - Ha   | 2 288  | 2 288  | 2 288  | 2 131  | 2 014  |
| Rendement à l'hectare - Tonne/Ha | 15,7   | 16,4   | 12,2   | 13,3   | 8,5    |

La production des champs baisse en 2024 de 1.769 tonnes malgré des superficies en production qui n’ont pas évolué, entrainant une baisse du rendement à l’hectare de -0,77 la tonne. Cette baisse est à mettre en rapport avec les conditions climatiques.

c. Production usinée

| Production usinée - Tonnes              | 2024   | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   |
|-----------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Régimes traités - Tonnes                | 35 064 | 36 123 | 26 546 | 25 116 | 12 689 |
| Production d'huile - Tonnes             | 8 065  | 8 308  | 6 064  | 5 490  | 2 639  |
| Taux d'extraction d'huile - %           | 23,00% | 23,00% | 22,84% | 21,86% | 20,80% |
| Production d'amandes palmistes - Tonnes | 1 192  | 1 228  | 903    | 854    | 431    |
| Taux d'extraction amandes palmiste - %  | 3,40%  | 3,40%  | 3,40%  | 3,40%  | 3,40%  |
| Amandes traitées - Tonne                | 1 192  | 1 228  | 903    | 854    | 431    |
| Production d'huile de palmiste - Tonnes | 447    | 461    | 338    | 320    | 162    |
| Taux d'extraction huile de palmiste     | 37,50% | 37,50% | 37,50% | 37,50% | 37,50% |

Les productions d’huile de palme brut (CPO) et d’huile de palmiste (PKO) baissent respectivement de -244 tonnes et -1 4 tonnes et sont en rapport avec la baisse de la production des champs observée. Les taux d’extraction restent inchangés car objet d’un contrat de TOLLING avec PALMCI.

d. Production vendue

| Production vendue - Tonnes  | 2024  | 2023  | 2022  | 2021  | 2020  |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Huiles                      |       |       |       |       |       |
| Chiffre d'affaires - MFCFA  | 4 204 | 5 044 | 4 297 | 3 104 | 910   |
| Quantité vendue - Tonne     | 8 065 | 8 308 | 6 064 | 5 490 | 2 639 |
| Prix unitaire moyen FCFA/Kg | 521   | 607   | 709   | 565   | 345   |
| Huile de palmiste           |       |       |       |       |       |
| Chiffre d'affaires - MFCFA  | 221   | 264   | 201   | 180   | 63    |
| Quantité vendue - Tonne     | 447   | 461   | 338   | 320   | 162   |
| Prix unitaire moyen FCFA/Kg | 495,3 | 574,0 | 593,1 | 562,3 | 389,4 |
| Régimes de palmier          |       |       |       |       |       |
| Chiffre d'affaires - MFCFA  |       | 27    | 70    | 196   | 242   |
| Quantité vendue - Tonne     |       | 332   | 905   | 2 037 | 4 282 |
| Prix unitaire moyen FCFA/Kg |       | 81,4  | 77,9  | 96,3  | 56,5  |

Les productions vendues de CPO et de PKO baissent respectivement de -244 tonnes et -1 4 tonnes et sont fonction de la production usinée. La société ne bénéficie pas cependant de la hausse des cours mondiaux de l’huile de palme comparé à 2023 à cause de l’imposition par le régulateur national (CHPH) d’un prix plafond qui ne reflète pas cette dynamique du marché.

Le chiffre d’affaires palmier s’en trouve donc impacté de XOF -883 millions sur 2024 : XOF -773 millions liés au prix moyen de vente (impact de la régularisation du CHPH) et XOF -127 millions liés au volume.



III. DONNEES FINANCIERES SAPH

| Chiffres clés en millions XOF      | 2024    | 2023    | 2022    | 2021    | 2020    |
|------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Chiffre d'affaires                 | 279 438 | 206 469 | 224 421 | 208 794 | 158 789 |
| Résultat d'exploitation            | 29 446  | 7 351   | 26 283  | 27 558  | 10 954  |
| Résultat financier                 | -3 708  | -2 703  | -2 270  | -2 555  | -2 547  |
| Impôt sur le résultat              | -6 916  | -1 037  | -6 809  | -4 212  | -859    |
| Résultat net                       | 18 790  | 3 635   | 16 701  | 20 750  | 7 493   |
| Besoin en fonds de roulement - BFR | 66 169  | 40 830  | 39 935  | 49 909  | 39 207  |
| Dividendes                         | 1 840   | 8 357   | 10 377  | 3 757   | 0       |
| Investissements                    | 11 246  | 15 138  | 22 486  | 14 629  | 6 277   |
| Capitaux propres                   | 122 370 | 105 420 | 110 142 | 103 818 | 86 825  |
| Ressources stables                 | 152 955 | 129 775 | 129 155 | 126 915 | 116 702 |
| Trésorerie nette                   | -25 305 | -22 756 | -17 130 | -15 690 | -8 355  |

Ces données chiffrées prennent en compte, outre les données hévéas et palmiers, les autres activités accessoires de la société : encadrement villageois, encadrement FIRCA, l’activité bois, les prestations diverses et des produits accessoires.

Le chiffre d’affaires de la société s’établit à XOF 279,438 milliards en 2024 contre XOF 206,469 milliards en 2023, soit une progression de XOF +72,968 milliards (35%). Cette hausse est principalement liée à l’activité caoutchouc avec une hausse des volumes vendus et une amélioration du prix de vente moyen en rapport avec les cours du caoutchouc sur le marché international. Le reste de la variation provient de nos prestations d’encadrement et des produits accessoires.

Le résultat d’exploitation et le résultat net de l’exercice s’améliorent en conséquence pour s’établir respectivement à XOF 29,446 milliards et XOF 18,790 milliards.

Le besoin en fonds de roulement passe de XOF 40,830 milliards en 2023 à XOF 66,169 milliards en 2024, soit une variation de XOF 25,339 milliards. Ce besoin traduit une hausse de nos volumes de matières stockés et de nos créances clients en lien avec l’accroissement de l’activité d’une part ; et la hausse des cours du caoutchouc d’autre part.

La SAPH poursuit également sa politique d’investissement avec la réhabilitation de son verger, l’amélioration de ses infrastructures sociales et le développement de son outil industriel.

La hausse des capitaux propres est liée au résultat de l’exercice ; et le relèvement des ressources stables est la conséquence de l’emprunt obtenu au cours de l’exercice pour le financement de notre activité d’investissements.

C. Etats financiers OHADA

| En millions XOF                                    |      |                     |                       |        |         |
|----------------------------------------------------|------|---------------------|-----------------------|--------|---------|
| COMPTE DE BILAN                                    | NOTE | EXERCICE AU 31/12/N | EXERCICE AU 31/12/N-1 | Var    | % Var   |
| LIBELLES                                           |      | a                   | b                     | (a-b)  | (a-b)/b |
| Capital                                            | 13   | 14 594              | 14 594                |        |         |
| Primes liées au capital social                     | 13   | 233                 | 233                   |        |         |
| Réserves indisponibles                             | 14   | 2 919               | 2 919                 |        |         |
| Réserves libres                                    | 14   | 50 410              | 50 410                |        |         |
| Report à nouveau (+ ou -)                          | 14   | 26 775              | 24 980                | 1 795  | 7%      |
| Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -) |      | 18 790              | 3 635                 | 15 155 | 417%    |
| Provisions réglementées                            | 15   | 8 649               | 8 649                 |        |         |
| Emprunts et dettes financières diverses            | 16   | 28 231              | 21 726                | 6 504  | 30%     |
| Dettes de location-acquisition                     | 16   | 1 992               | 2 133                 | -141   | -7%     |
| Provisions pour risques et charges                 | 16   | 362                 | 495                   | -133   | -27%    |
| Trésorerie nette                                   | 20   | 25 305              | 22 756                | 2 549  | 11%     |
| TOTAL CAPITAUX DISPONIBLES                         |      | 178 260             | 146 285               | 31 976 | 22%     |
| Immobilisations incorporelles                      | 3    | 10 118              | 13 189                | 3 071  | -23%    |
| Immobilisations corporelles                        | 3    | 204 086             | 195 646               | 8 440  | 4%      |
| Immobilisations financières                        | 4    | 1 167               | 936                   | 232    | 25%     |
| Avances & acomptes sur immobilisations             | 3    | 315                 | 328                   | -13    | -4%     |
| Amortissements, dépréciations des immobilisations  | 3    | -103 595            | -98 398               | 5 197  | 5%      |
| TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES                       |      | 112 091             | 111 702               | 390    | 0%      |
| Matières premières                                 | 6    | 40 841              | 25 684                | 15 157 | 59%     |
| En-cours plants                                    | 6    | 942                 | 1 598                 | -656   | -41%    |
| Produits fabriqués                                 | 6    | 20 541              | 15 846                | 4 695  | 30%     |
| Marchandises et autres approvisionnements          | 6    | 10 244              | 9 763                 | 480    | 5%      |
| Provisions et dépréciations sur stocks             | 6    | -1 097              | -995                  | 102    | 10%     |
| TOTAL STOCKS NETS                                  |      | 71 471              | 51 896                | 19 574 | 38%     |
| Fournisseurs avances versées                       | 17   | 468                 | 132                   | 336    | 255%    |
| Clients                                            | 7    | 18 265              | 14 878                | 3 387  | 23%     |
| Personnels débiteurs                               | 8    | 1 146               | 530                   | 616    | 116%    |
| Etat et collectivités publiques                    | 8    | 7 690               | 5 799                 | 1 890  | 33%     |
| Associétés et groupes                              | 8    |                     |                       |        |         |
| Autres créances                                    | 8    | 47                  | 20                    | 27     | 137%    |
| Ecart de conversion - Actif                        | 12   |                     |                       |        |         |
| TOTAL DEBITEURS                                    |      | 27 615              | 21 358                | 6 257  | 29%     |
| Clients, avances reçues                            | 7    | -48                 |                       | 48     |         |
| Fournisseurs d'exploitation                        | 17   | -18 504             | -25 334               | 6 830  | -27%    |
| Dettes sociales                                    | 18   | -6 315              | -4 818                | 1 497  | 31%     |
| Dettes fiscales                                    | 18   | -7 773              | -1 995                | 5 778  | -290%   |
| Autres dettes                                      | 19   | -277                | -278                  | -2     | -1%     |
| Ecart de conversion - Passif                       | 12   |                     |                       |        |         |
| TOTAL CREDITEURS                                   |      | -32 917             | -32 425               | 492    | 2%      |
| TOTAL GENERAL                                      |      | 178 260             | 152 531               | 25 728 | 17%     |

En millions XOF

| COMPTE DE RESULTAT                                             |  | (1) | NOTE  | EXERCICE AU<br>31/12/N | EXERCICE AU<br>31/12/N-1 | Var     | % Var   |
|----------------------------------------------------------------|--|-----|-------|------------------------|--------------------------|---------|---------|
| LIBELLES                                                       |  |     |       | a                      | b                        | (a-b)   | (a-b)/b |
| Ventes de produits finis - caoutchoucs                         |  | +   | 21    | 270 377                | 195 904                  | 74 473  | 38%     |
| Ventes de marchandises - caoutchoucs                           |  | +   | 21    |                        |                          |         |         |
| Ventes de produits finis - autres                              |  | +   | 21    | 4 736                  | 6 428                    | -1 692  | -26%    |
| Travaux, services vendus, autres produits                      |  | +   | 21    | 4 325                  | 4 138                    | 188     | 5%      |
| Produits accessoires                                           |  | +   | 21    |                        |                          |         |         |
| CHIFFRE D'AFFAIRES                                             |  |     |       | 279 438                | 206 469                  | 72 968  | 35%     |
| Production stockée (ou déstockage)                             |  | -/+ | 6     | 3 255                  | 5 404                    | -2 149  | -40%    |
| Production immobilisée                                         |  |     | 21    | 2 815                  | 2 977                    | -163    | -5%     |
| Autres produits                                                |  | +   | 21    | 1 041                  | 4 746                    | -3 705  | -78%    |
| Transferts de charges d'exploitation                           |  | +   | 12    | 514                    | 586                      | -73     | -12%    |
| TOTAL PRODUITS                                                 |  |     |       | 287 062                | 220 183                  | 66 879  | 30%     |
| Achats de matières premières - marchandise                     |  | -   | 22    |                        |                          |         |         |
| Achats de matières premières et fournitures liées              |  | -   | 22    | -166 266               | -112 047                 | 54 220  | 48%     |
| Variation de stocks de matières premières et fournitures liées |  | -/+ | 6     | 15 941                 | -466                     | -16 407 | -3520%  |
| Autres achats                                                  |  | -   | 22    | -26 300                | -26 213                  | 88      | 0%      |
| Variation de stocks d'autres approvisionnements                |  | -/+ | 6     | 479                    | 754                      | 276     | 37%     |
| Transports                                                     |  | -   | 23    | -4 769                 | -3 975                   | 794     | 20%     |
| Services extérieurs                                            |  | -   | 24    | -20 625                | -20 399                  | 226     | 1%      |
| Impôts et taxes                                                |  | -   | 25    | -13 956                | -10 213                  | 3 743   | 37%     |
| Autres charges                                                 |  | -   | 26    | -1 972                 | -2 985                   | -1 013  | -34%    |
| VALEUR AJOUTEE                                                 |  |     |       | 69 592                 | 44 640                   | 24 952  | 56%     |
| Charges de personnel                                           |  | -   | 27    | -29 494                | -27 530                  | 1 963   | 7%      |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION                                   |  |     |       | 40 098                 | 17 110                   | 22 989  | 134%    |
| Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations         |  | +   | 28    | 548                    | 524                      | 24      | 5%      |
| Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations  |  | -   | 3C&28 | -11 201                | -10 282                  | 919     | 9%      |
| RESULTAT D'EXPLOITATION                                        |  |     |       | 29 446                 | 7 351                    | 22 094  | 301%    |
| Revenus financiers et assimilés                                |  | +   | 29    | 142                    | 216                      | -74     | -34%    |
| Reprises de provisions et dépréciations financières            |  | +   | 28    | 13                     | 0                        | 13      | 5789%   |
| Frais financiers et charges assimilées                         |  | -   | 29    | -3 863                 | -2 919                   | 944     | 32%     |
| Dotations aux provisions et aux dépréciations financières      |  | -   | 3C&28 |                        |                          |         |         |

Suite du tableau Compte de résultat

|                                                         |  |   |    |        |        |         |       |
|---------------------------------------------------------|--|---|----|--------|--------|---------|-------|
| RESULTAT FINANCIER                                      |  |   |    | -3 708 | -2 703 | -1 005  | -37%  |
| RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES                       |  |   |    | 25 738 | 4 648  | 21 089  | 454%  |
| Produits des cessions d'immobilisations                 |  | + | 3D | 19     | 41     | -23     | -55%  |
| Autres Produits HAO                                     |  | + | 30 |        | 16     | -16     | -100% |
| Valeurs comptables des cessions d'immobilisations       |  | - | 3D | -33    | -32    | 1       | 2%    |
| Autres Charges HAO                                      |  | - | 30 | -16    | -2     | 15      | 923%  |
| RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES                      |  |   |    | -31    | 24     | -55     | -230% |
| Participation des travailleurs                          |  | - | 30 |        |        |         |       |
| Impôts sur le résultat                                  |  | - |    | -6 916 | -1 037 | 5 879   | 567%  |
| RESULTAT NET                                            |  |   |    | 18 790 | 3 635  | 15 155  | 417%  |
| (1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)" |  |   |    |        | 14%    |         | 8%    |
|                                                         |  |   |    |        | 7%     |         | 2%    |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION                            |  |   |    |        |        | -35 398 | -100% |

NOTE 3. LES IMMOBILISATIONS

En millions XOF

| Rubriques Investissements bruts             | 2024    | 2023    | Augment | Diminut | Reclas  |
|---------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Investissements incorporels                 | 10 118  | 13 189  | 224     | -3 296  | 0       |
| Terrains                                    | 993     | 970     | 0       | 0       | 22      |
| Investissements agricoles                   | 68 949  | 68 619  | 2 512   | -2 181  | 0       |
| Batiments - Constructions                   | 58 300  | 46 783  | 1 064   | 0       | 10 453  |
| Materiel et outillage industriel            | 41 274  | 35 640  | 1 903   | -53     | 3 821   |
| Materiel et mobilier de bureau              | 2 719   | 2 487   | 178     | 0       | 54      |
| Materiel de transport                       | 2 178   | 2 206   | 66      | -142    | 48      |
| Biens pris en location-acquisition          | 5 007   | 4 080   | 927     | 0       | 0       |
| Installation et agencement                  | 19 250  | 13 976  | 520     | 0       | 4 753   |
| Autres immobilisations corporelles          | 242     | 0       | 242     | 0       | 0       |
| Immobilisations corporelles en cours autres | 5 174   | 20 921  | 3 397   | -5      | -19 139 |
| Avances et acomptes s/immo. Corp.           | 315     | 328     | 0       | 0       | -13     |
| Prêts, cautionn. & aut. Créances            | 1 167   | 936     | 333     | -101    | 0       |
| Prêts au personnel                          |         |         |         |         |         |
| Total des investissements bruts             | 215 686 | 210 099 | 11 366  | -5 779  | 0       |



a. Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s’établissent à XOF 10,118 milliards en 2024. Ils sont constitués principalement par des logiciels (dont SAP) et un fonds commercial hérité de la fusion avec ex-SAIBE à Bettié en janvier 2007, pour une valeur brute respectivement de XOF 1,469 milliards et XOF 8,649 milliards.

La SAPH a bénéficié par ailleurs d’une dérogation de l’administration fiscale pour l’amortissement du fonds de commerce sur une période de cinq années à compter du 1er janvier 2008. Ces amortissements sont arrivés à leur terme au 31 décembre 2012 et sont enregistrés au passif du bilan pour un montant équivalent.

Au cours de l’exercice 2024, SAPH a investi XOF 224 millions supplémentaires dans les immobilisations incorporelles, principalement dans une version plus récente de son ERP (S4HANA) ; la migration s’est faite le 1er avril 2024. La diminution de XOF 3,296 milliards constate la sortie du patrimoine de la version ancienne de l’ERP.

b. Les immobilisations corporelles – non agricoles

En millions XOF

| Investissements Corporels - non agricoles      | 2024    | 2023    | Hausse | Baisse | Reclas  |
|------------------------------------------------|---------|---------|--------|--------|---------|
| Terrains                                       | 993     | 970     | 0      | 0      | 22      |
| Batiments - Constructions                      | 58 300  | 46 783  | 1 064  | 0      | 10 453  |
| Materiel et outillage industriel               | 41 274  | 35 604  | 1 903  | -53    | 3 821   |
| Materiel et mobilier de bureau                 | 2 719   | 2 487   | 178    | 0      | 54      |
| Materiel de transport                          | 2 178   | 2 206   | 66     | -142   | 48      |
| Biens pris en location-acquisition             | 5 007   | 4 080   | 927    | 0      | 0       |
| Installation et agencement                     | 19 250  | 13 976  | 520    | 0      | 4 753   |
| Autres immobilisations corporelles             | 242     | 0       | 242    | 0      | 0       |
| Immobilisations corporelles en cours autres    | 5 174   | 20 921  | 3 397  | 5      | -19 139 |
| Avances et acomptes s/immo. Corp.              | 315     | 328     | 0      | 0      | -13     |
| Total des investissements corp - non agricoles | 135 452 | 127 355 | 8 298  | -201   | -0      |

Les immobilisations corporelles non agricoles de l’exercice s’établissent à XOF 135,452 milliards à fin 2024 et représentent 63% des valeurs brutes de l’ensemble des investissements de SAPH. Elles sont majoritairement constituées de nos unités de production.

Les immobilisations corporelles non-agricoles réalisées sur l’exercice sont de XOF 8,298 milliards, en recul de XOF 3,430 milliards par rapport à 2023. Elles ont surtout porté sur :

- Le projet solaire sur notre site de Bongo
- La poursuite de la remise aux normes sécurités incendie
- Les investissements de maintien de nos outils de production
- Le renouvellement de notre parc roulant et la mise à niveau des infrastructures sociales

c. Les immobilisations corporelles – agricoles

| Investissements corporels - agricoles          | 2024   | 2023   | Augment | Diminut | Reclas |
|------------------------------------------------|--------|--------|---------|---------|--------|
| Plantations matures                            | 57 091 | 56 429 | 11      | -2 181  | 2 833  |
| Plantations immatures (sauf prep* terrain)     | 11 185 | 11 438 | 2 259   | 0       | -2 512 |
| Plantations immatures : préparation de terrain | 673    | 751    | 242     | 0       | -321   |
| Total des investissements corp - agricoles     | 68 949 | 68 619 | 2 512   | -2 181  | 0      |

Les immobilisations corporelles agricoles sont constituées principalement de plantations d’hévéas et portent sur le renouvellement du verger. Les investissements bruts augmentent de XOF 2,512 milliards en 2024. Cette hausse est en rapport avec l’entretien des jeunes parcelles sur l’ensemble de nos sites de production. Les arbres arrivés en fin de vie et abattus en 2024 pour être replantés représentent en valeur brute XOF 2.181 milliards.

Il est à noter que les investissements agricoles font l’objet d’une dépréciation pour XOF 205 millions. Cette dépréciation porte sur 131 hectares de notre concession de Dabou à cause d’un litige foncier qui oppose la SAPH aux communautés riveraines.

d. Les amortissements

En millions XOF

| Rubriques amortissements                    | 2024    | 2023    | Augment | Diminut | Reclas |
|---------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|--------|
| Investissements incorporels                 | -1 035  | -4 195  | -136    | 3 296   | 0      |
| Terrains                                    | 0       | 0       | 0       | 0       | 0      |
| Investissements agricoles                   | -23 199 | -23 622 | -1 732  | 2 154   | 0      |
| Batiments - Constructions                   | -28 696 | -25 803 | -2 810  | 0       | 0      |
| Materiel et outillage industriel            | -25 548 | -26 091 | -3 246  | 53      | 0      |
| Materiel et mobilier de bureau              | -2 604  | -2 482  | -379    | 0       | 0      |
| Materiel de transport                       | -3 849  | 0       | 0       | 141     | 0      |
| Biens pris en location-acquisition          | -6 417  | -5 571  | -847    | 0       | 0      |
| Installation et agencement                  | -11 959 | -10 339 | -1 700  | 0       | 0      |
| Autres immobilisations corporelles          | -5      | 0       | -5      | 0       | 0      |
| Immobilisations corporelles en cours autres | 0       | 0       | 0       | 0       | 0      |
| Avances et acomptes s/immo. Corp.           |         |         |         |         | 0      |
| Prêts, cautionn. & aut. Créances            |         |         |         |         | 0      |
| Prêts au personnel                          |         |         |         |         |        |
| Total des amortissements                    | 215 686 | 210 099 | 11 366  | -5 779  | 0      |

La SAPH pratique le mode d’amortissement linéaire qui se fait sur la durée de vie de ses actifs immobilisés. Elle travaille avec la collaboration de ses équipes techniques à la définition d’une durée d’utilité pour l’ensemble de ses acquisitions.

Le cumul des amortissements s’établit à XOF 103,314 milliards à fin 2024 ; soit une hausse nette des amortissements de XOF 5,210 milliards comparé à 2023.

e. Les plus ou moins-values de cession

En millions XOF

| Plus ou moins value de cession              | Valeur Brute | Amort Pratiqués | VNC | Prix de cessions | +/- value de cession |
|---------------------------------------------|--------------|-----------------|-----|------------------|----------------------|
| Investissements incorporels                 | 3 296        | 3 296           | 0   |                  | 0                    |
| Terrains                                    | 0            | 0               | 0   |                  | 0                    |
| Investissements agricoles                   | 2 181        | 2 154           | 27  |                  | -27                  |
| Batiments - Constructions                   | 0            | 0               | 0   |                  | 0                    |
| Materiel et outillage industriel            | 53           | 53              | 0   |                  | 0                    |
| Materiel et mobilier de bureau              | 0            | 0               | 0   |                  | 0                    |
| Materiel de transport                       | 142          | 141             | 1   | 19               | 18                   |
| Biens pris en location-acquisition          | 0            | 0               | 0   |                  | 0                    |
| Installation et agencement                  | 0            | 0               | 0   |                  | 0                    |
| Autres immobilisations corporelles          | 0            | 0               | 0   |                  | 0                    |
| Immobilisations corporelles en cours autres | 5            | 0               | 5   |                  | -5                   |
| Avances et acomptes s/immo. Corp.           | 0            | 0               | 0   |                  | 0                    |
| Prêts, cautionn. & aut. Créances            | 0            | 0               | 0   |                  | 0                    |
| Prêts au personnel                          | 0            | 0               | 0   |                  | 0                    |
| Total des plus ou moins values de cessions  | 5 678        | 5 645           | 33  | 19               | -15                  |

La plus-value de cession constatée au cours de l’exercice 2024 est de XOF 19 millions.

NOTE 4. LES INVESTISSEMENTS FINANCIERS

En millions XOF

| Investissements corporels - agricoles           | 2024  | 2023 | Augment | Diminut | Reclas |
|-------------------------------------------------|-------|------|---------|---------|--------|
| Autres créances ratt à des participat. > 1 an   | 12    | 12   | 0       | 0       | 0      |
| Prêts, cautionnements et autres créances > 1 an | 1 156 | 924  | 333     | -101    |        |
| Prêts au personnel > 1 an                       | 0     | 0    | 0       | 0       | 0      |
| Total des investissements financiers            | 1 167 | 936  | 333     | -101    | 0      |

Les investissements financiers sont constitués des participations que détient la SAPH sur le Centre National de Recherche Agronomique - CNRA pour XOF 12 millions ; des dépôts et cautionnement pour XOF 880 millions et des prêts divers pour XOF 275 millions.



Au cours de cet exercice, les investissements financiers connaissent une hausse nette de XOF 232 millions : les prêts aux personnels à plus d'un an augmentent de XOF 190 millions tandis que les dépôts et cautionnement augmentent de XOF 62 millions.

Il est à noter que les investissements financiers font l'objet d'une dépréciation pour XOF 76 millions. Cette dépréciation porte sur les dépôts et cautionnements.

NOTE 6. LES STOCKS

a. Les matières premières

En millions XOF

| STOCK NON USINE                        | 2024   | 2023   | Var. Valeur | Var % | Effet Prix/Qté |
|----------------------------------------|--------|--------|-------------|-------|----------------|
| Valeur de la matière première - en XOF | 41 321 | 25 684 | 15 637      | 61%   | 15 637         |
| Quantités - Tonnes                     | 57 775 | 48 846 | 8 929       | 18%   | 6 386          |
| Prix par kilogramme                    | 715    | 526    | 189         | 36%   | 9 250          |

Le stock de matières est valorisé au coût moyen pondéré calculé de façon périodique. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière des conditions du marché et des coûts internes de production.

Le niveau de stock de matières premières augmente par rapport à 2023 pour tenir compte de nos besoins d'usinage sur le premier trimestre 2025. Toutefois, la hausse de la valeur du stock de matière de XOF 15,637milliards résulte de l'effet combiné du prix unitaire moyen en hausse de XOF 189 le kilogramme (avec un impact de XOF 9,250 milliards) et de la hausse des volumes de 8.929 tonnes (avec un impact de XOF 6,386 milliards).

b. Les produits finis caoutchouc

En millions XOF

| STOCK USINE                        | 2024   | 2023   | Var. Valeur | Var % | Effet Prix/Qté |
|------------------------------------|--------|--------|-------------|-------|----------------|
| Valeur des produits finis - en XOF | 19 735 | 15 846 | 3 890       | 25%   | 3 890          |
| Quantités - Tonnes                 | 26 355 | 23 977 | 2 379       | 10%   | 1 781          |
| Prix par kilogramme                | 749    | 661    | 88          | 13%   | 2 108          |

Le stock de produits finis est valorisé au coût moyen pondéré calculé de façon périodique. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière du coût matière et des coûts internes de production.

Le stock de produits finis s'établit à 26.355 tonnes à fin 2024, soit une hausse de 2.379 tonnes par rapport à 2023.

La hausse de la valeur stock de produits finis est de XOF 3,890 milliards est due à l'effet combiné des volumes stockés et du prix unitaire moyen de valorisation en lien avec la hausse du sicom.

Une partie de ce stock fait l'objet d'une dépréciation de XOF 389 millions. Cette dépréciation découle d'un écart à la suite d'un inventaire des matières.

c. Les marchandises et autres approvisionnements

Le stock de plaquettes ou billons de bois est valorisé au coût moyen pondéré. La période retenue est le mois et la valorisation se fait à la lumière des conditions du marché et des coûts internes de production. Pour ce stock, SAPH a fait le choix de l'inventaire intermittent. En revanche, le stock de matières consommables est valorisé au coût moyen pondéré après chaque entrée et fait l'objet d'un inventaire permanent.

Les autres matières stockées incluent également le stock de plants en-cours. Au cours de cet exercice, ces stocks sont en hausse de XOF 1,109 milliards.

Une partie de ce stock fait l'objet d'une dépréciation de XOF 708 millions. Il s'agit du stock obsolète et du stock à rotation lente ; et des plants en-cours pour tenir compte des pertes estimées en fin d'année.

NOTE 7. LES CLIENTS

a. Les clients

En millions XOF

| Clients                                  | 2024   | 2023   | Variation Valeur | Variation % |
|------------------------------------------|--------|--------|------------------|-------------|
| Clients                                  | 2 344  | 1 654  | 690              | 42%         |
| Clients - Groupe                         | 15 353 | 12 644 | 2 710            | 21%         |
| Clients, Etat et Collectivités Publiques | 546    | 580    | -35              | -6%         |
| Créances douteuses                       | 193    | 150    | 43               | 28%         |
| Dépréciation compte clients              | -219   | -150   | -68              | -45%        |
| Total clients                            | 18 217 | 14 878 | 3 339            | 22%         |

Le solde net des créances clients s'établit à XOF 18,217 milliards à fin décembre ; soit une hausse nette de XOF 3,339 milliards liée surtout à l'activité. Les délais clients sont en baisse globalement sur 2024.

NOTE 8. LES AUTRES CREANCES

En millions XOF

| Autres débiteurs                | 2024  | 2023  | Variation Valeur | Variation % |
|---------------------------------|-------|-------|------------------|-------------|
| Personnel débiteur              | 1 146 | 530   | 616              | 116%        |
| Etat et collectivités publiques | 7 690 | 5 799 | 1 890            | 33%         |
| Associétés et groupes           | 0     | 0     | 0                |             |
| Autres créances                 | 182   | 168   | 14               | 8%          |
| Provisions sur autres créances  | -135  | -148  | 13               | 9%          |
| Total créiteurs                 | 8 883 | 6 349 | 2 534            | 40%         |

a. Le personnel débiteur

Le personnel débiteur s’établit à XOF 1.146 milliard à fin décembre 2024 et enregistre les avances et acomptes aux personnels. La hausse constatée sur l’exercice est une avance au personnel sur les gratifications.

b. Les autres créances

Les créances diverses s’établissent à XOF 182 millions à fin 2024 et sont constituées majoritaire-ment des charges constatées d’avance.

c. L’État et les Collectivités Publiques

Le compte État et Collectivité Publique enregistre le crédit de TVA soumis à remboursement. Ce crédit fait l’objet de procédure de remboursement auprès de la Régie dédiée au remboursement des crédits de TVA. SAPH bénéficie, à cet effet, de la procédure accélérée de remboursement prévue par l’art.382 bis du CGI (code général des impôts).

Le compte État et collectivité publique est en hausse de XOF 1,890 milliards au cours de cet exercice. Cette augmentation résulte des difficultés administratives.

Il est à noter que les remboursements reçus de la Régie, au cours de l’exercice, au titre du crédit de TVA se montent à XOF 3,524 milliards.

d. Les provisions sur les autres créances

Les provisions pour dépréciations des créances baissent de XOF 13 millions pour s’établir à XOF 135 millions à fin 2024. Cette baisse traduit la reprise de provision concernant les rejets d’une partie du crédit de TVA, devenue sans objet.

NOTE 12. LES TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges enregistrent principalement le transfert des avantages en nature dans les comptes du personnel. Ces transferts de charges représentent XOF 514 millions à fin 2024.

NOTE 13. LE CAPITAL SOCIAL

En millions XOF

| Capital social                          | 2024   | 2023   | Hausse | Baisse |
|-----------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Capital social                          | 14 594 | 14 594 |        |        |
| Primes d’émission, de fusion, d’apport. | 233    | 233    |        |        |
| TOTAL CAPITAL SOCIAL                    | 14 827 | 14 827 | 0      | 0      |

Le capital social de XOF 14,594 milliards est constitué de 25.558.005 d’actions entièrement libérées d’une valeur unitaire de XOF 571.

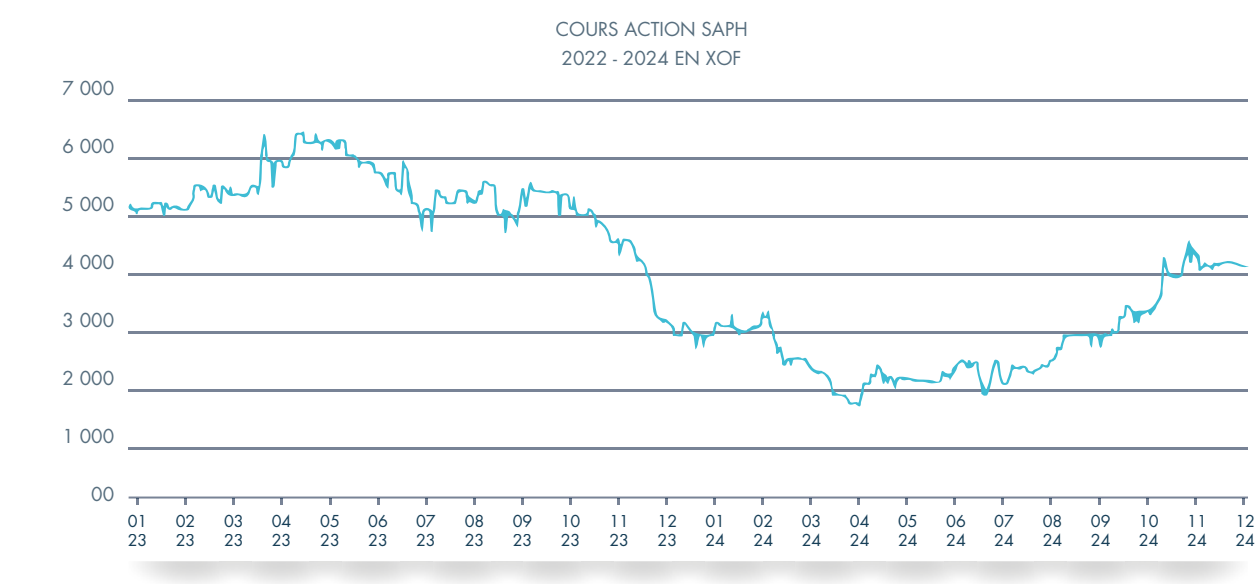
Les actions sont réparties comme suit :

Répartition capital SAPH au 31.12.2024

| Actionnaires    | Stable      |          | Flottant    |          | Total       |          |
|-----------------|-------------|----------|-------------|----------|-------------|----------|
|                 | Nbre Titres | % Titres | Nbre Titres | % Titres | Nbre Titres | % Titres |
| SIPH            | 7 619 775   | 29,81%   | 9 815 539   | 38,40%   | 17 435 314  | 68,22%   |
| Michelin        | 2 527 330   | 9,89%    | 2 073 110   | 8,11%    | 4 600 440   | 18,00%   |
| Autres porteurs | 206 870     | 0,81%    | 3 315 381   | 12,97%   | 3 522 251   | 13,78%   |
| Total           | 10 353 975  | 40,51%   | 15 204 030  | 59,49%   | 25 558 005  | 100,00%  |



Cours des actions SAPH et notation



En 2024, le cours de l'action SAPH a oscillé entre un plus bas de XOF 2.005 et un plus haut de XOF 4.560, soit une moyenne de XOF 3.000 de janvier à décembre.

Au 31 décembre 2024, le cours de l'action SAPH s'établit à XOF 4.120 et la capitalisation boursière de l'entreprise à cette date est de XOF 105.810 milliards.

La notation de la société a été réévaluée par l'agence de notation GCR Ratings, pour la période allant de décembre 2023 à septembre 2024. Elle affirme la note d'émetteur de long terme de la société de BBB+(WU) s et sur son échelle de notation et la note de court terme de A2(WU). La perspective passe de positive à stable.

Le passage de la perspective positive à stable reflète l'opinion de GCR selon laquelle les revenus de SAPH devraient se maintenir à un niveau élevé, soutenus par un retour à la hausse des cours du SICOM (Singapore Commodity Exchange) observée depuis le dernier trimestre de 2023, ce qui devrait favoriser le maintien des marges dans un contexte d'optimisation continue des charges opérationnelles. La notation de SAPH est alignée sur celle du Groupe SIPH.

NOTE 14. LES RESERVES

En millions XOF

| Réserves                  | 2024   | 2023   | Hausse | Baisse |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Réserves indisponibles    | 2 919  | 2 919  | 0      |        |
| Réserves libre            | 50 410 | 50 410 | 0      |        |
| Report à nouveau (+ ou -) | 26 775 | 24 980 | 1 795  |        |
| TOTAL RESERVES            | 80 104 | 78 309 | 1 795  | 0      |

A l'issu de l'AGO des actionnaires du 04 juin 2024, il a été décidé de porter dans la rubrique « report à nouveau » le bénéfice non distribué de XOF 1,795 milliards de l'exercice 2023 ; portant ainsi les « reports à nouveau » à XOF 26,775 milliards.

NOTE 15. LES PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions règlementées sont la conséquence d'une dérogation de l'administration fiscale pour l'amortissement d'un fonds de commerce sur une période de cinq années à compter du 1er janvier 2008.

Ce goodwill est hérité de la fusion avec ex-SAIBE en janvier 2007 pour une valeur de XOF 8.649 millions ; il est enregistré dans les actifs immobilisés de la SAPH.

NOTE 16. DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES

a. Les dettes financières

En millions XOF

| Rubriques dettes financières      | 2024   | 2023   | Hausse | Baisse |
|-----------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| CMT 27 milliards XOF              | 19 046 | 10 000 | 10 000 | 954    |
| Autre emprunt - Groupe            | 9 075  | 11 298 |        | 2 223  |
| Emprunt équivalent de crédit-bail | 1 992  | 2 133  | 840    | 981    |
| Cautionnements reçus              | 3      | 3      |        |        |
| Intérêts courus                   | 106    | 425    |        | 319    |
| TOTAL DES DETTES FINANCIERES      | 30 223 | 23 860 | 10 840 | 4 477  |

SAPH a contracté des emprunts qui se présentent comme suit à fin décembre 2024 :

i. Un nouvel emprunt de 10 milliards

Levé en juillet 2024 auprès de la BACI (Banque Atlantique de Côte d'Ivoire) pour une période de soixante-six mois avec un différé de 6 mois. Le prêt est destiné au financement des investissements de SAPH.

Le remboursement de cet emprunt va débuter en janvier 2025.

ii. Un emprunt moyen terme de 10 milliards

Contracté en novembre 2023 auprès de la BNI (Banque Nationale d’Investissement) pour une période de soixante mois avec un différé partiel de 6 mois en capital. Cet emprunt visait à refinancer une partie des investissements 2023 de SAPH. Les garanties portent sur les gages donnés sur les matériels acquis à hauteur de XOF 10 milliards et une délégation d’assurance multirisque professionnelle sur le matériel à gager.

SAPH a remboursé au cours de cet exercice XOF 954 milliards du capital emprunté, portant ainsi le capital restant à XOF 9,046 milliards à fin décembre 2024.

iii. Un emprunt de 24 millions d’euros (XOF 15,743 milliards)

Contracté en novembre 2020 auprès de SIPH (Société Internationale de Plantation d’Hévéas) pour une période de dix ans, cet emprunt a servi au financement de la construction de la nouvelle usine de traitement de caoutchouc naturel, et au financement des investissements Agro-Industriels ou autres dépenses d’investissements.

SAPH a remboursé au cours de cet exercice XOF 2,223 milliards du capital emprunté, portant ainsi le capital restant à XOF 9,075 milliards à fin décembre 2024.

iv. Ouverture d’une ligne de financement par crédit-bail

Négociée auprès de la SIB et la BICICI pour le financement du matériel roulant, deux lignes de crédit d’une valeur totale de XOF 4 milliards ont été ouvertes pour SAPH. La durée du crédit est de 36 mois ou 60 mois en fonction du type du matériel roulant financé. L’encours à fin décembre 2024 s’élève à XOF 1,992 milliards.

v. Échéances des emprunts

Les échéances des emprunts sont de XOF 6,856 milliards et de XOF 23,364 milliards respectivement sur les exercices 2025 et sur les cinq prochains exercices à partir de 2026.

En millions XOF

| Rubriques dettes financières      | 2024   | Année ]0 - 1] | Année ]1 - 5] | Année ]5 - 15] |
|-----------------------------------|--------|---------------|---------------|----------------|
| CMT 27 milliards XOF              | 19 046 | 3 505         | 15 541        |                |
| Autre emprunt - Groupe            | 9 075  | 2 994         | 6 081         |                |
| Emprunt équivalent de crédit-bail | 1 992  | 250           | 1 742         |                |
| Intérêts courus                   | 109    | 106           |               | 3              |
| TOTAL DES DETTES FINANCIERES      | 30 223 | 6 856         | 23 364        | 3              |

b. Les provisions pour risques

En millions XOF

| Rubriques provisions   | 2024 | 2023 | Hausse | Baisse |
|------------------------|------|------|--------|--------|
| Provisions pour litige | 357  | 275  | 83     | 1      |
| Provisions pour impôts | 5    | 220  | 0      | 215    |
| TOTAL DES PROVISIONS   | 362  | 495  | 83     | 216    |

Les provisions s’établissent à XOF 362 millions à fin 2024 et sont constituées des litiges sociaux qui augmentent de XOF 83 millions. Les provisions pour risques fiscaux constitué en 2023 ont été entièrement reprises.

c. Les engagements retraites et avantages assimilés

SAPH a souscrit aux actifs de régimes de retraite auprès de la compagnie d’assurance ALLIANZ CI. Il s’agit d’un contrat de gestion du fonds collectif des indemnités de fin de carrière. Ce fonds collectif est alimenté par les cotisations versées annuellement par l’entreprise (provision pour IFC) et les produits financiers générés par ledit fonds (intérêt et participation bénéficiaires). En cas de départ à la retraite ou de licenciement collectif, Allianz verse à l’entreprise le montant à verser aux salariés.

Le montant des engagements retraite de XOF 3,921 milliards à fin 2023, a été porté à XOF 3,782 milliards à fin décembre 2024. Cette baisse traduit un rajeunissement de sa population salariale.

NOTE 17. LES FOURNISSEURS D’EXPLOITATION

En millions XOF

| Fournisseurs                | 2024   | 2023   | Variation Valeur | Variation % |
|-----------------------------|--------|--------|------------------|-------------|
| Fournisseur Hors Groupe     | 10 051 | 16 055 | -6 005           | -37%        |
| Fournisseurs Plantations PV | 5 335  | 6 716  | -1 381           | -21%        |
| Fournisseurs Groupe         | 3 119  | 2 563  | 556              | 22%         |
| Total fournisseurs          | 18 504 | 25 334 | -6 830           | -27%        |

Le poste fournisseurs d’exploitation baisse de XOF 6,830 milliards pour s’établir à XOF 18,504 milliards à fin décembre 2024. Elle traduit une amélioration globale de nos délais fournisseurs (planteurs villageois et autres fournisseurs de biens et services).

NOTE 18. LES DETTES SOCIALES ET FISCALES

a. Les dettes sociales

Les dettes sociales s'établissent à XOF 6,315 milliards à fin décembre 2024 et sont constituées principalement des provisions pour congé et des provisions pour gratification.

b. Les dettes fiscales

La dette fiscale progresse de XOF 5,778 milliards en 2024 pour s'établir à XOF 7,773 milliards. Elle est liée principalement à l'impôt sur le bénéfice en hausse sur l'exercice.

NOTE 19. LES AUTRES DETTES

Les autres dettes enregistrent les dividendes non distribués (actionnaires non identifiés). Elles évoluent très peu au cours de l'exercice.



NOTE 20. LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En millions XOF

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

| LIBELLES                                                                          |       | EXERCICE AU<br>31/12/N | EXERCICE AU<br>31/12/N-1 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------|--------------------------|
| Trésorerie nette au 1er janvier<br>(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1) | A     | -22 756                | -17 130                  |
| Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)                                         |       | 29 514                 | 13 110                   |
| - Variation des stocks                                                            |       | -19 574                | -5 495                   |
| - Variation des créances                                                          |       | -6 257                 | 3 821                    |
| + Variation du passif circulant (1)                                               |       | 492                    | 779                      |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles                        | B     | 4 174                  | 12 215                   |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles             |       | -224                   | -304                     |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles               |       | -10 809                | -14 077                  |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières               |       | -333                   | -757                     |
| + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles  |       | 19                     | 41                       |
| + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières                   |       | 101                    | 585                      |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement                       | C     | -11 246                | -14 511                  |
| Flux de trésorerie disponible                                                     |       | -7 072                 | -2 297                   |
| + Augmentations de capital par apports nouveaux                                   |       |                        |                          |
| - Dividendes versés                                                               |       | -1 840                 | -8 357                   |
| + Emprunts                                                                        |       | 10 840                 | 11 264                   |
| - Remboursements des emprunts et autres dettes financières                        |       | -4 477                 | -6 237                   |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement                         | F     | 4 523                  | -3 330                   |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE                                    | G     | -2 549                 | -5 626                   |
| Trésorerie nette au 31 décembre                                                   | H     | -25 305                | -22 756                  |
| Endettement LMT au 31 décembre                                                    |       | -21 148                | -12 562                  |
| Endettement Financier Net au 31 décembre                                          |       | -46 452                | -35 318                  |
| Gearing                                                                           | <=50% | 38%                    | 34%                      |
| Ratio dette nette/EBE                                                             | <=4   | 1,16                   | 2,06                     |



L'activité génère une capacité d'autofinancement globale (CAFG) de XOF 29,514 milliards en hausse par rapport à 2023 (XOF 13,110 milliards). Cela résulte du résultat d'exploitation et du résultat net de la société.

Le flux de trésorerie dégagé par l'activité opérationnelle s'établit à XOF 4,174 milliards. Il demeure tributaire des incidences des décalages induits par notre activité d'exploitation (variation du BFR), notamment avec la hausse des stocks de matières et la hausse des créances impactant la CAFG respectivement de XOF -19.574 milliards et XOF -6.257 milliards.

SAPH adosse le financement de ses investissements à leur durée, et par conséquent souscrit des emprunts pour permettre au cash-flow généré de rembourser la dette existante.

La trésorerie nette est XOF 22,756 milliards, en retrait de XOF 2,549 milliards.

La dette nette de la société s'élève à XOF 46,452 milliards contre XOF 35,318 milliards en 2023. Elle représente 38% des fonds propres contre 34% en 2023.

Le ratio de la dette nette sur l'excédent brut d'exploitation s'établit à 1,16 inférieur à notre seuil.

Situation des crédits court-terme

| Organismes bancaires | Taux Fix/Var | 2024   | 2023   |
|----------------------|--------------|--------|--------|
| SGBCI                | Fixe         | 3 500  | 4 500  |
| SIB                  | Fixe         | 2 500  | 2 500  |
| BACI                 | Fixe         | 2 000  | 2 000  |
| BOA                  | Fixe         | 3 000  | 2 000  |
| BICICI               | Fixe         | 6 000  | 5 000  |
| ECOBANK              | Fixe         | 8 000  | 8 000  |
| NSIA BANQUE          | Fixe         | 0      | 2 000  |
| STANDARD CHARTERED   | Fixe         | 3 000  | 0      |
| BNI                  | Fixe         | 1 000  | 2 000  |
| STANBIC              | Fixe         | 3 000  | 5 000  |
| AFG                  | Fixe         | 4 000  | 0      |
| Total crédits spots  |              | 36 000 | 33 000 |

Les crédits spots progressent de XOF 3,000 milliards par rapport à 2023.

NOTE 21. LES PRODUITS D'EXPLOITATION

1. Ventes et chiffre d'affaires

a. Chiffre d'affaires caoutchouc

En millions XOF

| CHIFFRE D'AFFAIRES CAOUTCHOUCS    | 2024    | 2023    | Var. Valeur | Var % | Effet Prix/Qté |
|-----------------------------------|---------|---------|-------------|-------|----------------|
| Chiffre d'affaires - millions XOF | 269 184 | 195 904 | 73 280      | 37%   | 73 280         |
| Quantités vendues - Tonnes        | 278 680 | 252 087 | 26 593      | 11%   | 25 687         |
| Prix vente / kg                   | 966     | 777     | 189         | 24%   | 47 594         |

Le chiffre d'affaires caoutchouc de l'exercice s'élève à XOF 269,184 milliards en hausse de XOF 73,280 milliards (37%) par rapport à 2023.

La hausse du chiffre d'affaires résulte de l'effet conjugué des prix moyens de vente et des tonnages vendus avec comme impact respectif XOF 47,594 milliards et XOF 25,687 milliards.

b. Chiffre d'affaires palmier

En millions XOF

| CHIFFRE D'AFFAIRES CPO            | 2024  | 2023  | Var. Valeur | Var % | Effet Prix/Qté |
|-----------------------------------|-------|-------|-------------|-------|----------------|
| Chiffre d'affaires - millions XOF | 4 204 | 5 044 | -840        | -17%  | -840           |
| Quantités vendues - Tonnes        | 8 065 | 8 308 | -244        | -3%   | -127           |
| Prix vente / kg                   | 521   | 607   | -86         | -14%  | -713           |

Le chiffre d'affaires palmier de l'exercice s'élève à XOF 4,425 milliards et est surtout porté par le CPO. Il baisse de XOF 910 millions par rapport à 2023.

La baisse du chiffre d'affaires CPO de XOF 840 millions provient principalement des prix moyens de vente et accessoirement aux tonnages vendus avec comme impact respectif XOF -713 millions et XOF -127 millions.

Le reste de la variation (XOF -70 millions) est en rapport avec une baisse du chiffre d'affaires PKO (XOF -43 millions) et de l'arrêt de la vente de régime de palme sur 2024 (XOF -27 millions).

c. Les travaux, services vendus et autres produits

Les autres éléments du chiffre d'affaires progressent de XOF 598 millions pour s'établir à XOF 5,828 milliards à fin 2024. Ils enregistrent les prestations d'encadrement aux planteurs privés et au FIRCA ; les formations, la vente de bois et les prestations diverses.

2. La production immobilisée

La production immobilisée enregistre le transfert des travaux de production d'immobilisation agricole et de production non-agricole. Elle évolue très peu au cours de l'exercice.

3. Les autres produits

La baisse observée sur cette rubrique traduit des évènements enregistrés en 2023 sans équivalent sur l'exercice 2024. L'année 2023 avait en effet enregistré des indemnisations d'assurance reçue pour XOF 2,710 milliards relativement aux incidents de Rapides-Grah et Toupah ; et la reprise de créances douteuses à la suite d'un abandon de créances approuvé par le Conseil pour XOF 1,244 milliards.

NOTE 22. LES ACHATS DE MATIERES ET FOURNITURES

a. Achat de caoutchouc

En millions XOF

| ACHATS DE CAOUTCHOUC PV     | 2024    | 2023    | Var. Valeur | Var % | Effet Prix/Qté |
|-----------------------------|---------|---------|-------------|-------|----------------|
| Achat PV - millions XOF     | 166 266 | 112 047 | 54 220      | 48%   | 54 220         |
| Quantités achetées - Tonnes | 255 674 | 224 372 | 31 302      | 14%   | 20 356         |
| Prix achat / Kg sec         | 650     | 499     | 151         | 30%   | 33 864         |

Les achats de caoutchouc aux planteurs villageois augmentent de XOF 54,220 milliards en 2024 pour s'établir à XOF 166,266 milliards à fin décembre.

Cette variation découle de l'effet conjugué du prix moyen d'achat et des volumes achetés. Notons que la hausse des volumes d'achat est en ligne avec nos capacités d'usinage sur l'exercice.

b. Les autres achats

En millions XOF

| AUTRES ACHATS - Millions XOF | 2024   | 2023   | Variation Valeur | Variation % |
|------------------------------|--------|--------|------------------|-------------|
| Achat stocké de fournitures  | 14 670 | 14 957 | -287             | -1,9%       |
| Autres achats                | 6 823  | 6 307  | 516              | 8,2%        |
| Achat d'emballage            | 4 808  | 4 949  | -141             | -2,8%       |
| TOTAL AUTRES ACHATS          | 26 300 | 26 213 | 88               | 0,3%        |

Les autres achats restent quasi-stables sur 2024 par rapport à 2023. Ils masquent toutefois des hausses et des baisses qui trouvent principalement leurs explications dans :

- La baisse des achats stockés de fournitures de XOF -287 millions. Elle est liée à une baisse globale des achats d'intrants industriels (acide phosphorique XOF -429 millions) et des pièces de rechanges industriels (XOF -806 millions) d'une part ; et d'autre part par l'augmentation des achats des produits pétroliers (XOF +471 millions) et des outillages agricoles (XOF +132 millions)
- La hausse des autres achats de XOF 516 millions est principalement liée à la hausse des charges d'électricité de XOF 878 millions en rapport avec relèvement du tarif du kilowattheure en début d'année 2024 et aussi à la hausse de l'activité. Le reste de la variation est lié à une baisse des achats de travaux.
- La baisse des emballages de XOF -141 millions s'explique notamment par la baisse des achats de palettes bois (XOF -464 millions) au profit des emballages plastiques (XOF +328 millions) sur l'exercice.

NOTE 23. LES TRANSPORTS

En millions XOF

| TRANSPORTS            | 2024  | 2023  | Variation Valeur | Variation % |
|-----------------------|-------|-------|------------------|-------------|
| Transports sur ventes | 322   | 434   | -112             | -25,8%      |
| Autres - transports   | 4 448 | 3 541 | 906              | 25,6%       |
| TOTAL TRANSPORTS      | 4 769 | 3 975 | 794              | 20,0%       |

Les frais de transport augmentent de XOF 794 millions par rapport à décembre 2023 et sont en rapport avec la hausse des mises à FOB (en lien avec l'activité) et des frais de prestacking.

NOTE 24. LES SERVICES EXTERIEURS

En millions XOF

| SERVICES EXTERIEURS                          | 2024  | 2023  | Variation Valeur | Variation % |
|----------------------------------------------|-------|-------|------------------|-------------|
| Sous traitance Générale                      | 3 117 | 2 891 | 226              | 7,8%        |
| Locations et charges locatives               | 1 560 | 1 503 | 57               | 3,8%        |
| Redevances Crédit-bail et contrats assimilés | 256   | 239   | 17               | 7,3%        |
| Entretien et réparations                     | 2 353 | 2 470 | -117             | -4,7%       |
| Assurances                                   | 363   | 410   | -47              | -11,4%      |
| Études et recherches                         | 2     | 3     | -1               | -39,8%      |
| Publicité, publications, relations publiques | 291   | 310   | -18              | -5,9%       |
| Télécommunications                           | 271   | 322   | -50              | -15,6%      |
| TOTAL SERVICES EXTERIEURS                    | 8 214 | 8 147 | 67               | 0,8%        |

Les services extérieurs évoluent très peu en 2024 :

- La sous-traitance générale augmente de XOF 226 millions. Il s'agit principalement des activités d'entretien sur nos plantations (XOF +185 millions), de reconditionnement dans nos usines (XOF +58 millions) et de tolling (XOF -17 millions)
- Les charges d'entretien des logements baissent en revanche sur 2024 de XOF -73 millions et la maintenance des groupes électrogènes à l'usine baisse également de XOF -25 millions.
- La baisse des primes d'assurance, notamment de l'assurance globale dommage en rapport avec les capitaux assurés.
- Une réduction des dépenses d'internet qui permet une économie sur 2024 de XOF -50 millions.

b. Autres services extérieurs

En millions XOF

| AUTRES SERVICES EXTERIEURS                         | 2024   | 2023   | Variation Valeur | Variation % |
|----------------------------------------------------|--------|--------|------------------|-------------|
| Frais bancaires                                    | 336    | 762    | -426             | -55,9%      |
| Rémunérations d'intermédiaires et conseils         | 9 402  | 8 870  | 532              | 6,0%        |
| Frais de Formation du personnel                    | 499    | 324    | 176              | 54,3%       |
| Redevances pr brevets, licences, cssions, drt sim. | 271    | 313    | -42              | -13,4%      |
| Cotisations                                        | 20     | 27     | -7               | -24,3%      |
| Autres charges externes                            | 1 882  | 1 957  | -75              | -3,8%       |
| TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS                   | 12 411 | 12 252 | 159              | 1,3%        |

Les autres services extérieurs augmentent de XOF 1,489 milliards et se traduisent par :

- Les frais bancaires en baisse de XOF 426 millions, liés aux paiements des fournisseurs étrangers et au paiement des dividendes au cours de l'exercice.
- La rémunération des intermédiaires et conseils qui progressent de XOF 532 millions et s'expliquent principalement par la rémunération des transitaires en lien avec la hausse des volumes de vente.
- Les frais de formation du personnel sont en hausse de XOF 176 millions par rapport à 2023 en rapport avec la politique de formation continue de la société vis-à-vis de son personnel.





NOTE 25. LES IMPOTS ET TAXES

En millions XOF

| IMPOTS ET TAXES                     | 2024   | 2023   | Variation Valeur | Variation % |
|-------------------------------------|--------|--------|------------------|-------------|
| Impôts fonciers et taxes annexes    | 911    | 785    | 126              | 16,1%       |
| Patentes, licences et taxes annexes | 806    | 628    | 178              | 28,4%       |
| Taxes sur appointements et salaires | 966    | 764    | 202              | 26,5%       |
| Taxes d'apprentissage               | 96     | 90     | 7                | 7,6%        |
| Formation professionnelle continue  | 145    | 134    | 10               | 7,6%        |
| Autres impôts et taxes directs      | 10 811 | 7 661  | 3 150            | 41,1%       |
| Droits d'enregistrement             | 40     | 26     | 14               | 53,8%       |
| Amendes pénales et fiscales         | 115    | 53     | 62               | 118,5%      |
| Autres impôts et taxes              | 66     | 74     | -7               | -9,9%       |
| TOTAL IMPÔTS ET TAXES               | 13 956 | 10 213 | 3 743            | 36,6%       |

Les impôts et taxes connaissent une progression de XOF 3,743 milliards au cours de cet exercice qui s'explique par la hausse des autres impôts et taxes directes.

La rubrique « autres impôts et taxes » est en hausse de XOF 3.150 milliards et concerne principalement la taxe sur les exportations de caoutchouc, la parafiscalité (CHPH) et la TSE dont les contributions sont fonction des quantités de produits finis caoutchouc vendues et des cours internationaux du caoutchouc.

La hausse des impôts foncier, de la patente et des impôts sur les salaires respectivement de XOF 126 millions, de XOF 178 millions et XOF 202 millions est en lien avec la hausse de l'assiette d'imposition au cours de l'exercice 2024.

NOTE 26. LES CHARGES ET PERTES DIVERSES

Les charges et pertes diverses baissent en 2024 de XOF 1,013 milliard par rapport à 2023. Cette baisse résulte principalement d'une perte sur créances irrécouvrables autorisée par le Conseil en 2023 sans équivalent en 2024.

NOTE 27. LES CHARGES DU PERSONNEL

En millions XOF

| CHARGES DU PERSONNEL       | 2024   | 2023   | Variation Valeur | Variation % |
|----------------------------|--------|--------|------------------|-------------|
| Rémunération du personnel  | 25 481 | 23 696 | 1 785            | 7,5%        |
| Charges sociales           | 2 486  | 2 362  | 124              | 5,2%        |
| Autres charges sociales    | 1 527  | 1 472  | 54               | 3,7%        |
| TOTAL CHARGES DU PERSONNEL | 29 494 | 27 530 | 1 963            | 7,1%        |

Les rémunérations du personnel sont en hausse de XOF 1,963 milliards au cours de cet exercice comparé à 2023, soit une hausse de 7%. Cette évolution de 7% de la masse salariale est en rapport avec la hausse des effectifs et la hausse du salaire moyen mensuel qui impactent la masse salariale respectivement de 1% et de 6% par rapport à 2023.

NOTE 28. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de XOF 919 millions et s'expliquent par la hausse de la dépréciation des immobilisations pour XOF 1,700 milliards (mise en service de l'usine de Soubré à fin 2023) d'une part ; et une baisse des provisions pour risque de XOF 781 millions (Retraite, litiges et impôt).

NOTE 29. LE RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se dégrade de XOF 1,005 milliard en 2024 et résulte de la hausse des charges d'intérêts du fait de la hausse du taux moyen des découverts de l'ordre de 15% par rapport à 2023. D'autre part, l'augmentation du BFR a pu être financé par des lignes le court-terme qui ont générés des charges d'intérêts en supplémentaires par rapport à 2023.



# ETATS FINANCIERS IFRS

## SAPH AU 31-12-24

### D. Resultats et Situation Financiere IFRS

#### I. Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes SYSCOHADA

Pour les besoins du passage en IFRS, les comptes 2024 ont été présentés selon le format IFRS. Les principaux retraitements effectués ayant abouti à la présentation des tableaux de passage aux normes IFRS sont résumés ci-après :

**Au titre de la norme IAS 1**, la présentation du bilan se fait suivant le critère d'exigibilité et de liquidité croissante. Ainsi, les emprunts à échéances 1 an au plus sont reclassés en passifs courants et ceux à plus d'un an sont en passifs non courants. De même, les opérations ne générant pas un accroissement net de l'actif, et ne correspondant donc pas à la définition de produits ont été reclassées ; La production immobilisée est ainsi reclassée en charges externes ou en charges financières (intérêts activés) et les transferts de charges reclassés en charges externes.

**Au titre de la norme IAS 2**, l'écart d'évaluation sur la juste valeur du stock sur la matière première est reclassé en résultat et l'écart d'évaluation sur la juste valeur du stock sur la production agricole est reclassé en résultat. Son impact est significatif sur les résultats 2024 avec les hausses des cours mondiaux du caoutchouc constaté sur l'exercice.

**Au titre de la norme IAS 12**, Selon cette norme, des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptable et fiscale des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

**Au titre de la norme IAS 37**, l'amortissement dérogatoire du fonds commercial de l'ex-SAIBE ne répondant pas aux critères de provisions et de dépréciations au sens de la norme est reclassé en bilan dans les réserves.

**Au titre de la norme IAS 41**, Les actifs biologiques de Bettié (ex-SAIBE) ont été réévalués et l'écart d'évaluation est reclassé en réserves. Toujours au titre de cette norme, les actifs biologiques (plants ou pépinières) contenus dans les stocks sont reclassés dans le résultat.

**Au titre de la norme IFRS 3**, l'écart d'acquisition provenant de l'opération de regroupement avec ex-SAIBE de Bettié au début de l'exercice 2007 est reclassé dans les réserves.

**Au titre de la norme IFRS 9**, les avances et autres créances à long terme ont été réévaluées au coût amorti par actualisation au taux effectif de 9,45%. Les écarts de réévaluation sont reclassés en résultat. Toujours au titre de cette norme, les engagements de contrats à terme, à échéance future sont évalués à leur juste valeur. Les écarts de réévaluation sont reclassés en réserve.

II. Réconciliations SYSCOHADA/IFRS au 31 décembre 2024

Les impacts reconnus aux états financiers suite à la mise en application des normes IFRS au 31 décembre 2024 sont affichés par le rapprochement ci-dessous :

En millions XOF

| BILAN IFRS - 31 décembre 2024             |                         |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                |                    |
|-------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------|---------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| ACTIFS                                    | 31.12.2024<br>SYSCOHADA | IAS 1 Présent.<br>états financiers | IAS 2 Stock | IAS 12 Impot<br>sur le résultat | IAS 37 Provisions,<br>Passifs et actifs<br>éventuels | IAS 41 Actif<br>biologique | IFRS 3 Regroup.<br>d'entreprises | IFRS 9 Instrum.<br>financiers | IFRS 16 Contrat<br>de location | 31.12.2024<br>IFRS |
| Immobilisations incorporelles             | 9 083                   |                                    |             |                                 |                                                      |                            | -8 649                           |                               |                                | 433                |
| Ecart d'acquisition                       |                         |                                    |             |                                 |                                                      |                            | 6 108                            |                               |                                | 6 108              |
| Immobilisations corporelles               | 56 104                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               | -2 026                         | 54 078             |
| Droits d'usage des immobilisations louées | -                       |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               | 4 678                          | 4 678              |
| Actifs biologiques                        | 45 814                  |                                    |             |                                 |                                                      | 842                        |                                  |                               |                                | 46 656             |
| Actifs financiers non courants            | 1 091                   |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  | 237                           |                                | 1 328              |
| Impôt différé actif                       |                         |                                    |             | -                               |                                                      |                            |                                  |                               |                                | -                  |
| Actifs non courants                       | 112 091                 | -                                  | -           | -                               | -                                                    | 842                        | -2 542                           | 237                           | 2 652                          | 113 281            |
| Stocks                                    | 71 471                  |                                    | 6 785       |                                 |                                                      | -842                       |                                  |                               |                                | 77 414             |
| Créances Clients                          | 18 265                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 18 265             |
| Autres actifs courants                    | 9 351                   |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 9 351              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 11 031                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 11 031             |
| Actifs courants                           | 110 117                 | -                                  | 6 785       | -                               | -                                                    | -842                       | -                                | -                             | -                              | 116 060            |
| Total Actif                               | 222 208                 | -                                  | 6 785       | -                               | -                                                    | 0                          | -2 542                           | 237                           | 2 652                          | 229 341            |



En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2024

| PASSIFS                           | 31.12.2024<br>SYSCOHADA | IAS 1 Présent.<br>états financiers | IAS 2 Stock | IAS 12 Impot<br>sur le résultat | IAS 37 Provisions,<br>Passifs et actifs<br>éventuels | IAS 41 Actif<br>biologique | IFRS 3 Regroup.<br>d'entreprises | IFRS 9 Instrum.<br>financiers | IFRS 16 Contrat<br>de location | 31.12.2024<br>IFRS |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------|---------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Capitaux propres                  | 113 721                 | 0                                  | 6 785       | -3 312                          | 8 649                                                | 0                          | -2 542                           | -1 684                        | -1 063                         | 120 554            |
| Capital social                    | 14 594                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 14 594             |
| Reserves                          | 80 337                  | 0                                  | 1 909       | -1 606                          | 8 649                                                | 0                          | -2 542                           | -1 921                        | -500                           | 84 326             |
| Resultat                          | 18 790                  |                                    | 4 877       | -1 706                          |                                                      | -                          |                                  | 237                           | -564                           | 21 634             |
| Emprunt long terme                | 28 231                  | -6 693                             |             |                                 |                                                      |                            |                                  | -50                           |                                | 21 488             |
| Passifs locatifs                  | 1 992                   |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               | 3 376                          | 5 368              |
| Provision                         | 9 011                   |                                    |             |                                 | -8 649                                               |                            |                                  |                               |                                | 362                |
| Autres passifs financiers         |                         |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | -                  |
| Impot différé passif              |                         |                                    |             | 3 312                           |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 3 312              |
| Passifs non courants              | 152 955                 | -6 693                             | 6 785       | 0                               | 0                                                    | 0                          | -2 542                           | -1 734                        | 2 312                          | 151 084            |
| Concours bancaires                | 36 336                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 36 336             |
| Emprunt part court terme          |                         | 6 693                              |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 6 693              |
| Passif de location à court terme  |                         | 0                                  |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               | 340                            | 340                |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 18 504                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 18 504             |
| Passif financiers courants        |                         |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  | 1 972                         |                                | 1 972              |
| Autres passifs courants           | 14 413                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 14 413             |
| Passifs courants                  | 69 253                  | 6 693                              | -           | -                               | -                                                    | -                          | -                                | 1 972                         | 340                            | 78 257             |
| Total Passif                      | 222 208                 | -                                  | 6 785       | -                               | -                                                    | 0                          | -2 542                           | 237                           | 2 652                          | 229 341            |

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2024

| PASSIFS                           | 31.12.2024<br>SYSCOHADA | IAS 1 Présent.<br>états financiers | IAS 2 Stock | IAS 12 Impot<br>sur le résultat | IAS 37 Provisions,<br>Passifs et actifs<br>éventuels | IAS 41 Actif<br>biologique | IFRS 3 Regroup.<br>d'entreprises | IFRS 9 Instrum.<br>financiers | IFRS 16 Contrat<br>de location | 31.12.2024<br>IFRS |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------|---------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Capitaux propres                  | 113 721                 | 0                                  | 6 785       | -3 312                          | 8 649                                                | 0                          | -2 542                           | -1 684                        | -1 063                         | 120 554            |
| Capital social                    | 14 594                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 14 594             |
| Reserves                          | 80 337                  | 0                                  | 1 909       | -1 606                          | 8 649                                                | 0                          | -2 542                           | -1 921                        | -500                           | 84 326             |
| Resultat                          | 18 790                  |                                    | 4 877       | -1 706                          |                                                      | -                          |                                  | 237                           | -564                           | 21 634             |
| Emprunt long terme                | 28 231                  | -6 693                             |             |                                 |                                                      |                            |                                  | -50                           |                                | 21 488             |
| Passifs locatifs                  | 1 992                   |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               | 3 376                          | 5 368              |
| Provision                         | 9 011                   |                                    |             |                                 | -8 649                                               |                            |                                  |                               |                                | 362                |
| Autres passifs financiers         |                         |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | -                  |
| Impot différé passif              |                         |                                    |             | 3 312                           |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 3 312              |
| Passifs non courants              | 152 955                 | -6 693                             | 6 785       | 0                               | 0                                                    | 0                          | -2 542                           | -1 734                        | 2 312                          | 151 084            |
| Concours bancaires                | 36 336                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 36 336             |
| Emprunt part court terme          |                         | 6 693                              |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 6 693              |
| Passif de location à court terme  |                         | 0                                  |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               | 340                            | 340                |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 18 504                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 18 504             |
| Passif financiers courants        |                         |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  | 1 972                         |                                | 1 972              |
| Autres passifs courants           | 14 413                  |                                    |             |                                 |                                                      |                            |                                  |                               |                                | 14 413             |
| Passifs courants                  | 69 253                  | 6 693                              | -           | -                               | -                                                    | -                          | -                                | 1 972                         | 340                            | 78 257             |
| Total Passif                      | 222 208                 | -                                  | 6 785       | -                               | -                                                    | 0                          | -2 542                           | 237                           | 2 652                          | 229 341            |

III. Etats financiers IFRS au 31 décembre 2024

III - 1. Etat de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente les états de la situation financière de l’entreprise selon la norme IFRS au 31 décembre 2024.

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2024

| ACTIFS                                    | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|-------------------------------------------|-----------|-----------|
| Immobilisations incorporelles             | 433       | 345       |
| Ecart d'acquisition                       | 6 108     | 6 108     |
| Immobilisations corporelles               | 54 078    | 55 058    |
| Droits d'usage des immobilisations louées | 4 678     | 4 332     |
| Actifs biologiques plantes productrices   | 46 656    | 46 021    |
| Actifs financiers non courants            | 1 328     | 988       |
| Impot différé actif                       | -         | -         |
| Actifs non courants                       | 113 281   | 112 851   |
| Stocks                                    | 77 414    | 52 577    |
| Créances Clients                          | 18 265    | 14 878    |
| Autres actifs courants                    | 9 351     | 6 481     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 11 031    | 10 967    |
| Actifs courants                           | 116 060   | 84 903    |
| Total Actif                               | 229 341   | 197 754   |

En millions XOF

BILAN IFRS - 31 décembre 2024

| PASSIFS                           | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Capitaux propres                  | 120 554   | 101 515   |
| Capital social                    | 14 594    | 14 594    |
| Reserves                          | 84 326    | 80 690    |
| Resultat                          | 21 634    | 6 232     |
| Emprunt long terme                | 21 488    | 18 454    |
| Passifs locatifs                  | 5 368     | 4 735     |
| Provision                         | 362       | 495       |
| Autres passifs financiers         | -         | -         |
| Impot différé passif              | 3 312     | 1 857     |
| Passifs non courants              | 151 084   | 127 057   |
| Concours bancaires                | 36 336    | 33 724    |
| Emprunt part court terme          | 6 693     | 3 351     |
| Passif de location à court terme  | 340       | 232       |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 18 504    | 25 334    |
| Passif financiers courants        | 1 972     | 965       |
| Autres passifs courants           | 14 413    | 7 091     |
| Passifs courants                  | 78 257    | 70 696    |
| Total Passif                      | 229 341   | 197 754   |



III - 2. Compte de résultat

| En millions XOF                             |            |            |
|---------------------------------------------|------------|------------|
| COMPTE DE RESULTAT                          | 31-déc-24  | 31-déc-23  |
| Chiffre d'affaires                          | 279 438    | 206 469    |
| Achats consommés                            | - 168 016  | 130 072    |
| Marge brute                                 | 111 422    | 76 397     |
| Charges de personnel                        | - 29 494   | - 27 530   |
| Charges externes                            | - 25 241   | - 24 059   |
| Impôts et taxes                             | - 13 956   | - 10 213   |
| Dotations aux amortissements et Provisions  | - 11 669   | - 10 608   |
| Reprises provisions                         | 548        | 524        |
| Autres produits d'exploitation              | 1 555      | 5 333      |
| Autres charges d'exploitation               | - 1 972    | -409       |
| Résultat opérationnel courant               | 31 194     | 9 435      |
| Autres produits opérationnels               | 2 833      | 58         |
| Autres charges opérationnels                | - 50       | - 34       |
| Résultat opérationnel                       | 33 978     | 9 458      |
| Charge d'intérêt des passifs locatifs       | - 250      | - 199      |
| Charge financières                          | - 3 626    | - 2 886    |
| Autres produits financiers                  | 155        | 217        |
| Autres charges financières                  | -          | -          |
| Coût de l'endettement financier net         | - 3 721    | - 2 869    |
| Résultat avant impôt                        | 30 257     | 6 590      |
| Charge/produit d'impôt sur les sociétés     | - 8 623    | - 358      |
| Résultat net                                | 21 634     | 6 232      |
| Résultat net - attribuable aux actionnaires | 21 634     | 6 232      |
| Nombre moyen pondéré d'actions              | 25 558 005 | 25 558 005 |
| Résultat net par action (XOF)               | 0,8465     | 0,2438     |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions        | 25 558 005 | 25 558 005 |
| Résultat net dilué par action (XOF)         | 0,8465     | 0,2438     |

Compte de résultat par action

| RESULTAT PAR ACTION | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|---------------------|-----------|-----------|
| Dilué               | 0,85      | 0,24      |
| Non dilué           | 0,85      | 0,24      |

III - 3. État du résultat global

| En millions XOF                                               |           |           |
|---------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| ETAT DU RESULTAT GLOBAL                                       | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
| Résultat net de la période                                    | 21 634    | 6 232     |
| I. Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat: |           |           |
| Variation de juste valeur des instruments de couverture       | 1006      | 2 700     |
| Effet d'impôt                                                 | - 252     | - 675     |
| Sous-total I                                                  | 755       | 2 025     |
| Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt | 22 389    | 8 257     |
| Attribuable aux actionnaires                                  | 22 389    | 8 257     |





III - 4. Tableau des flux de trésorerie

En millions XOF

| LIBELLES                                                          | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Resultat net                                                      | 21 634    | 6 232     |
| Elimination des amortissement et provisions                       | 10 709    | 9 491     |
| Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste de valeur)  | -237      | 368       |
| Elimination des plus ou moins values de cession                   | 15        | - 9       |
| Elimination variation impôts différés                             | 1 706     | - 679     |
| Total marge brute autofinancement                                 | 33 827    | 15 402    |
| Incidence de la variation des stocks et en cours                  | 24 451    | - 7 991   |
| Incidence de la variation des créances & emplois assimilés        | -6 257    | 3 821     |
| Incidence de la variation des fournisseurs & ressources assimilés | 492       | 779       |
| Flux net généré par (affecté à) l'activité                        | 3 611     | 12 011    |
| Acquisition d'immobilisations                                     | - 11 366  | - 15 138  |
| Cession d'immobilisations                                         | 120       | 627       |
| Total flux net provenant des (affecté aux) investissements        | - 11 246  | - 14 511  |
| Dividendes versés                                                 | - 1 840   | - 8 357   |
| Emissions d'emprunts                                              | 10 000    | 10 000    |
| Remboursement d'emprunts                                          | - 3 913   | -6 033    |
| Variation nette des concours bancaires                            | 840       | 1 264     |
| Total flux net provenant du (affecté au) Financement              | 5 086     | - 3 126   |
| Variation de Trésorerie                                           | - 2 549   | -5 626    |
| Trésorerie d'ouverture                                            | -22 756   | - 17 130  |
| Trésorerie de clôture                                             | - 25 305  | - 22 756  |



III - 5. Tableau de variation des capitaux propres

En millions XOF

| VARIATION DES CAPITAUX PROPRES                              | Capital | Réserves | Résultat de l'exercice | Capitaux propres |
|-------------------------------------------------------------|---------|----------|------------------------|------------------|
| Capitaux propres au 1er janvier 2023                        | 14 594  | 77 375   | 13 697                 | 105 666          |
| Affectation du résultat 2022                                |         | 5 340    | - 5 340                | 0                |
| Distribution de dividendes                                  |         |          | - 8 357                | - 8 357          |
| Affectation de la variation entre resultat SYSCOADA et IFRS |         |          |                        | 0                |
| Juste valeur instrument couverture vente à terme            |         | - 2 700  |                        | - 2 700          |
| Impôt différé sur instrument couverture vente à terme       |         | 675      |                        | 675              |
| Correction d'erreur                                         |         |          |                        | 6 232            |
| Résultat 2023                                               |         |          | 6 232                  | 0                |
| Capitaux propres au 31 décembre 2023                        | 14 594  | 80 690   | 6 232                  | 101 515          |
| Capitaux propres au 1er janvier 2024                        | 14 594  | 80 690   | 6 232                  | 101 515          |
| Affectation du résultat 2023                                |         | 4 392    | - 4 392                | 0                |
| Distribution de dividendes                                  |         |          | - 1 840                | - 1 840          |
| Affectation de la variation entre resultat SYSCOADA et IFRS |         |          |                        | 0                |
| Juste valeur instrument couverture vente à terme            |         | - 1 006  |                        | - 1 006          |
| Impôt différé sur instrument couverture vente à terme       |         | 252      |                        | 252              |
| Résultat 2024                                               |         |          | 21 634                 | 21 634           |
| Correction d'erreur                                         |         |          |                        | 0                |
| Capitaux propres au 31 décembre 2024                        | 14 594  | 84 326   | 21 634                 | 120 554          |



Raprochement des capitaux propres IFRS/SYCOHADA

En millions XOF

| RAPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES IFRS/SYCOHADA | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|-------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Capitaux propres SYCOHADA                       | 113 721   | 96 771    |
| Impôt - IAS 12                                  | - 3 312   | - 1 857   |
| Provisions, actifs & passifs éventuels - IAS 37 | 8 649     | 8 649     |
| Stock - IAS 2                                   | 6 785     | 1 909     |
| Actif biologique IAS 41                         | -0        | -0        |
| Regroupement d'entreprise - IFRS 3              | - 2 542   | - 2 542   |
| Instrument financier - IFRS 9                   | - 1 684   | - 915     |
| Contrat de location - IFRS 16                   | - 1 063   | -500      |
| Capitaux propres IFRS                           | 120 554   | 101 515   |

E. PERSPECTIVES 2025

1. Évolution du SICOM 20 et du marché

L'année 2025 a démarré sur une base de cours similaire à celle du dernier trimestre 2024, avec des cours moyens à date autour de 1.90 USD/kg.

L'environnement international est plus incertain que jamais et pourrait peser sur la demande, mais nous anticipons néanmoins un équilibre offre-demande pour le caoutchouc naturel désormais plus favorable aux producteurs

La conformité d'une forte proportion des productions de la SAPH à la nouvelle réglementation EUDR, conjuguée à la faiblesse des productions indonésiennes, a déjà permis d'attirer de nombreux clients utilisateurs qui ont lancé des homologations rapides, avec des prix de vente potentiellement plus rémunérateurs.

SAPH pousse également la filière ivoirienne à avancer vers la labellisation de son caoutchouc, qui pourrait positivement peser sur la valeur de ce dernier.

SICOM 20 - USD cent  
2024 - 2025 (10 mars)



Les fondamentaux continuent donc à s'améliorer, mais il reste très difficile à ce stade de se prononcer sur l'évolution de la demande et des cours du caoutchouc, alors que les conséquences des élections à venir aux États Unis liées aux crises nées en 2022 ne sont pas maîtrisées.

2. Activité

SAPH va poursuivre en 2025 son programme d'investissements industriels, pour le maintien, la modernisation et la croissance de son outil de production, cette dernière notamment fléchée sur l'extension de son site de Soubré dont la capacité va augmenter de 40.000 tonnes d'ici à août 2026.

En 2025, SAPH poursuivra également la réhabilitation de son verger et la modernisation de ses infrastructures sociales. L'ensemble de ces investissements seront assurés par fonds propres et, en cas de besoin, par emprunt.

Parallèlement, le pilotage des coûts reste un levier essentiel dans un contexte inflationniste qui se prolonge.

Saigneuse



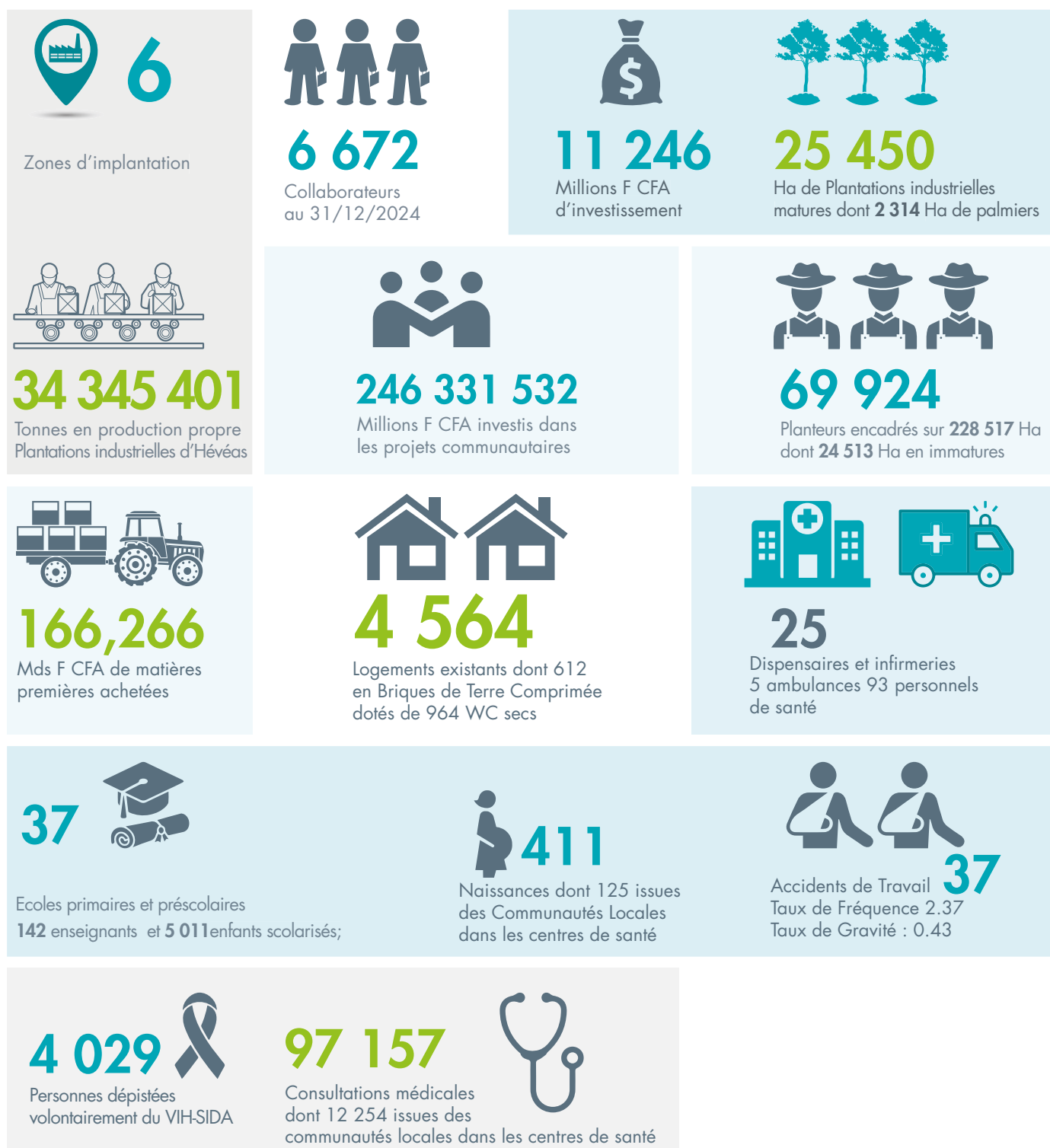
Plan de financement

| En millions XOF                                                                   |  |                  |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--|------------------|------------------|
| LIBELLES                                                                          |  | EXERCICE AU 2025 | EXERCICE AU 2024 |
| Trésorerie nette au 1er janvier<br>(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1) |  |                  |                  |
| A                                                                                 |  | - 25 305         | - 22 756         |
| Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)                                         |  | 27 403           | 29 514           |
| - Variation des stocks                                                            |  | - 7 615          | - 19 574         |
| - Variation des créances                                                          |  | 4 175            | -6 257           |
| + Variation du passif circulant (1)                                               |  | 336              | 492              |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles                        |  | B                | 24 299           |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles             |  |                  | - 224            |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles               |  | - 20 493         | - 10 809         |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières               |  |                  | - 333            |
| + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles  |  |                  | 19               |
| + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières                   |  |                  | 101              |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement                       |  | C                | - 20 493         |
| Flux de trésorerie disponible                                                     |  |                  | 3 806            |
| + Augmentations de capital par apports nouveaux                                   |  |                  |                  |
| - Dividendes versés                                                               |  | -9 881           | - 1 840          |
| + Emprunts                                                                        |  | 1 880            | 10 840           |
| - Remboursements des emprunts et autres dettes financières                        |  | - 5 680          | - 4 477          |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement                         |  | F                | - 13 681         |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE                                    |  | G                | - 9 875          |
| Trésorerie nette au 31 décembre                                                   |  |                  |                  |
| Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N                               |  | H                | - 35 180         |
|                                                                                   |  |                  | - 25 305         |

SAPH anticipe une amélioration de son flux de trésorerie disponible à XOF 3,806 milliards. Ce flux dégagé reste toutefois insuffisant pour faire face à ses activités de financement. Elle devra ponctuellement être complétée par le recours à des financements extérieurs.



## Rapport RSE

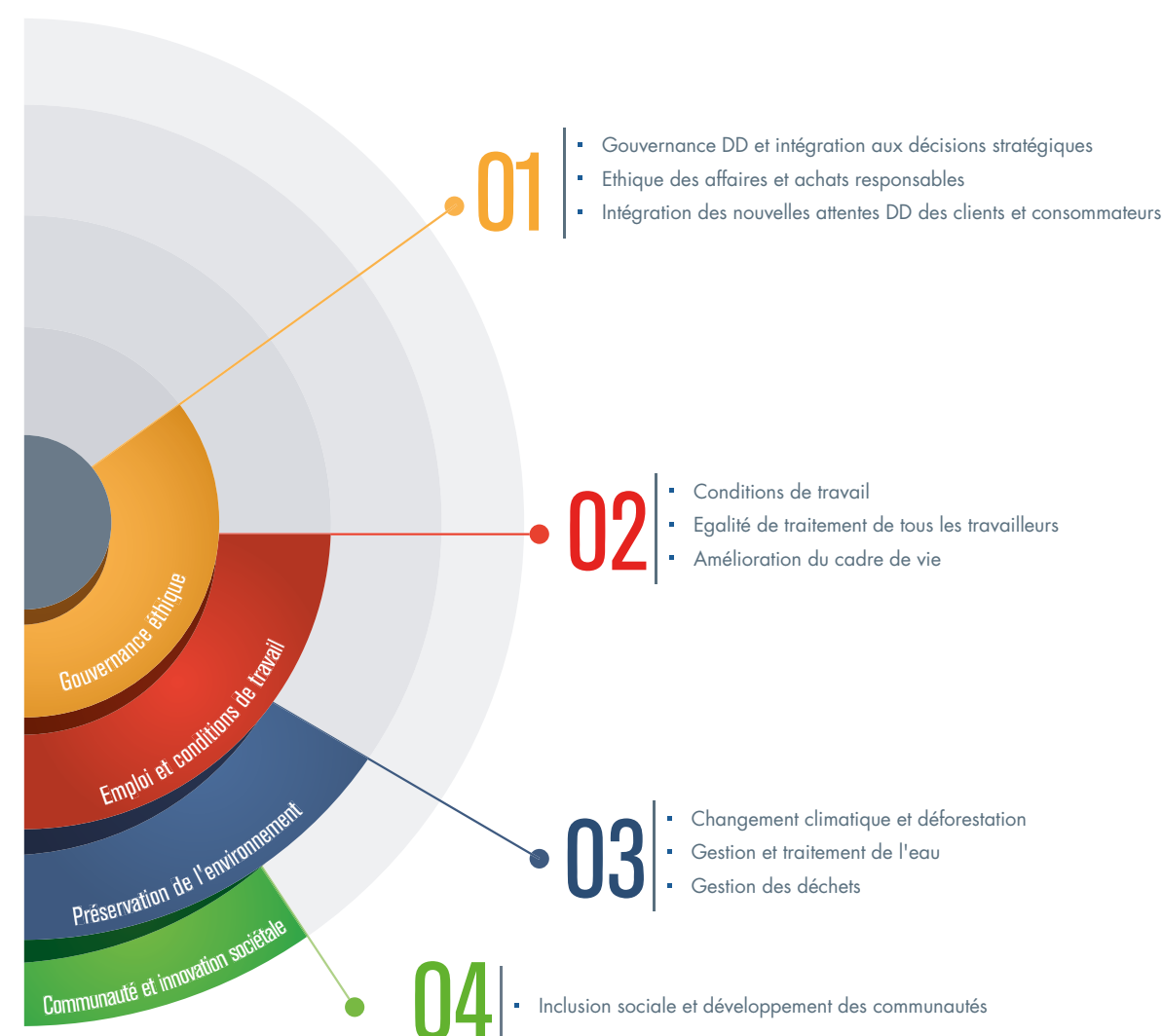


### LA GOUVERNANCE DE LA RSE A SAPH

La Société Africaine de Plantations d'Hévéa (SAPH) est le leader historique de la production, la transformation et commercialisation de caoutchouc naturel en Afrique. Notre société est cotée à la BRVM et membre fondateur de la plateforme GPSNR. Elle est également certifiée "TOP EMPLOYER" pour la 4ème année consécutive. Cette certification est une reconnaissance internationale accordée aux organisations qui démontrent l'excellence dans leurs pratiques en matière de ressources humaines.

Nous ambitionnons d'être un acteur reconnu mondialement pour la production d'un caoutchouc naturel durable.

Engagée dans une démarche de durabilité comme pilier de sa gouvernance, notre stratégie de durabilité s'articule autour de 4 axes principaux et 10 enjeux :





Nos solutions s'appuient sur la collaboration, la responsabilisation de nos équipes et l'adoption de pratiques durables dans nos opérations, afin d'assurer une croissance durable.

SAPH s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs et sous-traitants en maîtrisant les risques. Depuis octobre 2023 la SAPH est certifiée (ISO 9001V2015, ISO 4500V2018 et ISO 14001V2015). Cette triple certification est le résultat acharné en faveur de :

- L'amélioration continue de la satisfaction du client,
- L'amélioration de la santé et sécurité au travail par l'identification et la gestion des risques professionnels, de la prévention des accidents et des maladies liées au travail, et à la création d'un environnement de travail sûr et sain.
- La réduction de notre empreinte écologique et de l'optimisation de l'utilisation des ressources. Dans le cadre de notre transition écologique, nous avons initié un processus d'optimisation de nos opérations pour réduire notre impact environnemental et atteindre nos objectifs de durabilité.

Ce processus comprend plusieurs volets :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Adoption d'énergies renouvelables (solaire) et amélioration de notre efficacité énergétique.

Gestion durable des ressources naturelles : Préservation de la biodiversité, interdiction de la déforestation et promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Économie circulaire : Réduction des déchets et recyclage des matériaux pour limiter l'extraction de nouvelles ressources.

Mobilité durable : Encouragement du covoiturage.

Notre objectif est de réduire notre empreinte carbone. Un outil de calcul, le « Calculateur MEO », récemment adopté par la Plateforme pour un caoutchouc naturel durable (GPSNR), est utilisé depuis près de trois ans. En 2024, notre empreinte carbone, de loin parmi les meilleures du secteur, était de 329 kgCO<sub>2</sub>eq/tonne de caoutchouc produit, avec une cible de réduction annuelle de 3%.

Pour évaluer nos pratiques de durabilité, nous utilisons des plateformes d'évaluation telles qu'EcoVadis et SPOTT. EcoVadis, fondée en 2007, évalue la performance environnementale, sociale et éthique des entreprises, aidant à gérer les risques ESG et à améliorer la performance sur toute la chaîne de valeur. En 2024, notre score EcoVadis est de 69%. SPOTT, développé par la Société Zoologique de Londres (ZSL), évalue la transparence des producteurs de matières premières concernant leurs pratiques de durabilité ESG. En 2024, notre score SPOTT est de 75%. Ces 2 notations nous placent au niveau des meilleurs leaders mondiaux du domaine.

Tableau n°1 : Répartition de l'effectif 2024

| Permanents | Temporaires |
|------------|-------------|
| 6 161      | 511         |

Tableau n°2 : Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

| Désignation                        | 2024  |
|------------------------------------|-------|
| Effectif-Hommes                    | 5 131 |
| Effectif-Femmes                    | 1 541 |
| Total Effectif                     | 6 672 |
| Cadres-Hommes                      | 167   |
| Cadres-Femmes                      | 36    |
| Femmes dans le Comité de direction | 5     |

PREVENTION DES POLLUTIONS, GESTION DES REJETS LIQUIDES ET DES DECHETS, GESTION DES DECHETS

1. Maîtriser l'impact des rejets industriels liquides des usines

La maîtrise de l'impact des rejets industriels liquides de nos usines est importante pour protéger l'environnement et la santé publique. Les rejets non traités peuvent contenir des produits chimiques et des toxines nocifs qui perturbent les écosystèmes aquatiques et mettent en danger la faune.

Afin d'améliorer le fonctionnement des stations de lagunages, des travaux de rénovation et de transformation de la station de lagunage de l'usine de Yacoli en une station de boues activées sont en cours.

Ces grands travaux permettront d'optimiser le traitement des effluents industriels pour respecter les valeurs limites de rejets établies dans l'arrêté **N° 01164 du 04 Novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement.**

Tableau n°3 : caractérisation des effluents 2024

| Paramètres | Normes       | 2024  |
|------------|--------------|-------|
| pH         | [5,5-8,5]    | 6,9   |
| DCO        | Max 300 mg/l | 480,8 |
| DBO5       | Max 100 mg/l | 126,2 |
| MES        | Max 50 mg/l  | 34,7  |

2. Gestion des déchets

La réglementation ivoirienne prévoit des exigences pour assurer une gestion optimale des déchets, pour protéger l’environnement et la santé humaine.

La gestion des déchets englobe, de manière générale, les activités établies par la SAPH pour organiser la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu’à leur traitement final.

Elle inclut notamment les activités de collecte, de tri, de transport, et de traitement – valorisation ou élimination – des déchets.

Chacune de ces activités est encadrée par la procédure référencée **GSM-PO-13**, et chaque acteur est soumis à plusieurs obligations.

Tableau n°4 : Déchets produits et valorisés (T)

| Désignation                         | 2024 |
|-------------------------------------|------|
| Déchets non dangereux produits (T)  | 639  |
| Déchets dangereux produits (T)      | 34   |
| Déchets non dangereux valorisés (T) | 673  |
| Déchets dangereux valorisés (T)     | 16   |

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

1. Valorisation énergétique de la biomasse « Chips bois d’hévéa »

En 2024, la production de chips de bois à partir des bois d’hévéas en fin de vie a continué. Cette production a atteint 43 813 tonnes dont 32 540 tonnes vendues, utilisées comme biomasse par les entreprises UNIWAX et SANIA, en remplacement des combustibles fossiles tels que le gaz, le gasoil et le charbon. Cette initiative contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment le dioxyde de carbone (CO2).

2. Maîtriser la consommation de carburant de notre parc roulant

La SAPH met en œuvre des mesures pour réduire son empreinte carbone en suivant la consommation de carburant de son parc roulant. Les objectifs à moyen terme incluent l’optimisation de la consommation de carburant par la mutualisation des déplacements, et le respect du planning d’entretien préventif. Face à un contexte énergétique tendu, la SAPH cherche à explorer des sources d’énergie alternatives comme le solaire.

Une station photovoltaïque en cours de construction rentrera en production en 2025 sur le site de SAPH Bongo.

Sa production couvrira à terme 15% de la consommation énergétique du site de plus des actions visant à réduire notre consommation énergétique dans les usines et administrations sont en cours de déploiement.

Ci-dessous les activités planifiées pour 2025.

| N° | Situation actuelle SAPH SIEGE                |
|----|----------------------------------------------|
| 1  | Élaborer une charte d’efficacité énergétique |
| 2  | Mesurer et cartographier nos consommations   |
| 3  | Communiquer notre performance énergétique    |

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

1. Maintien de la fertilité des sols :

Le travail de recherche sur l’optimisation des apports de fertilisants en fonction des analyses de sol est en cours. Les premiers résultats révèlent des carences en potassium. Un début d’apport en potasse est réalisé depuis 2019 sur les cultures matures en fonctions des panneaux de saignée.

Avec plus d’analyses d’autres carences ont été détectées, et surtout de faibles niveaux de saturation de la capacité d’échange cationique, qui est un des indicateurs de fertilité du sol.

Pour 2024, une demande a été faite à des spécialistes internationaux pour élaborer un diagnostic de la fertilité de nos sols et nous proposer des actions concrètes afin de l’améliorer sur les années à venir.

2. Préserver et restaurer la biodiversité

La SAPH a défini cinq axes prioritaires pour la protection et la valorisation des espaces de biodiversité :

Cartographier : Utiliser le SIG et collaborer avec le partenaire Satelligence pour cartographier les espaces.

Inventorier : Réaliser des évaluations fauniques et floristiques pour inventorier la biodiversité.

Protéger : Assurer la présence de park rangers pour stopper les intrusions et les activités de dégradation par des patrouilles.

Enrichir : Initier des activités de reforestation pour enrichir les espaces.

Valoriser : Développer des circuits touristiques avec un plan de communication efficace pour valoriser les aires protégées.

Tableau n°5 : les détails des superficies protégées par site

| UAI          | SUPERFICIES | Unité |
|--------------|-------------|-------|
| BETTIE       | 1 289       | Ha    |
| RAPIDES GRAH | 678         | Ha    |
| BONGO        | 229         | Ha    |
| TOUPAH       | 30          | Ha    |
| TOTAL        | 2 225       | Ha    |

Un projet pilote de certification FSC a été lancé sur les sites de Bettié, Toupah et Rapides Grah. Cette certification vise à :

- La Préservation de la biodiversité : Maintenir et améliorer la diversité biologique et les valeurs écosystémiques des forêts.
- La Protection des droits des peuples autochtones : Soutenir et respecter les droits des peuples autochtones.
- Les Conditions de travail équitables : Garantir des conditions de travail justes et sécurisées pour les travailleurs forestiers.
- La Gestion durable : Encourager une utilisation efficace et durable des ressources forestières.
- Le Respect des lois : Assurer la conformité avec toutes les lois nationales et internationales pertinentes.
- La Planification et suivi : Établir des plans de gestion clairs et transparents pour les forêts certifiées.

3. Engagement zéro déforestation

Depuis le début 2021, Satelligence assiste SIFCA, SIPH et sa filiale SAPH en fournissant un système d’alerte sur les changements de couvert forestier par satellite en temps quasi réel utilisant une approche intégrée indépendante de capteurs à une taille de 7 m pixel. Le système est mis à jour quotidiennement avec des rapports toutes les deux semaines.

Satelligence fournit un aperçu de l’occupation du sol dans la zone d’intérêt du Groupe en Côte d’Ivoire et au Libéria. Cette zone comprend les régions où le Groupe est présent et s’approvisionne en caoutchouc naturel et autres (palmier, canne à sucre). Outre l’occupation du sol, Satelligence a produit le rapport de déforestation 2024 avec les résultats suivants :

L’EUDR est une réglementation adoptée par l’Union européenne pour garantir que les produits consommés par les citoyens de l’UE ne contribuent pas à la déforestation ou à la dégradation des forêts dans le monde.

Adoptée en mai 2023, cette réglementation devrait s’appliquer à partir du 30 décembre 2024 pour les entreprises moyennes et grandes, et du 30 juin 2025 pour les petites entreprises. Il couvre des produits comme **l’huile de palme, le bétail, le soja, le café, le cacao, le bois et le caoutchouc**, ainsi que leurs produits dérivés.

La SAPH filiale de la SIPH doit prouver que ses produits ne proviennent pas de terres récemment déboisées et qu’ils respectent les lois locales. En cas de non-conformité, elle risque des amendes pouvant atteindre 4 % de son chiffre d’affaires dans l’Union Européenne.

Depuis 2024, la SAPH est en pointe sur le sujet et a pris toutes les dispositions pour offrir un caoutchouc conforme EUDR à ses clients, avec une cible de 75% de nos volumes globaux, et le principe d’un audit expert de nos processus par un organisme tiers indépendant.

Tableau n°6 : Suivi de la déforestation

Outre l’occupation du sol, Satelligence a produit le rapport de déforestation 2024 avec les résultats suivants :

| Superficie de forêt cumulée CI-Liberia-Ghana (ha)) | Perte de forêt cumulée de (ha) | Pourcentage cumulé de forêts perdues | Nombre cumulé de feux de forêt |
|----------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| 4 604 002                                          | 17 565,5                       | 0,38%                                | 326                            |

PLANTEURS PRIVÉS ET COMMUNAUTÉS : UNE RELATION À LONG TERME

Le caoutchouc naturel acheté auprès des planteurs privés représente une importante source de revenu pour les communautés. En 2024, ce chiffre s’élevait à 1 12 046 597 033 Millions F CFA. Notre pérennité est liée aux excellentes relations que nous entretenons avec nos parties prenantes, y compris les fournisseurs de matières premières.

Tableau n°7 : Quantités achetées avec les paysans en 2024

| Filiale | Production Achetée (T) | Montant       | Plantations immatures |                     | Plantations matures |                     |
|---------|------------------------|---------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|         |                        |               | Superficie (Ha)       | Nombre de planteurs | Superficie (Ha)     | Nombre de planteurs |
| SAPH    | 255 674                | 166 266 MFCFA | 36 745,85             | 72 219              | 228 416,8           | 16 219              |



Projets communautaires

Ci-dessous le tableau récapitulatif des projets communautaires pour les villages riverains de nos sites réalisés en 2024.

Tableau n°8 : Tableau récapitulatif projets sociaux

| Année | Nombre de projets | Coût total FCFA      |
|-------|-------------------|----------------------|
| 2024  | 30                | 246 331 532 Millions |

Le cadre permanent de dialogue lancé depuis 2017, favorise la prévention des conflits, la consultation et l'implication des communautés riveraines au travers de deux réunions ordinaires et des réunions extraordinaires.

Ci-dessous le rappel de la liste des communautés conviées à ces rencontres. Tous les leaders communautaires sont conviés.

1. Rapides Grah,
2. Dagadji et Gagny,
3. Bongo Allosso 2,
4. Singrobo,
5. N'grah,
6. Toupah,
7. Et Divo

Nous renforçons nos relations avec les communautés riveraines en contribuant au développement socio-économique dans nos zones d'implantations. Ainsi, nos appuis au développement communautaire s'établirent comme suit :

Bettié

| Intitulé du projet                               | Communauté |
|--------------------------------------------------|------------|
| Construction d'une cantine scolaire + Equipement | Akrébi     |
| Achat d'ustensiles de cuisine pour la cantine    | Akrébi     |
| Confection de tables-banc pour la cantine        | Akrébi     |
| Réhabilitation du terrain de sport du lycée      | Béttié     |
| Réhabilitation de 3 salles de classe             | Bonikro    |
| Achat d'un tricycle                              | N'Grah     |
| Achat d'une broyeuse de manioc                   | N'Grah     |

Bongo

| Intitulé du projet                 | Communauté  |
|------------------------------------|-------------|
| Construction de 3 salles de classe | Singrobo    |
| Construction de 3 salles de classe | Allosso 2   |
| Construction d'une salle de classe | Koutoukro 2 |
| Confection de 75 tables-bancs      | Singrobo    |
| Confection de 75 tables-bancs      | Allosso 2   |

Rapides Grah

| Intitulé du projet                              | Communauté |
|-------------------------------------------------|------------|
| Construction d'une salle de classe maternelle   | Fahé       |
| Réhabilitation du foyer des jeunes              | Dagadji    |
| Travaux complémentaires sur le foyer des jeunes | Dagadji    |
| Réhabilitation du foyer des jeunes              | Gagny      |
| Construction d'une salle de classe maternelle   | Naboville  |

Inauguration de 3 salles de classe + 105 Tables bancs au collège moderne 2 de TOUPAH



Toupah

| Intitulé du projet                                                  | Communauté     |
|---------------------------------------------------------------------|----------------|
| Achat et installation d'une unité de fabrication d'attiéké + local  | TOUPAH         |
| Construction d'un logement institutrice                             | NIGUI-NANO     |
| Construction d'un préau                                             | PETIT BADIEN   |
| Achat et installation d'une unité de fabrication d'attiéké + local  | VIEUX BADIEN   |
| Réhabilitation d'un bâtiment de 2 salles de classe                  | LOPOU          |
| Réhabilitation d'un forage                                          | YASSAP A       |
| Achat et installation d'une pompe immergée pour le forage           | YASSAP B       |
| Achat et installation d'une unité de fabrication d'attiéké + local  | YOUHOULIL      |
| Construction d'une salle de classe maternelle + équipement          | VIEIL-OUSROU   |
| Achat et installation d'une unité de fabrication d'attiéké + local  | NOUVEL-OUSROU  |
| Construction de 3 salles de classe                                  | TOUPAH         |
| Confection de 105 tables-bancs                                      | TOUPAH         |
| Achat et don de 280 chaises présidentielles aux 14 chefs de village | 12 communautés |
| Achat de 2 bâches + 100 chaises ordinaires                          | GREMIEN        |
| Achat de 2 bâches + 100 chaises ordinaires                          | DAGROM         |

Yacoli

| Intitulé du projet                                       | Communauté |
|----------------------------------------------------------|------------|
| Construction d'une salle de classe au collège            | Yacoli     |
| Adduction en eau potable                                 | Bassi      |
| Travaux complémentaires sur le forage (essai de pompage) | Bassi      |

SANTÉ ET ÉCOLES

La SAPH contribue à l'éducation par la construction de plusieurs écoles sur ses Unité Agricoles Intégrées pour permettre aux enfants des travailleurs de bénéficier d'une éducation.

Pour 2024, les sites de SAPH enregistrent 37 écoles primaires et préscolaires, 142 enseignants et 5016 enfants scolarisés.

Des centres de santé équipés existent afin d'offrir des soins médicaux aux salariés, leurs familles et les communautés locales.

Tableau n°9 : Données médicales SAPH

| Libellés                                     | 2024   |
|----------------------------------------------|--------|
| Naissances totales dans les centres de santé | 411    |
| Communautés locales                          | 125    |
| Consultations totales                        | 97 157 |
| Consultations issues des communautés locales | 12 254 |
| Effectif du personnel médical                | 93     |
| Centre de santé, infirmeries et maternités   | 25     |
| Ambulances                                   | 5      |

DROITS DE L'HOMME, ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT

Les Membres du Comité d'Éthique ont tous rempli les fiches d'engagement et signé l'engagement des Membres du Comité d'Éthique qui a été publié dans la Communication Mensuelle.

- **Quorum** : 3 membres, périodicité des réunions : au minimum trimestriel et à la demande en fonction de l'urgence des problématiques à traiter.

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION ET LA LOI SAPIN II

Le groupe SIFCA a mis en place un Code de Conduite avec huit principes essentiels pour prévenir la corruption et promouvoir un environnement de travail éthique.

Ci-dessous énumérés, les huit principes :

- 1. Respect des lois et règlements,
- 2. Vol, fraude et corruption,
- 3. Conflits d'intérêts et occasions d'affaires pour la société,
- 4. Confidentialité,
- 5. Conservation et fiabilité des informations,
- 6. Protection des actifs et des ressources de la société,
- 7. Aptitude au travail, Discrimination et harcèlement,
- 8. Contrôle interne.

La SAPH, filiale de SIPH, est également concernée par la loi Sapin II et a installé un Comité d'Éthique depuis 2015. Ce comité veille à la mise en œuvre du Code de Conduite, promeut les valeurs du groupe, traite les remontées du terrain en toute confidentialité, et suit l'efficacité du dispositif anti-corruption.



Célébration de la journée  
Éthique 2024 à Rapides-Grah



Ci-dessous les activités réalisées en 2024 par le comité éthique SAPH :

- Le comité éthique s'est réuni à 11 reprises en 2024
  - La finalisation de la charte éthique SAPH, qui a été partagée avec le groupe SIFCA, a été réalisée avec succès
  - La prise en compte d'un volet éthique important lors des cérémonies de vœux au personnel et des journées annuelles du management en début d'année
  - L'organisation de la journée éthique 2024 qui s'est tenue le 19 octobre, sur le site de Rapides Grah. Cet événement avait pour objectif de promouvoir les valeurs éthiques à travers des activités collectives (pièces de théâtre, compétitions sportives), faire la sensibilisation et ramener le comité éthique au plus près des collaborateurs.
  - Le Comité éthique a continué la mise en œuvre d'actions relatives à la Loi Sapin II, incluant notamment les actions pour permettre l'évaluation des tiers de 1er rang, la diffusion de messages de sensibilisation au personnel sur le respect des collaborateurs, le harcèlement au travail dans la communication mensuelle
  - La diffusion à tout le personnel d'une série de sketches illustrant les problématiques éthiques, notamment relatives au harcèlement et à la corruption
  - La tournée d'une déléguée du personnel membre du comité, sur tous les sites, pour recueillir les plaintes des collaborateurs.
- **Directeur Général :** Thierry SERRES ;
  - **Directeur des Ressources Humaines :** KOUAME Joseph-Alain
  - **Directeur de l'Unité Agricole Intégrée de Bettié :** Serge Edi ANET ;
  - **Directeur de l'Assistance Technique et des Achats Caoutchouc :** Jean Philippe MALTER
  - **Responsable Développement Durable :** SIDIBE Sidiki
  - **Chef de Département Audit Interne SAPH :** TIEMELE-YAO Adjo Stephanie Marie-Odetta Epse Tiacoh
  - **Responsable du service juridique :** LAGO-DALEBA Flora Patricia Dogore Djeneba
  - **Déléguée du personnel sur le site de TOUPAH :** TRAORE Aramatou

Les Membres du Comité d'Éthique ont tous signé la fiche d'engagement qui a été publiée dans la Communication Mensuelle.

**Quorum :** 3 membres,

**Périodicité des réunions :** au minimum trimestrielle, et en pratique mensuelle



# Rapport des Commissaires Aux Comptes



PricewaterhouseCoopers  
Ivoire Trade Center, Bâtiment D  
4ème étage, Angle rue Booker  
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,  
01 B.P. 1361, Abidjan 01,  
Côte d'Ivoire  
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00  
Fax : + (225) 27 22 55 84 37/ 61



Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00

**Société Africaine de Plantations d'Hévéas  
(SAPH), S.A.**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024)**

Forvis Mazars, S.A.  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

PricewaterhouseCoopers  
Société anonyme au capital de 41 970 000 F CFA  
CI-ABJ-1980-B-45636 – Numéro contribuable 76 00 049 T



PricewaterhouseCoopers SA  
Ivoire Trade Center, Bâtiment D 4ème étage,  
Angle rue Booker Washington - Blvd Hassan II,  
Cocody, 01 B.P. 1361, Abidjan 01,  
Côte d'Ivoire  
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00  
Fax : + (225) 27 22 55 84 37/ 61



Forvis Mazars SA  
Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires  
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.  
Société anonyme  
Abidjan, Zone Portuaire  
01 BP 1322  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS - SYSCOHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

### I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que le Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) y est annexé.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles du Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA qui s'appliquent à l'audit des états financiers annuels, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.



Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels  
(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période écoulée. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

#### Évaluation des actifs agricoles

Les actifs agricoles (hors pépinières) figurant dans le patrimoine de la société s'élèvent en valeur brute à 68 853 millions de FCFA au 31 décembre 2024, soit plus de 21% du total bilan. Ces actifs agricoles sont constitués des plantations en production d'une valeur brute de 59 061 millions de francs CFA et les plantations en cours (immatures) qui se chiffrent à 9 792 millions de francs CFA.

Les plantations en production sont évaluées au coût des plantations immatures à leur date d'entrée en production. Le transfert d'un bloc d'immature à un bloc en production est effectué sur la base des travaux de la Direction des Opérations Agricoles. Les plantations en cours font référence aux dépenses relatives à la mise en place des plantations. Elles sont constituées des travaux de préparation des parcelles, de mise en terre des pépinières et d'entretien jusqu'à maturité des plantations.

Nous avons considéré que les actifs agricoles constituent un point clé d'audit en raison de leur valeur significative dans les actifs de la société et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour leur valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs agricoles, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour le contrôle de la correcte évaluation de ces actifs au bilan de la société au 31 décembre 2024 :

- analyse critique des procédures de contrôle interne qui sous-tendent l'imputation des dépenses incorporées aux coûts de production des actifs concernés ;
- contrôle du caractère incorporable des dépenses imputées aux coûts de production des actifs concernés ;
- contrôle de cohérence des augmentations des immobilisations agricoles encourus avec la production immobilisée de la période ;
- analyse et contrôle de la justification des charges transférées en production immobilisée ;
- contrôle des dotations aux amortissements des actifs agricoles mis en production ;



Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels  
(Exercice clos le 31 décembre 2024)



- rapprochement des mouvements comptables (transferts et sorties) sur les actifs agricoles à l'état de suivi des opérations agricoles tenu à jour par la Direction des Opérations Agricoles de la société.

#### Responsabilités du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable OHADA ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration au travers du Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

#### Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe I du présent rapport des commissaires aux comptes.





Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels  
(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels  
(Exercice clos le 31 décembre 2024)

## ANNEXE I : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes. Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

## II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière, mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

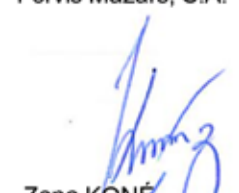
Abidjan, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers, S.A.

Forvis Mazars, S.A.

  
Didier N. Guessan  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

  
Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé



- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;

- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN SYSTEME NORMAL  
PAGE 1/2

|                                    |                                                                                   |                    |            |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------|
| Dénomination sociale de l'entité : | SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS                                         |                    |            |
| Adresse :                          | ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 ABIDJAN 01 - COTE D | Sigle usuel :      | SAPH       |
| N° de compte contribuable (NCC) :  | 0105337 H                                                                         | Exercice clos le : | 31/12/2024 |
| N° de télédéclarant (NTD) :        | 8091074031194                                                                     | Durée (en mois) :  | 12         |

BILAN

| REF | ACTIF                                              | NOTE | EXERCICE au 31/12/ N |                  |                 | EXERCICE AU 31/12/N-1 |
|-----|----------------------------------------------------|------|----------------------|------------------|-----------------|-----------------------|
|     |                                                    |      | BRUT                 | AMORT et DEPREC. | NET             | NET                   |
| AD  | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                      | 3    | 10 117 738 855       | 1 035 205 962    | 9 082 532 893   | 8 994 337 934         |
| AE  | Frais de développement et de prospection           |      |                      |                  |                 |                       |
| AF  | Brevets, licences, logiciels, et droits similaires |      | 1 468 434 700        | 1 035 205 962    | 433 228 738     | 345 033 779           |
| AG  | Fonds commercial et droit au bail                  |      | 8 649 304 155        |                  | 8 649 304 155   | 8 649 304 155         |
| AH  | Autres immobilisations incorporelles               |      |                      |                  |                 |                       |
| AI  | IMMOBILISATIONS CORPORELLES                        | 3    | 204 085 863 561      | 102 483 169 634  | 101 602 693 927 | 101 532 707 658       |
| AJ  | Terrains (1)<br>dont Placement Net:                |      | 992 841 682          |                  | 992 841 682     | 970 415 014           |
| AK  | Bâtiments (1)<br>dont Placement Net: 163 409 152   |      | 64 426 450 824       | 29 790 706 669   | 34 635 744 155  | 38 860 563 155        |
| AL  | Aménagements, agencements et installations         |      | 17 314 482 056       | 10 864 597 942   | 6 449 884 114   | 3 359 196 552         |
| AM  | Matériel, mobilier et actifs biologiques           |      | 116 380 485 662      | 57 979 269 890   | 58 401 215 772  | 57 105 316 567        |
| AN  | Matériel de transport                              |      | 4 971 603 337        | 3 848 595 133    | 1 123 008 204   | 1 237 216 370         |
| AP  | Avances et acomptes versés sur immobilisations     | 3    | 314 834 222          |                  | 314 834 222     | 314 834 222           |
| AQ  | IMMOBILISATIONS FINANCIERES                        | 4    | 1 167 477 487        | 76 255 379       | 1 091 222 108   | 859 680 462           |
| AR  | Titres de participation                            |      | 11 500 000           |                  | 11 500 000      | 11 500 000            |
| AS  | Autres immobilisations financières                 |      | 1 155 977 487        | 76 255 379       | 1 079 722 108   | 848 180 462           |
| AZ  | TOTAL ACTIF IMMOBILISE                             |      | 215 685 914 125      | 103 594 630 975  | 112 091 283 150 | 111 701 560 276       |
| BA  | ACTIF CIRCULANT HAO                                | 5    |                      |                  |                 |                       |
| BB  | STOCKS ET ENCOURS                                  | 6    | 72 567 684 975       | 1 097 174 690    | 71 470 510 285  | 51 896 307 464        |
| BG  | CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES                      |      | 28 683 173 481       | 1 067 630 431    | 27 615 543 050  | 21 358 493 745        |
| BH  | Fournisseurs avances versées                       | 17   | 1 181 234 243        | 713 338 350      | 467 895 893     | 131 744 463           |
| BI  | Clients                                            | 7    | 18 483 562 590       | 218 958 996      | 18 264 603 594  | 14 877 812 707        |
| BJ  | Autres créances                                    | 8    | 9 018 376 648        | 135 333 085      | 8 883 043 563   | 6 348 936 575         |
| BK  | TOTAL ACTIF CIRCULANT                              |      | 101 250 858 456      | 2 164 805 121    | 99 086 053 335  | 73 254 801 209        |
| BQ  | Titres de placement                                | 9    |                      |                  |                 |                       |
| BR  | Valeurs à encaisser                                | 10   | 5 250 000            |                  | 5 250 000       | 18 443 000            |
| BS  | Banques, chèques postaux, caisse et assimilés      | 11   | 11 090 943 972       | 65 365 907       | 11 025 578 065  | 10 826 488 446        |
| BT  | TOTAL TRESORERIE-ACTIF                             |      | 11 096 193 972       | 65 365 907       | 11 030 828 065  | 10 844 931 446        |
| BU  | Ecart de conversion-Actif                          | 12   |                      |                  |                 |                       |
| BZ  | TOTAL GENERAL                                      |      | 328 032 966 553      | 105 824 802 003  | 222 208 164 550 | 195 801 292 931       |

BILAN SYSTEME NORMAL  
PAGE 2/2

|                                    |                                                                  |                    |            |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------|------------|
| Dénomination sociale de l'entité : | SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS                        |                    |            |
| Adresse :                          | ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1322 AB | Sigle usuel :      | SAPH       |
| N° de compte contribuable (NCC) :  | 0105337 H                                                        | Exercice clos le : | 31/12/2024 |
| N° de télédéclarant (NTD) :        | 8091074031194                                                    | Durée (en mois) :  | 12         |

BILAN

| REF | PASSIF                                                      | NOTE | EXERCICE AU 31/12/N | EXERCICE AU 31/12/N-1 |
|-----|-------------------------------------------------------------|------|---------------------|-----------------------|
|     |                                                             |      | NET                 | NET                   |
| CA  | Capital                                                     | 13   | 14 593 620 855      | 14 593 620 855        |
| CB  | Apporteurs capital non appelé (-)                           | 13   |                     |                       |
| CD  | Primes liées au capital social                              | 14   | 233 222 459         | 233 222 459           |
| CE  | Ecarts de réévaluation                                      | 3e   |                     |                       |
| CF  | Réserves indisponibles                                      | 14   | 2 918 724 171       | 2 918 724 171         |
| CG  | Réserves libres                                             | 14   | 50 410 251 190      | 50 410 251 190        |
| CH  | Report à nouveau (+ ou -)                                   | 14   | 26 774 843 349      | 24 979 881 150        |
| CJ  | Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)          |      | 18 790 217 905      | 3 635 138 559         |
| CL  | Subventions d'investissement                                | 15   |                     |                       |
| CM  | Provisions réglementées                                     | 15   | 8 649 304 155       | 8 649 304 155         |
| CP  | TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES             |      | 122 370 184 084     | 105 420 142 539       |
| DA  | Emprunts et dettes financières diverses                     | 16   | 28 230 951 918      | 21 726 467 360        |
| DB  | Dettes de location acquisition                              | 16   | 1 991 911 000       | 2 133 348 320         |
| DC  | Provisions pour risques et charges                          | 16   | 362 181 086         | 495 369 821           |
| DD  | TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES           |      | 30 585 044 004      | 24 355 185 501        |
| DF  | TOTAL RESSOURCES STABLES                                    |      | 152 955 228 088     | 129 775 328 040       |
| DH  | Dettes circulantes HAO                                      | 5    |                     |                       |
| DI  | Clients, avances reçues                                     | 7    | 47 671 414          |                       |
| DJ  | Fournisseurs d'exploitation                                 | 17   | 18 504 241 069      | 25 333 756 589        |
| DK  | Dettes fiscales et sociales                                 | 18   | 14 088 521 016      | 6 812 827 756         |
| DM  | Autres dettes                                               | 19   | 276 736 304         | 278 403 510           |
| DN  | Provisions pour risques à court terme                       | 19   |                     |                       |
| DP  | TOTAL PASSIF CIRCULANT                                      |      | 32 917 169 803      | 32 424 987 855        |
| DQ  | Banques, crédits d'escompte                                 | 20   |                     |                       |
| DR  | Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie | 20   | 36 335 766 659      | 33 600 977 036        |
| DT  | TOTAL TRESORERIE-PASSIF                                     |      | 36 335 766 659      | 33 600 977 036        |
| DV  | Ecart de conversion-Passif                                  | 12   |                     |                       |
| DZ  | TOTAL GENERAL                                               |      | 222 208 164 550     | 195 801 292 931       |



|                                    |                                                              |                    |            |                   |      |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------|------------|-------------------|------|
| COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL  |                                                              |                    |            |                   |      |
| PAGE 1/1                           |                                                              |                    |            |                   |      |
| Dénomination sociale de l'entité : | SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS                    |                    |            |                   |      |
| Adresse :                          | ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 132 |                    |            | Sigle usuel :     | SAPH |
| N° de compte contribuable (NCC) :  | 01 05 337 H                                                  | Exercice clos le : | 31/12/2024 | Durée (en mois) : | 12   |
| N° de télédéclarant (NTD) :        | 8091074031194                                                |                    |            |                   |      |

COMPTE DE RESULTAT

| REF | LIBELLES                                                       | (1) | NOTE | EXERCICE AU | EXERCICE AU      |                  |
|-----|----------------------------------------------------------------|-----|------|-------------|------------------|------------------|
|     |                                                                |     |      | 31/12/N     | 31/12/N-1        |                  |
|     |                                                                |     |      | NET         | NET              |                  |
| TA  | Ventes de marchandises                                         | A   | +    | 21          | 110 025 973      | 155 759 648      |
| RA  | Achats de marchandises                                         |     | -    | 22          |                  |                  |
| RB  | Variation de stocks de marchandises                            |     | -/+  | 6           |                  |                  |
| XA  | MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)                              |     |      |             | 110 025 973      | 155 759 648      |
| TB  | Ventes de produits fabriqués                                   | B   | +    | 21          | 275 112 274 656  | 202 195 646 073  |
| TC  | Travaux, services vendus                                       | C   | +    | 21          | 3 730 313 671    | 3 516 910 759    |
| TD  | Produits accessoires                                           | D   | +    | 21          | 485 113 125      | 601 115 453      |
| XB  | CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)                             |     |      |             | 279 437 727 425  | 206 469 431 933  |
| TE  | Production stockée (ou déstockage)                             |     | -/+  | 6           | 3 254 782 665    | 5 403 633 318    |
| TF  | Production immobilisée                                         |     |      | 21          | 2 814 579 840    | 2 977 284 406    |
| TG  | Subventions d'exploitation                                     |     |      | 21          |                  |                  |
| TH  | Autres produits                                                |     | +    | 21          | 1 041 177 097    | 4 746 298 971    |
| TI  | Transferts de charges d'exploitation                           |     | +    | 12          | 513 701 138      | 586 430 924      |
| RC  | Achats de matières premières et fournitures liées              |     | -    | 22          | -166 266 403 509 | -112 046 597 033 |
| RD  | Variation de stocks de matières premières et fournitures liées |     | -/+  | 6           | 15 940 992 672   | -466 126 441     |
| RE  | Autres achats                                                  |     | -    | 22          | -26 300 267 320  | -26 212 592 694  |
| RF  | Variation de stocks d'autres approvisionnements                |     | -/+  | 6           | 478 516 217      | 754 211 004      |
| RG  | Transports                                                     |     | -    | 23          | -4 769 302 228   | -3 975 040 363   |
| RH  | Services extérieurs                                            |     | -    | 24          | -20 625 090 805  | -20 398 901 287  |
| RI  | Impôts et taxes                                                |     | -    | 25          | -13 956 175 123  | -10 213 136 560  |
| RJ  | Autres charges                                                 |     | -    | 26          | -1 972 226 844   | -2 984 996 522   |
| XC  | VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + ∑ TE à RJ                         |     |      |             | 69 592 011 225   | 44 639 899 656   |
| RK  | Charges de personnel                                           |     | -    | 27          | -29 493 765 396  | -27 530 350 620  |
| XD  | EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)                           |     |      |             | 40 098 245 829   | 17 109 549 036   |
| TJ  | Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations         |     | +    | 28          | 548 321 285      | 523 947 753      |
| RL  | Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations  |     | -    | 3C&28       | -11 200 976 582  | -10 282 386 971  |
| XE  | RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)                            |     |      |             | 29 445 590 532   | 7 351 109 818    |
| TK  | Revenus financiers et assimilés                                |     | +    | 29          | 142 130 347      | 216 450 294      |
| TL  | Reprises de provisions et dépréciations financières            |     | +    | 28          | 13 292 640       | 225 720          |
| TM  | Transferts de charges financières                              |     | +    | 12          |                  |                  |
| RM  | Frais financiers et charges assimilées                         |     | -    | 29          | -3 863 436 664   | -2 919 358 121   |
| RN  | Dotations aux provisions et aux dépréciations financières      |     | -    | 3C&28       |                  |                  |
| XF  | RESULTAT FINANCIER ∑ TK à RN                                   |     |      |             | -3 708 013 677   | -2 702 682 107   |
| XG  | RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)                      |     |      |             | 25 737 576 855   | 4 648 427 711    |
| TN  | Produits des cessions d'immobilisations                        |     | +    | 3D          | 18 585 580       | 41 468 626       |
| TO  | Autres Produits HAO                                            |     | +    | 30          |                  | 16 314 374       |
| RO  | Valeurs comptables des cessions d'immobilisations              |     | -    | 3D          | -33 178 194      | -32 468 948      |
| RP  | Autres Charges HAO                                             |     | -    | 30          | -16 328 591      | -1 595 382       |
| XH  | RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES ∑ TN à RP                   |     |      |             | -30 921 205      | 23 718 670       |
| RQ  | Participation des travailleurs                                 |     | -    | 30          |                  |                  |
| RS  | Impôts sur le résultat                                         |     | -    |             | -6 916 437 745   | -1 037 007 822   |
| XI  | RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)                                     |     |      |             | 18 790 217 905   | 3 635 138 559    |

(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

|                                    |                                                            |                    |            |                   |      |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------|------------|-------------------|------|
| FLUX DE TRESORERIE SYSTEME NORMAL  |                                                            |                    |            |                   |      |
| PAGE 1/1                           |                                                            |                    |            |                   |      |
| Dénomination sociale de l'entité : | SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS                  |                    |            |                   |      |
| Adresse :                          | ABIDJAN TREICHVILLE ZONE PORTUAIRE, RUE DES GALIONS - BP 1 |                    |            | Sigle usuel :     | SAPH |
| N° de compte contribuable (NCC) :  | 0105337 H                                                  | Exercice clos le : | 31/12/2024 | Durée (en mois) : | 12   |
| N° de télédéclarant (NTD) :        | 8091074031194                                              |                    |            |                   |      |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

| REF | LIBELLES                                                                          | N<br>O<br>TE | EXERCICE<br>N   | EXERCICE<br>N-1 |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------|-----------------|
| ZA  | Trésorerie nette au 1er janvier<br>(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1) | A            | -22 756 045 590 | -17 129 817 024 |
|     | Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles                        |              |                 |                 |
| FA  | Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)                                         |              | 29 513 506 525  | 13 109 849 061  |
| FB  | - Variation d'actif circulant HAO (1)                                             |              |                 |                 |
| FC  | - Variation des stocks                                                            |              | -19 574 202 821 | -5 495 345 947  |
| FD  | - Variation des créances                                                          |              | -6 257 049 305  | 3 821 332 488   |
| FE  | + Variation du passif circulant (1)                                               |              | 492 181 948     | 778 941 011     |
|     | Variation du BF lié aux activités opérationnelles                                 |              |                 |                 |
|     | FB+FC+FD+FE :                                                                     |              | -25 339 070 178 | -895 072 448    |
| ZB  | Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)        | B            | 4 174 436 347   | 12 214 776 613  |
|     | Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements                      |              |                 |                 |
| FF  | - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles             |              | -224 128 713    | -304 237 733    |
| FG  | - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles               |              | -10 809 115 450 | -14 077 331 869 |
| FH  | - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières               |              | -332 558 152    | -756 523 375    |
| FI  | + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles  |              | 18 585 580      | 41 468 626      |
| FJ  | + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières                   |              | 101 016 506     | 585 183 074     |
| ZC  | Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ∑ FF à FJ             | C            | -11 246 200 229 | -14 511 441 277 |
|     | Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres              |              |                 |                 |
| FK  | + Augmentations de capital par apports nouveaux                                   |              |                 |                 |
| FL  | + Subventions d'investissement reçues                                             |              |                 |                 |
| FM  | - Prélèvements sur le capital                                                     |              |                 |                 |
| FN  | - Dividendes versés                                                               |              | -1 840 176 360  | -8 357 467 635  |
| ZD  | Flux de trésorerie provenant des capitaux propres ∑ FK à FN                       | D            | -1 840 176 360  | -8 357 467 635  |
|     | Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers                    |              |                 |                 |
|     | + Emprunts                                                                        |              | 10 000 000 000  | 10 000 000 000  |
| FP  | + Autres dettes financières diverses                                              |              | 840 028 949     | 1 264 423 395   |
| FQ  | - Remboursements des emprunts et autres dettes financières                        |              | -4 476 981 711  | -6 236 519 662  |
| ZE  | Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers ∑ FO à FQ                     | E            | 6 363 047 238   | 5 027 903 733   |
| ZF  | Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)                   | F            | 4 522 870 878   | -3 329 563 902  |
| ZG  | VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)                            | G            | -2 548 893 004  | -5 626 228 566  |
| ZH  | Trésorerie nette au 31 Décembre 2022 (G+A)                                        | H            | -25 304 938 594 | -22 756 045 590 |
|     | Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N                               |              |                 |                 |

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).





Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[forvismazars.com/ci](http://forvismazars.com/ci)



Immeuble Ivoire Trade Center, Bâtiment  
D,  
4ème étage, Angle rue Booker  
Washington - Boulevard Hassan II,  
Cocody  
01 BP 1361  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : + 225 27 22 55 84 00

## Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars, S.A.  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 286 J

PricewaterhouseCoopers  
Société anonyme au capital de 41 970 000 F CFA  
CI-ABJ-1980-B-45636 – Numéro contribuable 76 00 049 T

Aux Actionnaires  
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.  
Société anonyme  
Abidjan, Zone Portuaire  
01 BP 1322  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées  
Exercice clos le 31 décembre 2024

# 1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous avons été informés de la signature des conventions nouvelles décrites ci-dessous :

## 1.1 Avec la société PALMCI :

### Personnes concernées :

- SIFCA, Actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH et plus de 10 % des actions de PALMCI ;
- Monsieur Alassane Doumbia, Administrateur de SAPH et PALMCI ;
- Monsieur Pierre BILLON : Représentant permanent de SIPH, filiale de SIFCA, au Conseil d'Administration de la SAPH et Administrateur de PALMCI ;
- Madame Lucie BARRY – TANNOUS, représentante permanente de SIFCA au Conseil d'Administration de la SAPH et administrateur de PALMCI.

### Nature et objet :

- Contrat de travail à façon ;
- Contrat de vente d'amandes de palmistes nature.

### Modalités :

#### a. Contrat de travail à façon

SAPH et PALMCI ont signé en date du 14 janvier 2022 avec prise d'effet le 6 mars 2022, un contrat de travail à façon en vertu duquel la société PALMCI a en charge, la transformation en Huile de Palme Brute (CPO) des régimes de palme produits par la SAPH et la livraison dudit CPO au raffineur pour le compte de la SAPH. Le coût du travail à façon est de soixante-dix mille (70.000) Francs CFA par tonne d'huile brute produite.

Ce contrat de travail à façon porte sur les régimes de palme de la SAPH issus de ses plantations de RAPIDES GRAH et DIVO et transformés respectivement dans les usines de BLIDOUBA et BOUBO. Le coût du transport des plantations jusqu'à l'usine de BLIDOUBA est à la charge de la SAPH et est fixé par les parties à 10 000 FCFA/ tonnes transportées. Les charge de transport des Régimes de palme de la plantation de DIVO à l'usine de BOUBO est à la charge de PALMCI.

Le contrat, conclu pour une durée d'un (1) an ferme, arrivé à expiration le 5 mars 2024, a été renouvelé pour la même durée d'un (1) an, aux mêmes conditions :

- Coût du transport des régimes : 10.000 F CFA / tonne transportée ;

- Coût de la prestation : 70.000 FCFA / tonne CPO produite.

Cette nouvelle convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 03 Décembre 2024.

La charge de prestation de transformation des régimes de palme en CPO supportée par SAPH au titre de l'exercice 2024 s'élève à la somme de 564 522 742 Francs CFA et celle du transport des régimes à 187 992 420 Francs CFA.

#### b. Contrat de vente d'amandes de palmistes natures

SAPH et PALMCI ont signé le 14 janvier 2022, un contrat de vente d'amandes de palmiste en vertu duquel la SAPH vend à PALMCI les graines de palme obtenues à la suite de la transformation par PALMCI des régimes de palme qui lui sont confiés par la SAPH.

Le contrat, conclu pour une durée d'un (1) an ferme, arrivé à expiration le 5 mars 2024, a été renouvelé pour la même durée d'un (1) an, aux conditions identiques :

- Prix de vente Hors taxes déterminé par tonne de CPO produite selon la formule suivante :

$$[PKOER * (Prix CPKO - 70\,000\,FCFA) + PKCER * 30.000\,FCFA] * PKER / OER \\ * (Prix CPKO - 70\,000\,FCFA) + 55\,0/0 * 30.000\,FCFA] * 3,4\,0/0 / 23\,\%.$$

Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH au titre de l'exercice 2024 s'élève à 221 340 198 Francs CFA.

## 1.2 Avec la société SIFCA S.A

### Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 39,5% des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de SIFCA et Administrateur de la SAPH ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de SIFCA et représentant permanent de SIPH au conseil de la SAPH
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS, Représentant Permanent de SIFCA au Conseil de la SAPH et Administrateur de SIFCA.

### Nature et objet :

- Convention d'assistance technique.

### Modalités :

SAPH et SIFCA ont signé le 1er janvier 2020 avec effet au 1er janvier 2021, une convention d'assistance technique.

En application de cette convention, SIFCA assiste SAPH dans le domaine juridique, fiscal, douanier, social, administratif, comptable et financier, de l'audit interne, du développement stratégique, de l'appui logistique, de la politique achat, de la coordination du pôle d'expertise technique, agronomique et industrielle, du développement durable, de la communication, du recrutement et de la gestion de carrière, de la gestion des systèmes d'information, de la gestion des relations publiques et de l'environnement des affaires, du conseil financier et en matière de politique d'investissement.

La convention d'une durée de 3 ans, était rémunérée par application d'un taux journalier marchand.

Les conditions financières de l'assistance technique n'ayant pas été revues depuis la convention d'origine, SIFCA a manifesté le souhait de les réviser. Ainsi, la convention d'assistance technique a fait l'objet d'un avenant qui a pris effet le 1er janvier 2024 et qui modifie le mode de rémunération et fixe la nouvelle rémunération à percevoir par SIFCA.

Cet avenant a été autorisé à posteriori par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 Février 2025.

La charge supportée par SAPH au titre de l'exercice 2024 dans le cadre de cette convention s'élève à 2 199 999 996 Francs CFA hors taxes.

## 2. Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024

En exécution de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024.

### 2.1 Avec la Société Internationale des Plantations d'Hévéas (SIPH)

#### Personnes concernées :

- SIPH, actionnaire détenant 68 % des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SIPH et SAPH ;
- Monsieur Pierre BILLON, représentant permanent de SIPH au Conseil d'Administration de la SAPH ;
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS, Administrateur de SIPH et représentant permanent de SIFCA Conseil d'Administration de la SAPH ;
- Monsieur Marc GENOT, Administrateur de SAPH et Directeur Général de SIPH.

#### Nature et objet :

- Convention de commercialisation de caoutchouc ;
- Convention d'achats ;
- Convention de prêt intragroupe

#### Modalités :

##### a. Convention de commercialisation de caoutchouc

SAPH et SIPH ont signé le 1er septembre 1999, une convention de commercialisation de caoutchouc en dehors de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SAPH vend à SIPH l'intégralité de sa production destinée à l'exportation en dehors de la zone UEMOA.

Les modalités de détermination des prix d'achat par la société SIPH à SAPH telles que stipulées dans la Convention, tiennent compte de l'évolution journalière du marché mondial du caoutchouc.

Le chiffre d'affaires réalisé par SAPH au titre de l'exercice 2024 s'élève à 268 428 385 165 Francs CFA hors taxes.

##### b. Convention d'achats

SAPH achète par l'intermédiaire de SIPH, l'ensemble des biens qu'elle souhaite acquérir en dehors de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Cette convention approuvée au cours des exercices précédents n'est pas formalisée.

Le montant des achats réalisés par SAPH dans ce cadre s'élève au titre de l'exercice 2024 à 3 862 063 124 FCFA hors taxes.

##### c. Convention de prêt intragroupe

SAPH et SIPH ont signé le 27 novembre 2020, une convention de prêt au titre de laquelle SIPH met à la disposition de SAPH un montant total en principal 24 000 000 euros soit 15 742 968 000 FCFA.

Le prêt est consenti à un taux de 6,5 % hors taxes et est remboursable sur une période de 10 ans à compter de la date de premier tirage.

L'emprunteur bénéficie d'un différé de 18 mois pour le remboursement du capital après la date de décaissement fixée au 30 novembre 2020 par la convention.



Le premier remboursement du capital s'est fait en mai 2022 et le solde du prêt dans les comptes de la SAPH au 31 décembre 2024 est de 9 075 358 012 FCFA.

Les charges d'intérêts supportées, par la SAPH et afférentes à ce prêt s'élèvent à 696 039 842 FCFA au titre de l'exercice 2024.

## 2.2 Avec la société SIFCA

### Personnes concernées :

- SIFCA, Actionnaire détenant indirectement plus de 39,5 % des actions de SAPH ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de SIFCA et Administrateur de la SAPH ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de SIFCA et représentant permanent de SIPH au Conseil d'Administration de la SAPH ;
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS, Représentant Permanent au Conseil d'Administration de la SAPH et Administrateur de SIFCA.

### Nature et objet :

Convention de mise à disposition de locaux professionnels

### Modalités :

SAPH et SIFCA ont signé le 1er février 2002 une convention de mise à disposition de locaux à usage professionnel. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 9 mars 2007 avec effet rétroactif au 1er janvier 2007. Elle est établie pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SIFCA loue à SAPH des locaux professionnels d'une superficie de 640 m<sup>2</sup> sis au lot 37 bis CS 63 Rue des Thoniers en zone portuaire.

Le bail est consenti pour un loyer mensuel de 6 400 000 FCFA.

La charge locative supportée par SAPH, S.A au titre de l'exercice 2024 s'élève à 76 800 000 Francs CFA hors taxes.

## 2.3 Avec la société PALMCI

### Personnes concernées :

- SIFCA, actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH et plus de 10 % des actions de PALMCI ;

- Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH et de PALMCI ;
- Monsieur Pierre BILLON : Représentant permanent de SIPH, filiale de SIFCA, au conseil de la SAPH et Administrateur de PALMCI ;
- Madame Lucie BARRY – TANNOUS, représentante permanente de SIFCA au conseil de la SAPH et administrateur de PALMCI.

### Nature et objet :

- Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Tieviessou et Yaka ;
- Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de bascules à Divo et Gagnoa.

### Modalités :

#### a. Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Tieviessou et Yaka

Selon les termes d'une convention signée le 1er janvier 2023, la société SAPH loue auprès de PALMCI des locaux professionnels pour les besoins de son activité sur les sites de Yaka et Tieviessou.

Le loyer mensuel est fixé à deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA) TTC soit cent mille francs CFA (100 000 F CFA) TTC par local loué.

Le contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans et prend effet à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Au titre de l'exercice 2024, le montant des loyers facturés s'élève à 2.400.000 de francs CFA.

#### b. Contrat de bail à usage professionnel portant sur la location de locaux, d'espaces et de ponts bascules à Divo et Gagnoa

Selon les termes d'une convention signée le 1er janvier 2023, la SAPH loue à PALMCI des locaux professionnels pour les besoins de son activité de collecte de régimes de palme auprès des planteurs localisés dans les zones de Gagnoa (Guessiho) et Divo.

Le loyer mensuel est fixé à deux cent mille francs CFA (200 000 FCFA) TTC soit cent mille francs CFA (100 000 F CFA) TTC par local loué.

Le contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans et prend effet à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention n'a eu aucune incidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## 2.4 Avec la société SANIA Cie

### Personnes concernées :

- SIFCA, Actionnaire détenant indirectement plus de 10 % des actions de SAPH, et plus de 10 % des actions de SANIA ;
- Monsieur Alassane Doumbia Administrateur de SAPH et SANIA ;
- Monsieur Pierre BILLON, Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie et représentant permanent de SIPH à au Conseil d'Administration de la SAPH.

### Nature et objet :

- Convention de vente de copeaux de bois
- Convention de vente d'huile de palme (Avenant 1)

### Modalités :

#### a. Convention de vente de copeaux de bois

SAPH et SANIA ont signé le 12 février 2014, une convention de commercialisation de copeaux de bois d'hévéas. Elle est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (01) année.

En vertu de cette convention, SAPH vend à SANIA des copeaux de bois d'hévéas en fin de cycle issus de ses plantations industrielles.

Le prix de vente retenu au titre de la convention est de 19 650 FCFA hors taxes la tonne de copeaux de bois.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cette convention par la SAPH au titre de l'exercice 2024, s'élève à 348 333 150 FCFA hors taxes.

#### b. Convention de vente d'huile de palme (Avenant 1)

SAPH et SANIA Cie ont signé un avenant à la convention de vente d'huile de palme brute conclue le 30 mars 2020. Au titre de l'avenant SAPH vend à SANIA la totalité de sa production d'huile de palme brute désormais produite par la société PALMCI conformément au contrat de travail à façon les liant.

L'avenant du 6 mars 2022 prévoit 3 amendements à savoir les précisions sur le certificat de conformité du produit, le lieu et la responsabilité de livraison du produit incombant à PALMCI et sur la durée de la convention.

Le prix de vente retenu est le prix de référence fixé par l'interprofession (AIPH).

L'avenant conclue le 06 mars 2022 pour une durée d'un (01) an, avec réunion des parties au terme du contrat pour en évaluer son exécution et décider de sa prorogation ou de sa modification.

Le chiffre d'affaires réalisé par la SAPH au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 203 941 939 Francs CFA hors taxes.

## 2.5 Avec la société GHANA RUBBER ESTATES LIMITED (GREL)

### Personnes concernées :

- SIPH, Actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH et de GREL ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SAPH et GREL ;
- Monsieur Marc GENOT, Administrateur de la SAPH et directeur Général de SIPH ;
- Monsieur Pierre BILLON, Représentant Permanent de SIPH au Conseil d'Administration de la SAPH et Président du Conseil d'Administration de GREL.

### Nature et objet :

- Convention de vente de caoutchouc sous forme de fond de tasse ou coagulum ;
- Convention de vente de matériels à GREL.

### Modalités :

#### a. Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum

SAPH vend à la société GREL, du caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum.

Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2024.

Cette convention n'a pas été formalisée.

#### b. Convention de vente de matériel à GREL

La SAPH vend à GREL divers matériels.

Aucune vente n'a été réalisée par SAPH dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2024.

Cette convention n'a pas été formalisée.

## 2.6 Avec la société CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

### Personnes concernées :

- SIPH, Actionnaire détenant plus de 10 % des actions de SAPH et CRC ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Administrateur de SAPH et CRC ;
- Monsieur Marc GENOT, Administrateur de SAPH et de CRC ;

- Madame Lucie BARRY-TANNOUS, Administrateur de CRC et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de la SAPH.

#### Nature et objet :

- Convention de vente de plants ;
- Convention de vente de caoutchouc sous forme de fonds de tasse ou coagulum ;
- Convention de vente de matériels à CRC.

#### Modalités :

##### a. Convention de vente de plants

SAPH vend à CRC divers plants pour les activités agricoles. Cette convention n'a pas été formalisée.

Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2024.

##### b. Convention de vente de matériels à CRC

SAPH vend à CRC divers matériels. Cette convention n'a pas été formalisée.

Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2024.

##### c. Accord-cadre de vente de fonds de tasse.

SAPH et CRC ont signé un accord-cadre de vente de fonds de tasse en vertu duquel la SAPH, sur autorisation de l'Etat de Côte d'Ivoire, vend des fonds de tasse à CRC. Le prix de vente est convenu par les Parties suivant les conditions commerciales au moment de la conclusion du contrat. Le Prix est libellé en Francs CFA (XOF) et est formellement confirmé sur le bon de commande. Une note de débit/crédit est faite à la fin de chaque chargement par lots pour ajuster les factures.

Cette convention n'a pas été formalisée.

Aucune vente n'a été réalisée par la SAPH au titre de l'exercice 2024.

## 2.7 Convention de gestion de trésorerie avec SIFCA, PALMCI et SUCRIVOIRE

#### Personnes concernées :

- SIFCA qui détient directement 52,51% de la société PALMCI et indirectement 39,5% de la SAPH
- Monsieur Jean Louis Billon, Président du Conseil d'Administration de SAPH et SUCRIVOIRE ;
- Monsieur Marc Genot, Administrateur de SAPH et Directeur Général de SIPH ;
- Monsieur Alassane Doumbia, Président du Conseil d'Administration de PALMCI et SIFCA, Administrateur de SAPH et SUCRIVOIRE ;

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées  
Exercice clos le 31 décembre 2024

- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de SUCRIVOIRE et SIFCA ;
- Madame Lucie BARRY – TANNOUS, Administrateur de PALMCI et de SIFCA, représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de la SAPH ;
- Monsieur Jean Luc Yao Bédié, Administrateur de SAPH et SUCRIVOIRE.

#### Nature, objet et modalités :

Aux termes d'une convention signée par SAPH le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, SUCRIVOIRE et PALM CI ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leurs trésoreries à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de signature (16 février 2011) et se renouvelle par tacite reconduction par période successive d'un an, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois avant chaque échéance.

Aucune créance ni dette née de cette convention ne sont comptabilisées dans les comptes de SAPH au 31 décembre 2024.

Abidjan, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers, S.A.

Forvis Mazars, S.A.

  
Didier N. GUESSAN  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

  
Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées  
Exercice clos le 31 décembre 2024





PricewaterhouseCoopers  
Ivoire Trade Center, Bâtiment D  
4ème étage, Angle rue Booker  
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,  
01 B.P. 1361, Abidjan 01,  
Côte d'Ivoire  
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53  
Fax : (225) 27 20 21 42 97



Forvis Mazars SA  
Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00



PricewaterhouseCoopers  
Ivoire Trade Center, Bâtiment D  
4ème étage, Angle rue Booker  
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,  
01 B.P. 1361, Abidjan 01,  
Côte d'Ivoire  
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53  
Fax : (225) 27 20 21 42 97



Forvis Mazars SA  
Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00

**Société Africaine de Plantations d'Hévéas  
(SAPH), S.A.**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'EXISTENCE ET LA TENUE CONFORME DU REGISTRE DES TITRES  
NOMINATIFS EMIS PAR LA SOCIETE ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
746-2 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF  
AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024)**

Aux Actionnaires  
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.  
Société anonyme  
Abidjan, Zone Portuaire  
01 BP 1322  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE REGISTRE DES TITRES  
NOMINATIFS EMIS PAR SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.  
ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746-2 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA  
RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'Administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous portons à votre connaissance que, eu égard à la contrainte matérielle pesant sur les sociétés cotées, la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. n'a pas été en mesure de mettre à notre disposition le registre de ses titres nominatifs tenu conformément aux dispositions de l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Par conséquent, nous n'avons pas pu procéder aux contrôles relatifs audit registre prescrits par l'article 746-2 de l'acte susvisé.

Forvis Mazars, S.A.  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

PricewaterhouseCoopers  
Société anonyme au capital de 41 970 000 F CFA  
CI-ABJ-1980-B-45636 – Numéro contribuable 76 00 049 T



Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.  
Rapport du commissaire aux comptes sur le registre des titres nominatifs  
(Exercice clos le 31 décembre 2024)

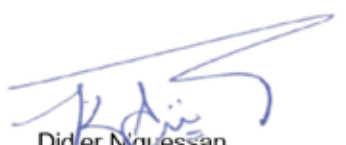


En outre, la déclaration des dirigeants de la société attestant la tenue conforme des registres qui ne nous a pas été communiquée, n'est pas annexée au présent rapport.

Abidjan, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers, S.A.

  
Didier Nguessan  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Forvis Mazars, S.A.

  
Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé



PricewaterhouseCoopers SA  
Ivoire Trade Center, Bâtiment D  
4ème étage, Angle rue Booker  
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,  
01 B.P. 1361, Abidjan 01,  
Côte d'Ivoire  
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00  
Fax : + (225) 27 22 55 84 37/ 61



Forvis Mazars SA  
Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00

**Société Africaine de Plantations d'Hévéas  
(SAPH), S.A.**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX MEMBRES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024)**

Forvis Mazars, S.A.  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

PricewaterhouseCoopers  
Société anonyme au capital de 41 970 000 F CFA  
CI-ABJ-1980-B-45636 – Numéro contribuable 76 00 049 T





PricewaterhouseCoopers SA  
Ivoire Trade Center, Bâtiment D  
4ème étage, Angle rue Booker  
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,  
01 B.P. 1361, Abidjan 01,  
Côte d'Ivoire  
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00  
Fax : + (225) 27 22 55 84 37/ 61



Forvis Mazars SA  
Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires  
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.  
Société anonyme  
Abidjan, Zone Portuaire  
01 BP 1322  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements de frais versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle ou remboursement de frais versé aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Abidjan, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers, S.A.

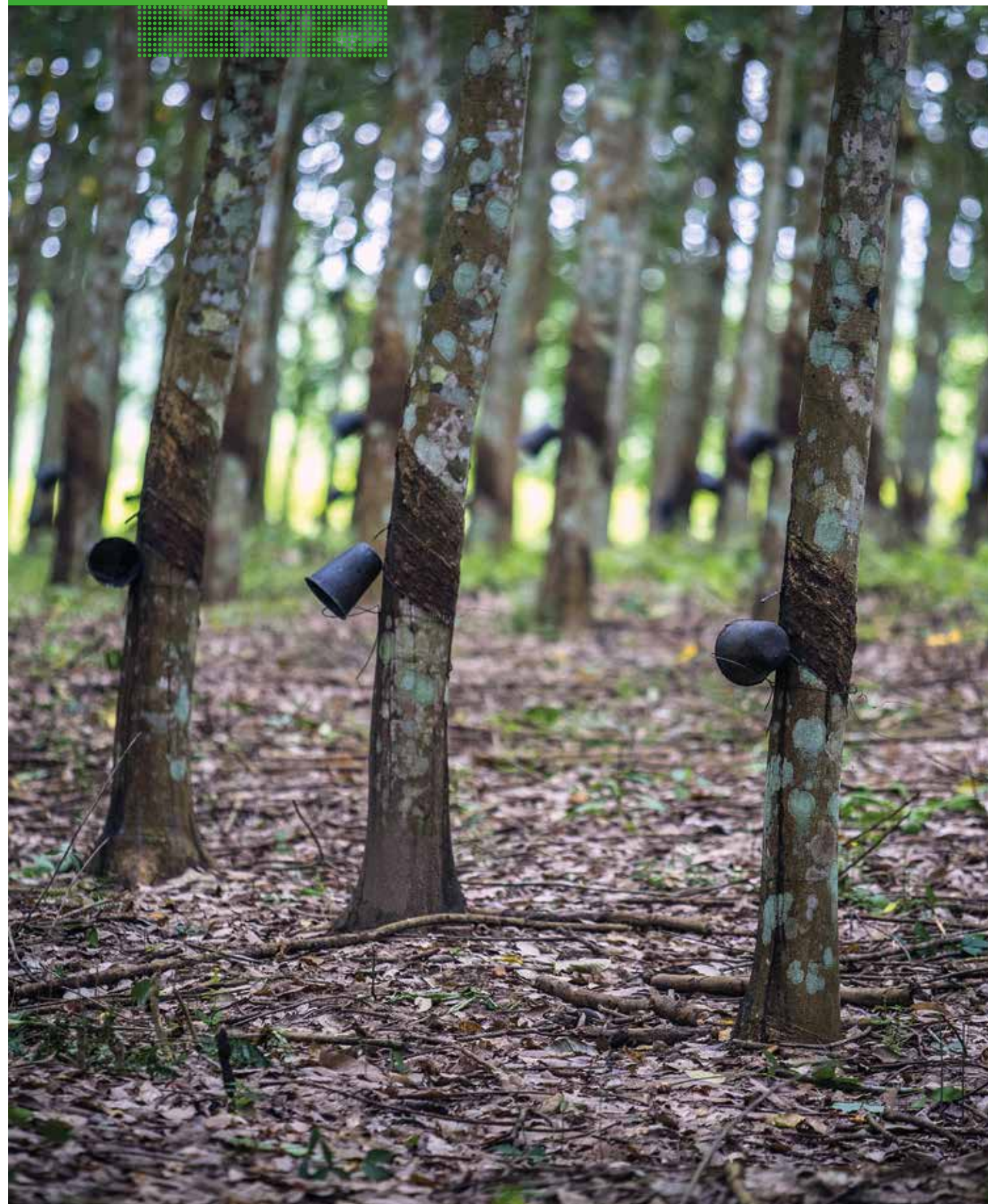
  
Didier N'guessan  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Forvis Mazars, S.A.

  
Zana KONÉ  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé







## RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 831-2 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014, il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la SAPH (Titre I), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par et au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (Titre II).

Ce rapport vous présente également les autres informations et renseignements énumérés à l'article 831-3 de l'AUSCGIE (Titre III).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit du 11 Février 2025, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 18 Février 2025.



TITRE 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ La composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport est la suivante :

| Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre                   | Date d'échéance du mandat                                     | Fonction                              |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| M. Jean-Louis BILLON                                               | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Président du Conseil d'Administration |
| SIFCOM<br>R.P : M. Banga AMOIKON                                   | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Administrateur                        |
| SIPH<br>R.P : M. Pierre BILLON                                     | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Administrateur                        |
| SIFCA SA<br>R.P : Mme Lucie BARRY TANNOUS                          | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Administrateur                        |
| Compagnie Financière Michelin (CFM)<br>R.P : Mme Alexia HUET-CLAIR | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Administrateur                        |
| SPIKA<br>R.P : M. Frédéric LEFEBVRE                                | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Administrateur                        |
| M. Marc GENOT                                                      | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Administrateur                        |
| M. Nazaire GOUNONGBE                                               | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Administrateur                        |
| M. Maurice Botoh YAPO                                              | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Administrateur                        |
| M. Alassane DOUMBIA                                                | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 | Administrateur                        |
| M. Jean-Luc BEDIE                                                  | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 | Administrateur                        |

■ Les fonctions exercées par ces personnes dans d'autres sociétés de l'espace OHADA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont les suivantes :

| Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre | Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Jean-Louis BILLON                             | Président du Conseil d'Administration de : - SUCRIVOIRE<br>Administrateur de : - CHL (Côte d'Ivoire) ;<br>RP. de SIFCOM aux conseils de : - PARME INVESTISSEMENT (C.I) - MOVIS INTERNATIONAL (Côte d'Ivoire)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| SIFCOM<br>R.P : M. Banga AMOIKON                 | Administrateur de : - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES (C.I) - ATC COMAFRIQUE (C.I) - SOCIETE IVOIRIENNE DE MAINTENANCE ET DE DISTRIBUTION D'ACCESSOIRES (C.I) - ORANGE CÔTE D'IVOIRE - COMPAGNIE HOTELIERE DE LA LAGUNE (C.I) - SERVICES MACHINERY AND TRUCKS (C.I)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SIPH<br>R.P : M. Pierre BILLON                   | SIPH n'a pas d'autre mandat dans l'espace OHADA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| SIFCA SA<br>R.P : Mme Lucie BARRY TANNOUS        | Administrateur de : - - TERMINAL HUILLER DE SAN-PEDRO (C.I) - PALMCI (C.I) - MOPP (Libéria) - SUCRIVOIRE (C.I) - SIFCOM ASSUR (C.I) - SIPH (France) - BOKALA (C.I)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| CFM SCMA<br>R.P : Mme Alexia HUET-CLAIR          | Pas d'autre mandat dans l'espace OHADA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| M. Alassane DOUMBIA                              | Président du Conseil d'Administration de : - SIFCA (C.I) - CRC (Libéria) - PALMCI (C.I) - MOPP (Libéria) - WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana) - SENDISO (Sénégal) - SAO (Côte d'Ivoire) ; - TCI (Côte d'Ivoire)<br>Administrateur de : - RENL (Nigeria) - SANIA (C.I) - SIFCOM (C.I) - COMAFRIQUE TECH (C.I) - BOKALA (C.I) - BIOVEA ENERGIE (C.I) - SUCRIVOIRE (C.I) - SIPH (France) - GREL (Ghana) - SIAT (Côte d'Ivoire) - GOLDEN SIFCA (Libéria) - ORABANK (C.I) - CGECI (C.I)<br>RP. de SIFCOM aux conseils de : - ATC COMAFRIQUE (C.I) - SMT (C.I)<br>RP. de IMMORIV aux conseils de : - SIFCA (C.I) - PALMCI (C.I) - COMAFRIQUE TECH (C.I) - SIFCOM (C.I)                                                                                                                    |
| M. Marc GENOT                                    | Administrateur de : - MOPP (Libéria) - CRC (Libéria) - RENL (Libéria)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| M. Nazaire GOUNONGBE                             | Président du Conseil d'Administration de : - SGBCI - ALLIANZ (C.I) - ALLIANZ VIE (C.I)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| M. Botoh Maurice YAPO                            | Pas d'autre mandat dans l'espace OHADA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| M. Jean-Luc BEDIE                                | Administrateur de : - SIFCOM (C.I) - SUCRIVOIRE (C.I) - AERIA (C.I) - IMH (C.I) - SGI HUDSON et Cie (C.I) - ALC Titrisation (C.I) - BRVM (C.I)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| M. Pierre BILLON                                 | Président du Conseil d'Administration de : - SIRDEL (C.I) - MOVIS (C.I) - SANIA Cie (C.I) - GREL (Ghana) - ATC COMAFRIQUE (C.I)<br>Administrateur de : - BIOVEA (C.I) - MOPP (Liberia) - BOPP (Ghana) - MCI (C.I) - RENL (Nigeria) - SENDISO (Sénégal) - SICOMED (C.I) - SUCRIVOIRE - SMT CI - PALMCI (C.I) - ATC COMAFRIQUE (C.I) - SAO (C.I) - ORABANK (C.I) - CGECI (C.I) - SIMDA (C.I) - SIFCOM - SERVICE MACHINERY & TRUCKS (C.I) - SIFCA - CHL (C.I) - TCI (C.I) - MOVIS INTERNATIONAL (C.I) - WILMAR AFRICA LIMITED (Ghana) - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES - SIFCOM - SOGEMED (C.I) - SAO (C.I)<br>RP. de SIPH (France)<br>RP. de SIFCOM aux conseils de : - SIMDA (C.I) - CHL (C.I) - COMAFRIQUE TECH (C.I)<br>RP. de SIFCA aux conseils de : - BOKALA (C.I) - Orange (C.I) |
| Mme Lucie BARRY-TANNOUS                          | Président du Conseil d'Administration de : - SMT (C.I) - SIMDA (C.I) - SIFCOM (C.I) - CHL (C.I)<br>Administrateur de : - CRC (Libéria) - ATC COMAFRIQUE - SIMDA (C.I) - RENL (Nigeria) - SIFCA (C.I) - SIFCOM (C.I) - TCI (C.I) - SAO (C.I) - MOVIS TRANSPORT (C.I) - MOPP (Liberia) - PALMCI (C.I)<br>RP. de IMMORIV aux conseils de : - SIPH<br>RP. de SIFCOM aux conseils de : - SUCRIVOIRE<br>RP. de SIFCA aux conseils de : - SIFCOM ASSUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## II. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ■ Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

### ■ Information des Administrateurs

Préalablement aux réunions du Conseil, les Administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société, que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

### ■ Réunions du Conseil et participation aux séances

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société.

En plus des réunions planifiées annuellement, une réunion du Conseil d'Administration peut être convoquée aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le Conseil est ensuite régulièrement informé de l'avancement de ces dossiers.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2024, les administrateurs ont été convoqués, conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société. Le Conseil d'Administration s'est réuni deux (2) fois :

- Conseil d'administration du 09 Avril 2024 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2023 ;
- Conseil d'administration du 03 Décembre 2024 relatif à l'adoption du Budget de l'exercice 2025.

L'ordre du jour de ces réunions du Conseil est le suivant :

### ■ Conseil d'administration du 09 Avril 2024

- 1) Examen et adoption des termes du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur la marche de la société durant l'exercice clos au 31 Décembre 2023 ;
- 2) Examen des états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 :
  - Situation de l'activité du 29 Février 2024 et niveau probable 2024 ;
- 3) Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'Audit de la SAPH ;
- 4) Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes (Article 715) au Conseil d'Administration ;
- 5) Arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 :
  - Examen des comptes sociaux et annexes selon le référentiel SYSCOHADA révisé ;
  - Examen des comptes sociaux et annexes selon la norme comptable internationale IFRS
- 6) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice – (Distribution de dividendes) ;
- 7) Lecture du rapport du Président du Comité de Suivi ;
- 8) Présentation du rapport du Comité Ressources Humaines et Rémunérations ;
- 9) Proposition d'allocation d'une indemnité de fonction aux administrateurs ;

### ■ Conseil d'administration du 03 Décembre 2024

- 1) Forecast 2024 - Budget 2025 :
  - Marche des affaires et présentation de la situation de la filière caoutchouc naturel en Côte d'Ivoire ;
  - Présentation du Forecast 2024 ;
  - Présentation du budget 2025 ;
  - Présentation de la synthèse des travaux du Comité d'audit ;
  - Adoption du budget 2025.
- 1) Comité Ressources Humaines et Rémunérations : présentation de la synthèse des travaux 2024
- 2) Conventions règlementées :
  - Avec la société PALMCI
    - Avenant au contrat de travail à façon;
    - Contrat de vente d'amandes de palmistes
- 4) Revue des principaux projets et opportunités de croissance
  - Projet d'agrandissement de l'usine de Loeth ;
  - Projet solaire de Bongo ;
  - Projet scierie ECOVEA ;
  - Croissance externe : SCASO et Information sur l'offre de reprise par SIPH de la Compagnie Hévécicole du Cavally (CHC)



- 5) Divers :
- Acquisition de la parcelle de SIFCA COOP Daoukro (Régularisation) ;
  - Calendrier prévisionnel des Conseils d'Administration et Assemblées Générales pour l'exercice 2025

6) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

■ **Compte-rendu du Conseil d'Administration**

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un Administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire auprès de tous tiers et administrations sont certifiés par le Président, par le Directeur Général ou par un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

■ **Comités spécialisés mis en place au sein du Conseil d'administration**

■ **Comité Ressources Humaines et Rémunérations**

Le Comité Ressources Humaines et rémunération (CRH&R) est l'instance qui se réunit pour donner des orientations sur la gestion de la rémunération et des pratiques ressources Humaines au sein de la SAPH.

Il est composé de cinq (5) membres et de quatre (4) ressources. Il est présidé par le Directeur Général du Groupe SIFCA.

**1. Missions**

- Assurer la bonne exécution de la stratégie définie par le Conseil d'Administration ;
- Faire valider les projets et démarches initiés par la Direction Générale.

**2. Responsabilités**

S'assurer d'une mise en place efficace :

- Des politiques de recrutement, de perfectionnement et de motivation du personnel ;
- D'un plan de succession
- D'une veille sur les risques associés aux politiques et pratiques RH
- Donner un avis sur les projets de modifications majeures de la structure Organisationnelle ;
- D'un cadre d'analyses de données de rémunération afin de garantir une approche équitable et juste.

**3. Organisation**

Le Comité se réunit deux fois dans l'année :

- Au premier trimestre de l'année pour l'évaluation de la performance et la rémunération variable, la présentation du plan de succession.
- Au dernier trimestre de l'année pour le bilan de l'année et les perspectives RH, le budget de la masse salariale, et pour l'actualisation du plan de succession.

**Le Comité peut tenir des réunions AD HOC si nécessaire.**

Pour l'exercice 2024, les réunions du Comité se sont tenues les 22 mars et 14 novembre 2024.

■ **Le Comité de suivi**

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2010 a instauré un Comité de Suivi, dont le rôle est de se réunir mensuellement afin de vérifier l'exécution du budget validé par le Conseil, à la fois aux niveaux de l'exploitation et de l'investissement.

**Composition**

Le Comité de Suivi est composé des Administrateurs suivants :

- Monsieur Marc GENOT, Président du Comité de Suivi,
- Madame Lucie BARRY TANNOUS,
- Monsieur Alassane DOUMBIA,

Le quorum est d'un Administrateur au minimum.

Les personnes suivantes assistent au Comité de suivi ou sont représentées lors des réunions :

- DG SAPH ;
- DCGT SAPH (Direction du Contrôle de Gestion et de la Trésorerie),
- DOA SAPH (Direction des Opérations Agricoles) ;
- DUAI SAPH ;
- DAIG SIFCA et DAI SAPH (Direction Audit Interne du Groupe SIFCA et le Département Audit Interne SAPH) ;
- DOI SIPH (Direction Technique) ;

**Fonctionnement**

Les réunions sont planifiées tous les mois, sauf à la présentation du budget et de la revue stratégique et permettent de suivre les points suivants :

- Activité, résultats SAPH et principaux indicateurs, plans d'actions correctives,
- Point sur les activités commerciales liées à SAPH et les plans d'actions correctives,
- Suivi du déroulement du plan d'investissements SAPH,
- Point sur les interfaces entre SAPH et SIFCA.

Les participants interviennent sur les présentations faites et définissent ensemble des plans d'actions à mettre en œuvre.

A l'issue de la réunion, un compte rendu détaillé est établi et transmis à l'ensemble des personnes concernées, ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration.

Les dates et périodes comptables commentées au cours des réunions du comité de suivi, organisées au titre de l'exercice 2024, se présentent comme suit :

| Dates des réunions comité de suivi en 2024 | Périodes comptables commentées |
|--------------------------------------------|--------------------------------|
| 20/02/2024                                 | Comité de suivi janvier 2024   |
| 20/03/2024                                 | Comité de suivi février 2024   |
| 22/04/2024                                 | Comité de suivi mars 2024      |
| N/A (revue stratégique)                    | Comité de suivi avril 2024     |
| 24/06/2024                                 | Comité de suivi mai 2024       |
| 29/07/2024                                 | Comité de suivi Juin 2024      |
| 21/08/2024                                 | Comité de suivi juillet 2024   |
| N/A (budget)                               | Comité de suivi Août 2024      |
| 18/10/2024                                 | Comité de suivi Septembre 2024 |
| 20/11/2024                                 | Comité de suivi Octobre 2024   |
| 18/12/2024                                 | Comité de suivi Novembre 2024  |
| 22/01/2025                                 | CComité de suivi Décembre 2024 |

■ Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2015 a décidé la mise en place d'un Comité d'Audit pour tenir compte des modifications des statuts intervenues en 2015, conformément à l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, entré en vigueur le 05 mai 2014.

Composition

Le Conseil a nommé, en qualité de membres du Comité d'Audit de SAPH, les administrateurs suivants :

- Monsieur Banga AMOIKON (Président du Comité),
- Madame Lucie BARRY TANNOUS,
- Madame Alexia HUET-CLAIR,
- Monsieur Jean-Luc BEDIE,
- Monsieur Alassane DOUMBIA.

Missions

Le Comité d'Audit est nommé par le Conseil d'Administration pour l'assister dans son rôle de surveillance et de contrôle de l'activité de la société. Il a pour missions essentielles :

- L'examen des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise,
- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Le suivi des activités d'audit interne,
- L'émission d'un avis sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Les travaux réalisés par le Comité d'audit en 2024 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

| Dates des réunions du comité d'audit en 2024 | Ordres du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 04 avril 2024                                | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 8 décembre 2023</li><li>2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit</li><li>3. Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des comptes au 31 décembre 2023</li><li>• Conclusions des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023</li></ul></li><li>4. Présentation de la cartographie des risques et du plan d'audit 2024</li><li>5. Principaux axes d'amélioration relevés au cours des missions d'audit</li><li>6. Examen du projet de rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</li></ol> |
| 19 septembre 2024                            | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 02 avril 2024</li><li>2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit</li><li>3. Examen de l'information financière au 30 juin 2024<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des comptes au 30 juin 2024</li><li>• Observations des CAC sur la revue limitée au 30 Juin 2024</li><li>• Observations des CAC sur la revue limitée au 30 Juin 2024</li></ul></li><li>4. Compte-rendu des activités d'audit interne du premier semestre 2024</li><li>5. Suivi des recommandations antérieures des missions d'audit</li><li>6. Nouvelles attributions du Comité d'audit en rapport avec la directive CSRD</li><li>7. Divers</li></ol>                                              |
| 27 novembre 2024                             | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 19 Septembre 2024</li><li>2. Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit</li><li>3. Examen de l'information financière au 31 Octobre 2024<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des comptes au 31 Octobre 2024</li><li>• Présentation des comptes probables de l'exercice 2024</li><li>• Présentation du programme et de la stratégie d'audit des CAC au titre de l'exercice 2023</li></ul></li><li>4. Programme d'audit interne au titre de l'exercice 2025<ul style="list-style-type: none"><li>• Cartographie des risques et analyse des risques majeurs à surveiller en 2025</li><li>• Plan d'audit interne de l'exercice 2025</li></ul></li><li>5. Divers</li></ol>   |

Les conclusions issues des travaux du Comité d'audit ont été régulièrement portées à la connaissance du Conseil d'Administration en 2024. Un compte-rendu annuel des activités du Comité d'audit est présenté au Conseil d'Administration par le Président du Comité d'audit.

## ■ Confidentialité des informations

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'Administration et des comités spécialisés, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve à l'égard des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

## ■ Les missions et pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général, qui représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Art. 487).

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, des attributions du Conseil d'administration et conformément aux règles de gouvernance du groupe SIFCA. Ainsi, les actions suivantes doivent être préalablement soumises à un accord du Conseil d'administration :

- Conclusion d'accords de prêts ou d'emprunt, facilités de paiement, sous quelque forme que ce soit et, plus généralement de tout contrat significatif avec des tiers impliquant un engagement financier supérieur à 100 millions de FCFA non prévu au budget ;
- Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transaction mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de FCFA ;
- Engagement, en cours d'exercice, de charges qui n'auraient pas été prévues au Budget tel que validé par le Conseil d'Administration, au-delà d'un montant de 50 millions de FCFA ou supérieures à 5% du poste budgétaire concerné ;

Le Directeur Général doit signaler au Conseil tout événement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le conseil.

- En matière de gestion des ressources humaines :

- conclusion d'accords de prêts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit et, plus généralement, tout contrat significatif avec des employés impliquant un engagement financier supérieur à 10 millions de FCFA, non prévu au budget ou qui dépasse le budget ;
- octroi à des employés soit, d'un salaire brut annuel supérieur à 30 millions de FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur ;
- attribution à un cadre, d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou des augmentations successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de 12 mois ;
- toute décision d'augmentation collective des salariés ;
- toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concernera plus de 10 salariés.

## TITRE 2 : PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

### I. DEFINITIONS, OBJECTIFS ET PRINCIPES DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE SAPH

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de SAPH, et qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale,
- la fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent,
- l'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SAPH repose sur trois principaux piliers :

- la définition de la stratégie et des objectifs de la société,
- l'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés,
- la mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

SAPH est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le dispositif de gestion des risques de la SAPH ne comporte pas une dimension exclusivement anxiogène, mais traduit également la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à divers aléas.



II. PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de SAPH couvre toutes les opérations réalisées par la société de quelque nature qu’elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l’ensemble de la situation patrimoniale de la société.

III. DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES

Cette partie décrit la gouvernance mise en place pour assurer l’efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que l’organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- L’organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates, et s’appuyant sur des procédures, des systèmes d’information, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d’informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d’exercer ses responsabilités ;
- Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s’assurer de l’existence de procédures de gestion de ces risques ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux de chaque processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d’affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu’un examen régulier de son fonctionnement.

Ces composantes sont détaillées dans le tableau ci-après :

| Composantes du contrôle interne                            | Description des principales caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisation générale                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Valeurs, Code de Conduite du Groupe SIFCA et loi Sapin 2 diffusés à tout le personnel et un Comité d’éthique opérationnel,</li><li>▪ Organigrammes et fiches de postes, revus et mis à jour régulièrement,</li><li>▪ Procédures de revue stratégique, de fixation d’objectifs et de suivi des réalisations, mises en œuvre chaque année.</li><li>▪ Plan de formation réalisé annuellement pour l’ensemble du personnel, avec un accent particulier sur les formations en management pour les cadres,</li><li>▪ Certification à la norme ISO 9001 version 2015, avec un système de management de la qualité opérationnel et une base documentaire des procédures en ligne et accessible à l’ensemble du personnel,</li><li>▪ Le pilotage des activités de la société avec le progiciel SAP, un système d’informations intégré couvrant tous les processus métiers et supports de l’entreprise,</li><li>▪ Un engagement fort de la Direction Générale en matière de Développement Durable,</li><li>▪ Un système de management participatif, mis en œuvre par la Direction Générale et qui s’appuie sur le travail en équipe et une communication interne performante.</li></ul> |
| Diffusion en interne d’informations pertinentes et fiables | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Budgets annuels, déclinés par processus et responsables budgétaires, et communiqués efficacement au sein de l’entreprise,</li><li>▪ Progiciel SAP permettant de communiquer au sein de la société une même information de pilotage et d’évaluation des performances, actualisée au quotidien,</li><li>▪ Etablissement et analyses mensuelles des états financiers, des suivis budgétaires et reportings opérationnels, en vue d’évaluer les performances et de prendre les actions d’amélioration nécessaires,</li><li>▪ Réunions mensuelles du comité de direction et réunions individuelles périodiques entre le DG et chaque Directeur, en vue d’assurer un pilotage efficace des activités de l’entreprise,</li><li>▪ Mise en œuvre de plusieurs outils d’amélioration continue, tels que les groupes de travail et les revues du système qualité ISO.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Processus de gestion des risques                           | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Définition d’une cartographie des risques en début d’année, conformément au budget et à la stratégie globale mise en œuvre,</li><li>▪ Mise à jour et suivi trimestriels des plans d’actions issus de la cartographie des risques,</li><li>▪ Suivi régulier des risques majeurs de l’activité par le comité de suivi lors de ses réunions mensuelles,</li><li>▪ Compte-rendu périodique des résultats de l’analyse des risques à la Direction Générale, au Comité d’audit et au Conseil d’Administration.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Activités de contrôle                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Chaque Direction est responsable de s’assurer en permanence du respect des procédures en vigueur,</li><li>▪ Les rapports mensuels de suivi budgétaires permettent un contrôle permanent de l’atteinte des objectifs, avec une analyse approfondie des indicateurs et des écarts,</li><li>▪ Les groupes de travail, mis en place sur certains processus clés, évaluent en permanence l’efficacité des contrôles mis en œuvre sur ces processus et formulent des recommandations dans une démarche d’amélioration continue,</li><li>▪ Les réunions de comité de direction et les revues du DG avec chaque direction constituent des instances de contrôle de l’efficacité des actions mises en œuvre pour piloter les activités ;</li><li>▪ Le comité d’éthique s’assure du respect des valeurs et du code de conduite par l’ensemble du personnel.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Surveillance du dispositif de contrôle interne             | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Direction Audit Interne du Groupe SIFCA met en œuvre, de façon indépendante et objective, un plan d’audit interne annuel sur SAPH, établi conformément à la cartographie des risques. Les conclusions des travaux d’audit sont communiquées de façon équilibrée à la Direction Générale et au Comité d’audit ;</li><li>▪ Un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations d’audit interne formulées, est réalisé, avec un compte-rendu à la Direction Générale et au Comité d’audit ;</li><li>▪ Le Comité de suivi assure une surveillance des performances opérationnelles et financières de la société sur une base mensuelle ;</li><li>▪ Le Comité d’Audit se réunit au moins 3 fois dans l’année, en vue d’examiner les performances de la société, la gestion des risques, les états financiers et les processus associés, ainsi que les conclusions des activités d’audits internes et externes ;</li><li>▪ Le Conseil d’Administration assure la gouvernance du dispositif de contrôle interne.</li></ul>                                                                                                                                                  |

IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE  
CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L’EXERCICE 2024

La cartographie des risques de SAPH présente les mêmes tendances que l’exercice précédent.

La présentation des principaux risques relevés en 2024 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

| Intitulé du risque                                                                 | Description succincte du risque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Principaux contrôles internes et plans d’actions mis en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risques liés aux achats de matières premières                                      | Ce risque concerne toutes les situations qui pourraient impacter l’approvisionnement en matières premières achetées en volumes, en qualité et à un coût de revient garantissant la rentabilité de l’activité. Ce En 2025, la SAPH prévoit une Augmentation des achats PV de +7% dans un contexte ou une politique d’achat de nos concurrents qui se renforce accentué par le Démarrage de nouvelles usines et la volatilité grandissante des planteurs.                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>Continuer à travailler sur les délais de règlement des planteurs</li><li>Garantir les volumes à acheter en fonction de la concurrence export et respecter les délais de paiement des planteurs (pas toujours atteint sur 2024)</li><li>FOCUS ZONE OUEST Adapter les achats aux fluctuations du marché. Acheter 90 % de MP RDUE conforme à partir du 01/01/2025.</li><li>Garantir un bon taux d’accès</li><li>Privilégier les ponts UAI : orienter les achats vers les livraisons directes</li><li>Suivi budgétaire mensuel des volumes et coûts d’achats (coûts d’achats, taux d’accès, DRC, etc.).</li></ul> |
| Risques liés à la production industrielle                                          | Ce risque décrit tous les évènements susceptibles d’empêcher la société d’atteindre ses objectifs de production (arrêt des usines, capacités des usines en dessous des attentes, qualité de la production en-dessous des attentes) : <ul style="list-style-type: none"><li>Surstockages des magasins</li><li>Arrêt des usines</li><li>Qualité de la production en-dessous des attentes : une non-maitrise de procédé de production qui entraînent à fin octobre des taux HND de 6,8% vs B24 3,7%</li><li>Coût de production élevée.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Pilotage permanent des objectifs de production</li><li>Renforcement de la maintenance des usines.</li><li>Suivi mensuel des volumes, indicateurs de performances et coûts de production usine.</li><li>Suivi des pièces de rechanges critiques.</li><li>Contrôles qualité et homologations.</li><li>Ces arrêts sont compensés par le déploiement du 7j/7 de toutes les usines</li></ul>                                                                                                                                                                                                                       |
| Risques liés à la logistique et à la commercialisation du caoutchouc               | Ce risque concerne toutes les situations qui pourraient impacter négativement la chaîne logistique, notamment l’expédition de nos produits finis aux clients comme la Réduction/arrêt des expéditions, dépendance à certains armateurs, indisponibilité des palettes, saturation des espaces de stockage au port, indisponibilité des palettes, pénurie de conteneurs vides), Le risque de non-conformité des contrats et réclamations, retards documentaires etc...                                                                          | <ul style="list-style-type: none"><li>Communication permanente entre le Département Caoutchouc de SAPH, la DSCL et la DOI sur la commercialisation et les problématiques associées.</li><li>Gestion des palettes piloté par le contrôle de gestion et la supply chain.</li><li>Volumes et prime EUDR avec le report UE</li><li>Embarquement sur port SAN PEDRO 20% des mises à quai de LOETH et YCL via port ABJ</li></ul>                                                                                                                                                                                                                          |
| Absence/insuffisance de rentabilité de l’activité à court, moyen et/ou long termes | Ce risque concerne toutes les situations qui pourraient impacter négativement la rentabilité : la chute du SICOM ou renforcement de la parité euro/dollar, un coût de revient élevé, le risque d’augmentation des coûts sur 2025 (Inflation au niveau du coût des intrants, de la masse salariale, etc.) des décotes sur ventes élevées ou encore des volumes vendus faibles                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>Augmentation de la productivité au besoin</li><li>Délai de règlement 7J par SIPH, renouvellement des lignes SPOT</li><li>Capacité à générer des profits malgré de faibles cours.</li><li>Suivis budgétaires et reforecasts réalisés mensuellement et partagés avec la DG SIPH par toutes les filiales : pilotage des coûts et de la performance.</li><li>La stratégie commerciale avec le focus EUDR, qui permettrait d’accroître notre part de marché au niveau international et une négociation pour l’introduction d’une décote sur le prix APROMAC</li></ul>                                              |



Equipe Saignée



## TITRE 3 : AUTRES INFORMATIONS

### 1. LA DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'Administration fixe les modalités et le montant de la rémunération du Président du Conseil d'Administration. Le cas échéant, les avantages en nature qui lui sont attribués, sont fixés de la même manière.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration, pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, sont basés sur des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun des mandataires sociaux.

### 2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les indemnités de fonctions allouées aux administrateurs et mandataires sociaux au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à un total brut de FCFA 160 millions.

### 3. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La participation des actionnaires aux assemblées générale est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, pour chaque actionnaire, sur simple justification de son identité, à l'enregistrement comptable préalable de(s) action(s) à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, soit dans le registre de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, au plus tard au troisième jour ouvrés précédant la réunion de l'Assemblée, à zéro heures, heures locales.

Toutefois, il faut être propriétaire de cinq (5) actions pour participer aux Assemblées Générales Ordinaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Jean-Louis BILLON  
Président du Conseil d'Administration





## PROJET DE TEXTES DES RÉSOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 08 AVRIL 2025

### PREMIERE RESOLUTION :

#### APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 SELON LE RÉFÉRENTIEL SYSCOHADA – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers établis selon le Syscohada, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de 18.790.217.905 FCFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.**

### DEUXIEME RESOLUTION :

#### APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse établis selon les normes comptables internationales IFRS pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de 21.634.060.378 FCFA.

**Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.**

**TROISIEME RESOLUTION :****AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 – FIXATION DES DIVIDENDES**

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de **18.790.217.905 FCFA** au paiement de dividendes pour un montant brut de **9.405.345.840 FCFA**, soit **368 FCFA** brut par action et d'affecter le solde du bénéfice, soit le montant de **9.384.872.065 FCFA** en report à nouveau.

Le compte report à nouveau qui présentait un solde créditeur de **26.774.843.349 FCFA** présentera suite à cette affectation un solde créditeur de **36.159.715.414 FCFA**.

**Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.**

**QUATRIEME RESOLUTION :****CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHA-DA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, prend acte de la poursuite des conventions présentées dans ledit rapport, et approuve celle autorisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, notamment :

- **L'avenant au contrat d'assistance technique entre SIFCA et la SAPH conclu le 01er janvier 2020 \_\_\_\_\_;**

**Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité excluant le ou les actionnaires intéressés.**

**CINQUIEME RESOLUTION :****INDEMNITE DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer à l'ensemble des administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un montant brut de **160.029.404 FCFA**.

**Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.**

**SIXIEME RESOLUTION :****RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de l'administrateur Monsieur Jean-Luc BEDIE arrive à expiration lors de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler ledit mandat.

Le mandat ainsi conféré, d'une durée de trois (3) ans, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

**Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.**

**SEPTIEME RESOLUTION :****POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

**Cette résolution ayant recueilli \_\_\_\_% de vote pour et \_\_\_\_% de vote contre, est adoptée à la majorité.**